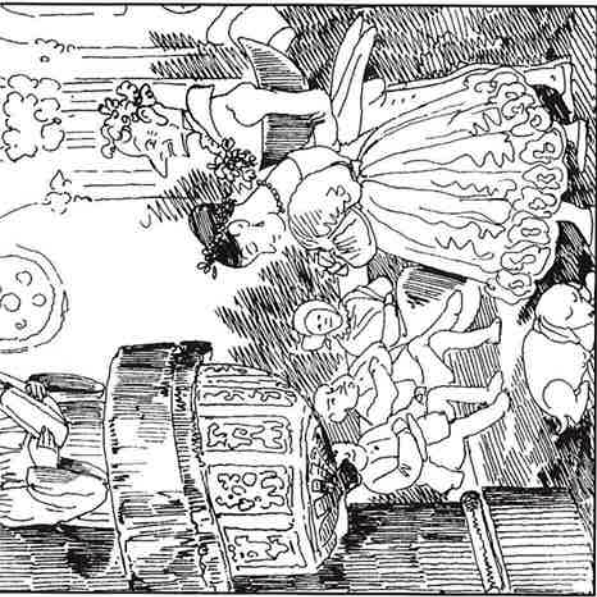


Les Cahiers



Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève

Eric Widmer

De cœur et de raison

**Le choix du conjoint
à Genève
au XIX^e siècle**

Mémoire dirigé par : **Jean Kellerhals, p.o.**
(Dépt. de Sociologie)

et

Alfred Perrenoud, p.o.
(Dépt. d'histoire économique)
de la Faculté S.E.S
de l'Université de Genève

Responsable du volume : **Anne-Lise Head, p.o.**
(Dépt. d'histoire économique)
de la Faculté S.E.S
de l'Université de Genève

Mise en page et graphiques : **Daniel Aquillon**

Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève

1993

Avertissement

Par cet ouvrage, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève inaugure une nouvelle série de publications, réservée aux mémoires que rédigent les étudiants pour l'obtention de leur licence.

Jusqu'ici, les travaux d'étudiants de Genève, souvent intéressants et utiles, n'ont que rarement été publiés, même lorsqu'ils présentaient un caractère novateur, restant par là même quasi confidentiels. D'autant plus que seul un petit nombre de ces mémoires faisait l'objet d'une communication dans le cadre de l'activité des sociétés savantes de notre canton ou d'ailleurs.

Cet état de fait nous paraît regrettable à la fois pour leurs auteurs et pour l'ensemble des chercheurs, puisque de bons travaux, élaborés avec soin, demeurent dans l'ombre, faute d'être mis à la portée d'un plus large public.

En créant cette nouvelle collection des « Cahiers de la Société », la SHAG élargit son champ d'activité. Car la recherche genevoise et, en particulier, celle que nous devons aux étudiants, bien heureusement, ne se laisse pas enfermer dans d'étroites frontières. Les étudiants s'intéressent aussi à la Suisse et au Monde ! Restreindre au seul cadre genevois leurs travaux pris en compte, comme la SHAG le fait pour les autres collections, reviendrait à donner une image imparfaite de la recherche historique à Genève.

Le Comité de la SHAG souhaite donc donner plus d'ampleur à ses publications. Mais cette ouverture ne doit pas rimer avec une baisse de leur qualité. Pour être digne de ses devancières, la collection des « Cahiers » entend les imiter par la qualité de sa présentation et la précision de ses références. En sachant toutefois que la plupart de ces

© Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève
Les Bastions, CH 1211 Genève 4
ISBN 2-88442-006-1
ISSN 1017-8511

Diffusion
Genève : Librairie Droz

nouveaux fascicules, du fait qu'ils représentent la première recherche effectuée par leur auteur, porteront sur un champ plus restreint que les ouvrages traditionnellement édités par la SHAG, et ne pourront — et ne devront — par conséquent pas être traités avec la même sévérité que les écrits de chercheurs chevronnés.

Nous espérons vivement que cette nouvelle collection, en satisfaisant les amateurs d'histoire, trouvera son public. Puisse le mémoire d'Eric Widmer être le premier d'une longue série. Ce serait un bien pour la connaissance que nous pouvons avoir du passé, et un signe encourageant pour les personnes qui entendent mener à bien cette nouvelle entreprise de notre Société.

Le président
Guy LE COMTE

Les éditeurs responsables:
Daniel AQUILLON,
Anne-Lise HEAD
et Liliane MOTTU-WEBER

Introduction

«Aucune décision ne pèse sans doute davantage sur la vie de l'adulte que le choix qu'il fait d'un conjoint. Plus grave que celui d'une profession, ce choix paraît décisif pour atteindre ce que, faute d'un mot plus précis, on appelle généralement le bonheur»¹.

Elément central de la vie des hommes, le choix du conjoint des époques révolues intrigue. Comment se mariait-on dans le passé ? En suivant son cœur ou sa raison ? Sous l'emprise des parents ou librement ? Les mariages homologues, c'est-à-dire ceux qui réunissent un homme et une femme du même milieu social², étaient-ils vraiment plus nombreux qu'aujourd'hui ? Le mariage avait-il une fonction identique pour tous — bourgeois, artisans, manœuvres — ou obéissait-il à des logiques de classes ? Etrangers et autochtones, veufs et célibataires, catholiques et protestants, évitaient-ils de se marier ensemble ? Comment apprenait-on à se connaître et à s'aimer en ce temps-là ? Voilà quelques questions qui méritent notre attention.

Les lois et la littérature donnent leur version du mariage du siècle dernier. Le *Code civil* de 1804, en insistant lourdement sur les démarches que les nupturians doivent entreprendre auprès de leurs parents, propose une solution paternaliste du choix du conjoint. «Tes père et mère honoreras» est l'essentiel du message du *Code civil* sur ce point. Le XIX^e siècle est, par ailleurs, le siècle des écrivains bourgeois, grands observateurs des réalités sociales. Le mariage est étudié et mis en scène par plusieurs d'entre eux. A lire *La physiologie du mariage* ou *Le contrat de mariage* de Balzac on est amené à penser tout mariage du siècle dernier comme une affaire de gros sous. «La plupart des hommes ne se marient-ils pas absolument comme s'ils achetaient une partie de rentes à la bourse ?» se demande l'auteur³.

Droit et littérature ont leurs discours. Peut-on s'en satisfaire ? N'est-il pas nécessaire de confronter l'image qu'ils donnent du mariage aux pratiques concrètes, réelles ? Comme le fait remarquer avec justesse Jean Gaudemet, «l'histoire du mariage depuis le début du XIX^e siècle jusqu'aux années 1950-1960 est peut-être moins dans les textes juridiques qui entérinent avec hésitation les idées de sécularisation et de précarité, déjà avancées à l'époque révolutionnaire, que dans la transformation des mœurs». D'où la nécessité d'une approche se fondant sur plusieurs sources différentes : «Ce sont les œuvres littéraires, les doctrines sociales, les statistiques (qui apparaissent avec le XIX^e siècle) qu'il faudra interroger pour retracer cette histoire»⁴.

C'est donc sur les comportements concrets que nous allons nous pencher, en étudiant trois cohortes de mariages genevois du XIX^e siècle. La première partie de l'ouvrage sera consacrée à une définition des enjeux théoriques. Nous analyserons ensuite, dans la seconde partie, les multiples dimensions de l'homogamie, sociale, géographique et démographique. Dans la troisième et dernière partie nous aborderons le délicat problème de l'influence des parents sur le mariage de leurs enfants.

Le choix du conjoint au XIX^e siècle est intrigant à plus d'un titre. Le connaître nous amène à mieux comprendre les pratiques et les représentations matrimoniales des sociétés passées et, du même coup, à saisir l'originalité des pratiques et représentations du mariage actuel. L'histoire n'est jamais aussi intéressante que quand elle nous permet d'être étonné par le présent.

NOTES

1. Louis ROUSSEL, *Le mariage dans la société française contemporaine*, Paris, 1975, p. 204.
2. Le concept d'homogamie renvoie à la pratique de mariages préférentiels à l'intérieur d'un groupe, sans que cette pratique soit forcément sanctionnée par une loi. Le fait homogame est donc de nature statistique.
3. Honoré de BALZAC, *Physiologie du mariage*, Paris, réédition, 1987, p. 101.
4. Jean GAUDEMET, *Le Mariage en Occident*, Paris, 1987, p. 416.

Le cadre conceptuel

1

De Engels aux Modernes : Genèse d'une problématique

L'objectif de ce premier chapitre est de montrer comment s'est construite la problématique du choix du conjoint. Notre ambition n'est pas d'être exhaustif; nous limiterons aux auteurs qui ont contribué le plus significativement à la réflexion sur ce thème.

Le choix du conjoint est un thème classique de la sociologie de la famille. Les historiens, par le truchement de la démographie historique, ont également développé ces dernières années une abondante littérature sur le sujet, qui est envisagé aujourd'hui d'un point de vue essentiellement empirique. Dans ce sens, il faut attendre l'après-guerre pour que des travaux utilisant la statistique apparaissent. Mais les axes théoriques principaux ont été mis en place bien avant, par certains des pères de la sociologie.

Les classiques

Le livre de Friedrich Engels, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*¹, marque une première étape de la problématique du choix du conjoint. Engels est l'un des premiers à avoir vu le rapport existant entre structure sociale et organisation familiale. Sa réflexion sur la place du sentiment dans le mariage bourgeois est la suivante.

Pour Engels, la société bourgeoise va de pair avec le contrat, qui remplace la notion féodale de statut. Le contrat est un accord passé entre des individus libres et responsables. Le mariage suit cette tendance générale : «Le mariage était, d'après la conception bourgeoise, un contrat, une affaire de droit»². L'ambiguïté des pratiques en matière de mariage réside dans le fait que les

individus des classes bourgeoises ne sont pas «libres» dans le choix du conjoint. Le groupe familial intervient, ce qui va à l'encontre du principe du contrat. Ce point est bien mis en avant par Engels :

Cependant, dès lors que, pour tous les autres contrats, la liberté réelle de décision était exigée, pourquoi pas pour celui-ci ? Les deux jeunes gens qui devaient être accouplés n'avaient-ils pas aussi le droit de disposer librement d'eux-mêmes, de leur corps et de leurs organes ? [...] ce droit des amants n'était-il pas supérieur au droit des pères et mères, des parents et des autres entremetteurs et courtiers matrimoniaux traditionnels ?³

Contre le contrat, et la liberté de choix qu'il implique, se dressent, selon Engels, les intérêts du capital. En effet, pour la classe bourgeoise, le mariage est une affaire entre deux familles, entre deux patrimoines, affaire dans laquelle chaque famille va regarder à son profit. Le respect du principe du contrat, qui nécessite la liberté des deux contractants, est donc exceptionnel en matière de mariage dans la classe capitaliste, puisqu'il va à l'encontre des intérêts économiques du groupe familial. Engels admet tout de même que le sentiment peut avoir une influence dans le mariage bourgeois, dans les pays protestants notamment, mais seulement s'il ne remet pas en question les intérêts de classe :

C'est ainsi qu'il arriva que la bourgeoisie en ascension, celle des pays protestants surtout, où l'état de chose existant fut le plus profondément ébranlé, admit de plus en plus pour le mariage aussi la liberté de contrat. [...] Le mariage resta mariage de classe, mais au sein de la classe on accorda aux intéressés un certain degré de liberté dans le choix. Et sur le papier, dans la théorie morale comme dans la peinture poétique, rien ne fut plus inébranlablement établi que l'immoralité de tout mariage ne reposant pas sur un amour sexuel réciproque et sur un accord réellement libre des époux⁴.

Par contre, toujours selon Engels, le prolétariat, n'ayant aucun capital à protéger, n'a du même coup aucune raison de contracter des mariages arrangés. Les stratégies matrimoniales des prolétaires ne seront donc pas du même ordre que celles des bourgeois.

L'amour sexuel n'est et ne peut être réellement la règle dans les relations avec la femme que dans les classes opprimées, c'est-à-dire de nos jours dans le prolétariat. Ici ce sont de tout autres rapports personnels et sociaux qui décident⁵.

L'intérêt du texte d'Engels est grand. Il faut d'abord souligner cette ambiguïté qu'il voit entre le principe du contrat, les représentations sociales d'un mariage heureux, et les nécessités économiques de l'alliance. La société bourgeoise pour Engels valorise le sentiment amoureux et la liberté de choix. Les élites bourgeoises ne peuvent, cependant, laisser libre cours au sentiment car il est une menace pour leur patrimoine. Elles vont donc adopter des stratégies qui permettront de concilier amour et nécessités sociales.

Engels lie très clairement la place faite au sentiment dans le mariage avec les ressources dont dispose le groupe familial. Plus les ressources en jeu sont importantes, plus le groupe familial interviendra dans le processus de choix du futur conjoint. Les individus des classes populaires sont, par conséquent, plus libres de faire un mariage «d'amour» que les autres.

Le texte d'Engels donne une image nuancée du mariage au siècle passé. Trop souvent, nous allons le voir, les chercheurs ont réduit la réalité matrimoniale du XIX^e siècle à une affaire de «gros sous», défiant par là la logique —comment les classes populaires pourraient-elles s'insérer dans une telle problématique ?— et l'observation, car de nombreux documents, nous en verrons un qui concerne un couple de Genève, témoignent de la présence de l'amour dans le mariage bourgeois.

Autre influence importante sur la problématique du choix du conjoint : celle du philosophe et sociologue américain Herbert Spencer qui, dans ses *Principes de sociologie*⁶, a consacré un chapitre à la sociologie de la famille. Le titre du chapitre est en lui-même révélateur du projet de l'auteur : «Passé et avenir de la famille». Herbert Spencer est évolutionniste ; il pense que toutes les sociétés suivent des chemins identiques, et qu'il est possible, dans une certaine mesure, de prédire ce que sera le visage du mariage de demain :

On peut ainsi conclure à l'extinction du mercantilisme dans le mariage. A l'enlèvement a succédé l'achat des femmes ; puis sont venus des usages qui ont fait et font encore prédominer des considérations de fortune sur les raisons de préférence personnelle. Déjà l'on exprime quelque sentiment de désapprobation à l'égard des gens qui se marient par des considérations d'argent ou de position ; que ce sentiment devienne plus puissant, et l'on peut prévoir qu'il épurera l'union monogame en la rendant toujours réelle, au lieu qu'elle est quelquefois nominale⁷.

Sur un point Spencer et Engels sont proches. Ils croient tous deux que l'avenir verra émerger une monogamie réelle, c'est-à-dire une union déterminée exclusivement par le sentiment, par l'amour. Leurs opinions diver-

gent cependant quant aux causes de cette évolution. Pour Engels c'est la révolution qui, en abolissant la propriété privée, fera disparaître du même coup les considérations d'intérêt dans le mariage. Spencer, quant à lui, rattache l'évolution du mariage au passage de sociétés de type militaire, fondées sur la coopération forcée, à des sociétés de type industriel où la coopération résulte d'un choix, où les individus sont plus libres dans tous les domaines.

Spencer pense donc que les sociétés évoluent vers des formes matrimoniales où les considérations statutaires et économiques prendront de moins en moins de place. Pour lui, toutes les sociétés peuvent être placées sur une sorte de *continuum* allant des sociétés rudimentaires, caractérisées par les formes de mariages les plus primitives (promiscuité, polyandrie, polygamie), aux sociétés civilisées, qui se rapprochent de l'idéal monogamique. Cette idée, comme nous le verrons, aura une grande influence sur la sociologie américaine du choix du conjoint.

Max Weber consacre au mariage, dans *Economie et société*⁸, une courte réflexion qui sera reprise et développée par Joseph Schumpeter. Max Weber considère l'alliance par le mariage comme un fait lié directement à la stratification sociale. Le *connubium* (ou «mariage avec») permet de définir les contours d'un statut, puisque le mariage implique généralement des conjoints de même condition. Le *connubium* et la commensalité participent, selon Weber, à la constitution de la condition sociale, «privilège positif ou négatif de considération sociale»⁹. Schumpeter reprendra cette idée en la menant jusqu'à son terme logique. Il considérera l'homogamie comme le «test acide de la stratification». Tout groupe ne pourra être perçu comme une classe sociale que s'il est homogame.

Un des signes les plus visibles de la différence et de l'identité de classe réside dans la difficulté ou la facilité de conclure des mariages légaux et socialement reconnus. On voit qu'on peut, sans faire appel à une théorie des classes et au moyen d'un critère aisément identifiable, définir la classe sociale par le simple fait sociologique que —sans qu'il y ait la obligation juridique— les intermariages y sont prédominants¹⁰.

Ce sont Max Weber et Joseph Schumpeter qui, parmi les classiques, ont sans doute le plus contribué à définir la problématique de l'homogamie puisque leur raisonnement implique des comparaisons entre les statuts sociaux des nupturians. Engels insistait surtout, quant à lui, sur la différence entre le mariage bourgeois et le mariage prolétaire (l'homogamie allait pour

lui de soi, ce n'est pas ce phénomène qui est l'objet de son livre), et Spencer ne fait pas directement et explicitement référence au statut social des conjoints. Max Weber et Joseph Schumpeter, en reliant statut social et mariage, annoncent les travaux sur le choix du conjoint qui apparaîtront aux Etats-Unis dans les années 30 et en France dans les années 1960.

La sociologie américaine

Le livre de Ernest-Watson Burgess, *The Family : From Institution to Companionship*¹¹, est un des classiques de la sociologie de la famille. La thèse principale du livre est la suivante :

La famille a évolué d'une institution où son comportement était contrôlé par les mœurs, l'opinion publique et la loi, à un compagnonnage avec l'apparition d'un comportement ressortant de l'affection mutuelle, de l'égalité, du consensus de ses membres¹².

La marque de Herbert Spencer est évidente. La privatisation du groupe familial¹³ influence, selon Burgess, le choix du conjoint :

Le choix du conjoint quand il était arrangé par les parents favorisait les considérations sociales et économiques et minimisait ou ignorait entièrement le rôle de l'amour et des relations interpersonnelles des jeunes gens. Avec la transition du contrôle parental à la liberté de choix du conjoint des jeunes gens, les choix se sont d'abord faits sur la base de la proximité, des arrangements des pairs, de la conformité aux standards familiaux. L'élargissement du cercle des conjoints potentiels amena le renforcement des facteurs plus ou moins conscients, telle l'image parentale¹⁴.

Burgess conçoit l'histoire du mariage comme une évolution, non encore achevée, vers une libération des contraintes sociales. Dans sa première forme, le mariage est arrangé par les parents, en fonction des intérêts économiques du groupe familial. Ce terme du *continuum* serait constitué par des sociétés où le mariage échapperait aux conjoints et au sentiment amoureux, étant entièrement déterminé par les contraintes matérielles et par les anciennes générations. Le stade social suivant, qui correspondrait aux sociétés occidentales du XX^e siècle, laisse plus de liberté aux conjoints par rapport à leurs parents, tout en les soumettant aux normes du groupe des pairs (les autres adolescents ou jeunes adultes). L'homogamie serait due essentiellement au fait que les individus ont une probabilité plus grande de

rencontrer, dans leur vie quotidienne, des gens proches d'eux (du point de vue social) que des gens différents ¹⁵. L'influence des facteurs sociaux serait plus diffuse, plus inconsciente, moins perçue par les acteurs. Au terme de l'évolution le choix du conjoint n'obéirait qu'à des contraintes psychologiques et non plus sociales. A ce stade, le sentiment amoureux régnerait donc sans partage.

Burgess est évolutionniste, comme Spencer. Il croit qu'il est possible de situer toutes les sociétés existantes et ayant existé sur son *continuum*. Il pense également que toutes s'orientent vers la forme désociologisée de mariage.

La théorie de Burgess a eu une grande influence, en même temps qu'elle correspondait à un sentiment très répandu dans l'opinion publique. L'idée que le mariage contemporain est moins largement fonction des identités sociale qu'un mariage «traditionnel» et qu'il s'oriente tout naturellement vers la monogamie réelle (pour reprendre le terme d'Engels) a fait son chemin.

Talcott Parsons, père du fonctionnalisme américain ¹⁶, développe sa conception de la famille en partant du même constat que Burgess. Le choix du conjoint aux Etats-Unis est libre de l'influence des parents. Parsons cherche à comprendre les causes de cette situation particulière en la mettant en relation avec les structures de parenté. La famille conjugale (ou nucléaire) est dominante dans la société américaine qu'étudie Parsons. Dans cette société, le couple (famille de procréation) est indépendant des familles d'origine des conjoints (familles d'orientation). La survie économique du couple ne dépend pas de l'aide ou de la bienveillance des parents. Cette indépendance, conséquence de la mobilité sociale et géographique, explique la faible intervention des parents dans le choix du conjoint. En effet, dans un système social où famille de procréation et famille d'orientation sont fortement liées, par de multiples intérêts communs, l'intervention parentale est fonctionnelle puisqu'elle assure la pérennité du groupe familial face à la déstructuration que recèle, au moins potentiellement, l'alliance avec l'autre. Parsons voit dans la famille nucléaire et les liens spécifiques entre descendants et ascendants qu'elle implique, la cause de l'attitude romantique face au mariage, caractérisée par la survalorisation du sentiment amoureux («romantic love complex») :

Comme le nouveau ménage n'est pas «typiquement intégré» dans une unité de parenté déjà existante, les raisons qui contribuent à donner aux parents des conjoints potentiels une influence importante sur les choix de ceux-ci font défaut ou du moins sont minimales ¹⁷.

William Goode, un des pères fondateurs de la sociologie de la famille, au même titre qu'un Burgess, admet, comme Parsons, un progressif désengagement des parents face au processus de sélection du conjoint :

Il semble que les caractéristiques sociales des familles d'origine jouent un rôle moins important dans le choix du conjoint et les caractéristiques des individus à marier un rôle plus important ¹⁸.

Le fait n'est cependant pas présenté, à l'inverse de ce qui se passe avec Burgess, comme la résultante d'une évolution générale et inexpliquée des sociétés vers une hypothétique «modernité». Il est perçu comme la conséquence des effets bien concrets et identifiables de l'industrialisation, qui a fait augmenter la mobilité géographique et la mobilité sociale ¹⁹.

Burgess, Parsons et Goode ont en commun un intérêt particulier pour la question du contrôle parental sur le choix du conjoint. C'est surtout sous cet angle qu'est attaqué le problème de l'homogamie. L'homogamie est considérée comme une sorte de preuve de l'intervention parentale, ou pour le moins d'un contrôle social externe aux individus.

Cette approche permet de définir l'une des questions centrales de notre étude. Elle met en évidence le problème des acteurs du mariage. Qui joue le premier rôle dans la formation du couple, les parents ou les futurs conjoints ? Nous verrons dans la prochaine section tour à tour plusieurs sociologues français dont les préoccupations sont davantage tournées vers les problèmes que pose le mariage à la stratification sociale, dans la tradition inaugurée par Max Weber.

Burgess, Parsons et Goode ont, par leurs travaux, construit le cadre dans lequel se développera la sociologie américaine du choix du conjoint. Tous trois voient le choix du conjoint dans la société américaine comme un acte de plus en plus privatisé, de moins en moins influencé par les contraintes sociales. Les contraintes d'ordre psychologique ont acquis, et vont de plus en plus acquérir, une importance centrale. Partant de cette hypothèse, plusieurs sociologues et psychologues américains ont cherché à définir les

facteurs influençant le choix du conjoint dans la société moderne. Nous reprenons l'article de Bert-N. Adams²⁰, qui donne une bonne idée de l'état du débat au début des années quatre-vingt.

La proximité joue un rôle important dans la sociologie américaine du choix du conjoint. Élément nécessaire à l'union, il peut être résumé ainsi : «la probabilité du mariage diminue quand la distance entre les résidences prémaritales augmente»²¹. La proximité est perçue comme cause de la persistance de comportements homogames dans la société américaine. En effet, les aires de résidence sont homogènes socialement. Se marier dans son quartier c'est donc avoir une grande probabilité de se marier avec quelqu'un de statut social identique.

L'attraction physique et la similarité des intérêts expliquent, pour plusieurs sociologues américains, le premier mouvement de sympathie entre les conjoints. Pour que la relation s'approfondisse, voire débouche sur un mariage, un ensemble de conditions doivent être réunies. La réaction des familiers, parents ou pairs, joue un rôle important dans la formation du couple. Si les parents rejettent l'union, celle-ci aura moins de chance de se cristalliser dans le mariage. Les conjoints doivent avoir, par ailleurs, des valeurs, des opinions qui ne sont pas trop éloignées. De même, bien que ce point soit plus controversé, les conjoints auront des personnalités compatibles²² et une même idée de la répartition des tâches au sein du couple.

Nous arrêtons là l'énumération des facteurs garantissant le succès de la formation du couple. L'article en question en énumère une bonne vingtaine. L'intérêt essentiel de cet article est qu'il nous montre dans quelle voie s'est engagée une partie de la recherche sur le choix du conjoint. Cherchant une causalité d'ordre physique²³, elle est ramenée invariablement vers le social. Si nous faisons abstraction, en effet, des prédictions de pacotille²⁴, nous avons affaire à des variables qui dépendent, comme l'ont bien montré Jean Kelleralhs et son équipe²⁵, des origines sociales des conjoints (communauté de valeurs, consensus sur les rôles dans le couple, influence des parents). Ne considérer comme cause de l'homogamie que la proximité, c'est fermer les yeux sur les autres influences sociales. C'est également faire la part belle aux causalités d'ordre physique ou psychologique qui, si elles sont pertinentes dans leurs domaines respectifs, n'expliquent en rien le fait marquant qui intéresse le sociologue ou l'historien : l'homogamie. En percevant l'homogamie comme un phénomène annexe, secondaire, du choix du conjoint, une certaine sociologie américaine s'est privée d'un sujet d'étude

de première importance. Le faible développement des études d'ouïre Atlantique sur le choix du conjoint depuis dix ans en est peut-être une des conséquences.

La sociologie française

Les sociologues français des années 1960-70 partent en guerre contre ce qu'ils considèrent comme des idées reçues en matière de mariage. Louis Roussel caractérise comme suit le préjugé que la recherche va remettre en question : «La liberté d'élire son conjoint apparaît comme un droit imprescriptible et l'idée qu'une contrainte puisse exister sur ce point paraît proprement scandaleuse»²⁶. Le sens commun refuse l'idée que le choix du conjoint obéisse à une autre causalité que celle du «coup de foudre». La sociologie va montrer que tel est pourtant le cas.

La remise en question des idées toutes faites sur le mariage est amorcée dans le livre d'Alain Girard, qui va définir la problématique française du choix du conjoint. Il s'agit pour lui de montrer que le Social²⁷ n'épargne aucun domaine. La problématique du choix du conjoint a une place de choix dans cette démonstration, puisqu'elle concerne la vie privée que l'on considère souvent, à tort, comme épargnée par les déterminismes sociaux. L'opinion commune prétend, en effet, qu'à notre époque, chacun est absolument libre dans le choix de son conjoint. Le sociologue va s'attacher à démontrer que dans ce domaine les déterminismes sociaux jouent également :

La liberté de l'individu ou encore sa marge de liberté dans ses démarches les plus intimes et les plus personnelles, reste enserrée de toutes parts, aujourd'hui comme hier, dans un réseau étroit de probabilités et de déterminismes qui poussent moins encore à choisir qu'à trouver un conjoint qui lui soit aussi proche que possible²⁸.

Il s'agit donc avant tout, pour les sociologues de consommer par des travaux scientifiques la rupture avec les prénotions, les idées toutes faites sur la plus grande liberté du mariage contemporain. Remarquons en passant que le choix du conjoint est une problématique développée par des chercheurs dont la famille n'était pas l'objet essentiel. En France, le choix du conjoint a été dès son origine à l'intersection entre la sociologie de la famille et la sociologie de la stratification sociale²⁹. Cette problématique a été également

marquée par la volonté de découvrir et d'évaluer de nouveaux déterminismes sociaux, souci cher à la tradition durkheimienne. La sociologie francophone a continué à produire sur le sujet, alors que, nous l'avons dit, on peut noter un certain ralentissement de la recherche anglo-saxonne en ce domaine ³⁰.

Les travaux sociologiques sur le choix du conjoint de ces dix dernières années ont confirmé les constats d'Alain Girard, tout en approchant le problème de diverses manières. L'homogamie est une réalité statistique qui montre clairement que l'on ne se marie pas au hasard, mais au contraire avec des personnes semblables du point de vue de l'éducation, du statut social, du lieu de résidence, de la confession, de la race, etc. La recherche a donc remis en question l'idée que l'amour était étranger aux raisons sociales, par la constatation de l'homogamie ³¹. Sans nier le poids du sentiment amoureux, les sociologues ont montré que l'amour se nourrit de codes sociaux. Comme dit Alain Desrosières «On a de goût l'un pour l'autre que si l'on a les mêmes goûts» ³².

Si les sociologues français ont cherché depuis maintenant trente ans, à prouver que le choix du conjoint était encore, contrairement à ce que disaient certains auteurs américains, sous l'emprise du Social, ils ont souvent pris pour bon argent les considérations de leurs collègues sur le mariage des siècles passés. Le passage suivant, tiré d'un essai de Louis Roussel sur la famille contemporaine ³³ illustre parfaitement cette connivence avec la pensée de Burgess ou de Parsons :

L'institution ne réglait pas seulement le fonctionnement de la famille : elle présidait à la formation de celle-ci. C'est elle qui donnait au mariage le sens d'une alliance entre deux lignages; elle qui déterminait qui pouvait épouser qui, ou même parfois qui devait, préférentiellement, épouser qui; elle qui confiait aux parents le soin du bon choix d'un conjoint pour leurs enfants; elle enfin qui définissait les critères de ce choix, à savoir les conditions les plus favorables au maintien ou à l'accroissement du patrimoine et, ce faisant, à la survie de la lignée. C'étaient donc des raisons, ou si l'on veut des calculs, qui réglaient les alliances et du même coup, l'arrangement des mariages ³⁴.

Les sociologues sont d'accord quant à la constatation que l'homogamie est forte encore aujourd'hui. Un consensus s'est construit également autour de la représentation du passé du phénomène, reprenant une grande partie des éléments véhiculés par l'idéal type de Burgess. Comment les historiens réagissent-ils aux idées des sociologues sur le choix du conjoint ?

Des sociologues aux historiens

Depuis maintenant près de vingt ans le choix du conjoint est un objet de la recherche historique. Les sociologues faisaient référence dans leur effort d'analyse, explicitement ou implicitement, à une conception spécifique du passé qu'aucune étude historique n'avait jusqu'alors vraiment confirmée. Il était donc temps que les historiens apportent leur contribution. L'étude historique n'a pas fondamentalement remis en cause l'idéal type du passé proposé par les sociologues. Elle amène cependant des nuances intéressantes ³⁵. Nous les résumerons brièvement.

On utilise souvent le terme de mariage d'arrangement quand on parle de l'institution matrimoniale des siècles passés (ou des sociétés «anthropologiques»), ce qui laisse sous-entendre que les individus n'avaient rien à dire dans le choix de leur futur conjoint, qu'on faisait violence à leurs sentiments et désirs au profit des intérêts du groupe; bref les familles s'arrangeaient entre elles au détriment des conjoints. A ce concept de mariage «d'arrangement», les historiens préfèrent le terme de mariage de «raison». En effet l'étude des proverbes ou de certaines biographies (par exemple, celle d'Ulrich Braeker) montre que les conjoints de la société traditionnelle avaient intériorisé les normes sociales, et qu'ils se dirigeaient d'eux-mêmes vers les futurs «possibles», excluant naturellement les autres. Cette «auto-contrainte» ³⁶, adhésion volontaire aux normes du groupe dans lequel on vit, avait étrangement été oubliée par certains sociologues. En mettant l'accent sur l'intériorisation des contraintes, on a apporté un premier correctif à l'évolutionnisme de Burgess.

Certains historiens ont cherché à préciser le poids des motivations économiques dans le mariage. Le problème de la dot a particulièrement été étudié pour les régions rurales, en rapport avec les structures familiales ³⁷. Cette étude a amené des constats nuancés sur la liberté des conjoints, qui varie selon le type de structure familiale. Dans les campagnes, plusieurs modèles de comportements sexuels matrimoniaux sont observables dans les siècles passés. Par exemple, dans les sociétés dites «égalitaires», les conjoints jouissaient d'une plus grande liberté ³⁸.

De même les historiens ont été sensibles aux différences de comportements selon les classes sociales. L'âge au mariage, les conditions du choix d'un époux, le contenu même de l'institution diffèrent sensiblement selon les catégories sociales pour que l'on décèle à travers ces divers types des

modèles distincts, porteurs de devenir différents»³⁹. Elites et classes populaires n'ont pas les mêmes attitudes par rapport au mariage et à l'amour⁴⁰. Nous reviendrons sur cette question.

Enfin la durée, le changement dans le long terme, sont apparus, là où certains ne concevaient qu'une coupure profonde entre société préindustrielle et société industrielle. La montée du sentiment amoureux depuis la fin du XVIII^e siècle, vue par Edward Shorter⁴¹, a le mérite de nous faire revenir à une diachronie moins brutale et plus apte à refléter les changements de mentalité.

Ces quelques lignes ont donné un aperçu de l'histoire de la problématique. C'est à une définition plus serrée de ses enjeux que sera consacré le chapitre qui suit.

NOTES

1. Friedrich ENGELS, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Paris, 1884, réédition 1946.
2. *Ibidem*, p. 87.
3. *Ibidem*, p. 88.
4. *Ibidem*, p. 89.
5. *Ibidem*, p. 75.
6. Herbert SPENCER, *Principes de Sociologie*, Paris, 1897.
7. *Ibidem*, p. 410.
8. Max WEBER, *Economie et société*, tome I, 1924, réédition 1971.
9. *Ibidem*, p. 314.
10. Joseph SCHUMPETER, *Impérialisme et classes sociales*, 1927, réédition 1972, p. 163.
11. Ernest-WatsonBURGESS, *The Family: From Institution to Companionship*, 1945, réédition 1963.
12. *Ibidem*, p. 4.
13. Le concept de privatisation peut être défini comme «l'autorisation culturelle donnée

aux conjoints de faire jouer leurs préférences dans la constitution et l'organisation de leur union». Cette définition est donnée par Jean KELLERHALS, Pierre-Yves TROUTOT, Emmanuel LAZEGA, *Microsociologie de la famille*, Paris, 1984, p. 25.

14. BURGESS, *The Family*, *op. cit.*, p. 262.
15. On lira avec intérêt l'article de Barrie S. MORGAN, «A Contribution to the Debate of Homogamy, Propinquity and Segregation», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 43, (1981), N° 4, pp. 909-921.
16. Talcott PARSONS, *Eléments pour une sociologie de l'action*, Paris, 1955.
17. *Ibidem*, p. 139.
18. William J. GOODE, *World Revolution and Family Patterns*, New York, 1963, p. 30.
19. On retrouve le même type de causalité chez Parsons.
20. Bert-N. ADAMS, «Mate Selection in the United States: A Theoretical Summarization» in Burr W. R., et al., *Contemporary Theories About the Family*, New York, 1979, pp. 259-267.
21. *Ibidem*, p. 260.
22. Un débat existe sur ce sujet. Choisit-on un conjoint identique du point de vue de la personnalité ou un conjoint complémentaire, qui amène ce qui nous manque ?
23. On alla même jusqu'à comparer la couleur des cheveux et la taille des mains des conjoints.
24. On se demande quel intérêt présentent pour la problématique des propositions telles que «plus l'attraction physique est grande, plus la relation a des chances d'avancer».
25. Jean KELLERHALS, Jean-FrançoisPERRIN, Genevieve STEINHAUER-CRESSON, Laura VONÈCHE, Genevieve WIRTH, *Mariages au quotidien. Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, Lausanne, 1982.
26. Louis ROUSSEL, *Le mariage dans la société française contemporaine*, Paris, 1975, p. 204.
27. Nous entendons par là l'influence des déterminants sociaux considérés comme extérieurs aux individus et ayant un pouvoir contraignant sur eux. On sent tout ce que doit ce concept au père spirituel de la sociologie française, Emile Durkheim.
28. Alain GIRARD, *Le choix du conjoint*, Paris, 1964.

29. Ce qui explique que des auteurs comme Pierre Bourdieu aient écrit sur ce sujet. Autre exemple, Claude Thélot qui cherche à comprendre les phénomènes de mobilité sociale, intègre tout naturellement un chapitre sur le choix du conjoint dans son livre.
30. Pour autant que nous puissions en juger par la consultation des bibliographies internationales de Sociologie. Un autre indice de cette désaffection est la quasi absence de ce thème dans le dernier *Handbook of Marriage and the Family*, paru en 1987 (sous la direction de Marvin Sussman et Susanne Steinmetz).
31. L'amour n'est souvent conçu que sur le mode du coup de foudre. Ce dernier se moque, bien entendu, des clivages sociaux. On pensera au Prince et à la Belle au Bois Dormant.
32. Alain DESROSÈRES, «Marché matrimonial et classes sociales», *Actes de la recherche en sciences sociales*, (1978), N° 20-21, p. 97.
33. Louis ROUSSEL, *La famille incertaine*, Paris, 1989.
34. *Ibidem*, p. 113.
35. Il s'agit en effet de nuances. Il n'existe pas, à notre connaissance, une étude historique synthétique et globale du choix du conjoint qui remettrait en question les types idéaux sociologiques. Au contraire, on assiste plutôt à un foisonnement d'études locales qui attendent leur synthèse. Des ouvrages comme l'*Histoire de la vie privée* ou l'*Histoire de la famille* ne contiennent pas une analyse systématique et critique de la littérature scientifique sur le choix du conjoint (voir Michèle PERROT, Anne MARTIN-FUGIER, «Les acteurs» in Philippe ARIÈS, Georges DUBY, *Histoire de la vie privée. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, 1986, tome 4 et Martine SEGALIN, «La révolution industrielle: du prolétaire au bourgeois» in André BURGUIÈRE, *Histoire de la famille*, tome 2: Le choc des modernités, Paris, 1986). La suite de notre exposé ne s'attachera pas à des auteurs significatifs, comme en ce qui concerne les sociologues, mais aux grandes tendances de la recherche historique.
36. Un concept que nous empruntons à Norbert ELIAS, *La société de cour*, Paris, 1985.
37. On pensera en particulier au livre d'Hervé LE BRAS et d'Emmanuel TODD, *L'invention de la France*, Paris, 1981.
38. Martine SEGALIN; distingue deux types de sociétés rurales: «Les sociétés hiérarchisées qui ont une organisation sociale de classe à défendre seraient beaucoup plus sévères vis-à-vis des relations libres entre jeunes que d'autres, organisées sur une base égalitaire, dont l'ordre social ne serait pas mis en danger par une union qu'il faudrait précipiter en raison d'une grossesse future», (Martine SEGALIN, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, 1980, p. 27). Le premier type de société laisse une grande liberté aux jeunes dans leur choix, alors que les secondes sont beaucoup plus restrictives.

39. Martine SEGALIN, *Sociologie de la famille*, Paris, 1981, p. 102.
40. Edward SHORTER, «Amour, sensibilité et classes sociales depuis 1750. L'exemple de la France», *Annales ESC*, 29^e année, (1974), N° 4, juillet-août, pp. 1034-1055.
41. Edward SHORTER, *Naissance de la famille moderne*, Paris, 1977.

2 *Le concept d'homogamie*

L'homogamie peut être définie comme la «préférence donnée au mariage avec des individus semblables (race, classe, religion, etc)»¹. L'homogamie ne concerne que les attributs sociologiques, et exclut les attributs psychologiques ou physiques des conjoints. Bien que les psychologues comparent eux aussi les conjoints sous le rapport de leur identité psychologique, la problématique de l'homogamie fait abstraction des faits et théories psychologiques. On ne s'intéressera pas, par exemple, à savoir comment se combinent les profils psychologiques des conjoints. Le concept est sociologique, son objet est l'identité sociale des gens. Cette explication du social par le social doit être rappelée. En effet, il arrive souvent, dans la littérature sur le choix du conjoint, que les deux types d'explication (sociologique et psychologique) se côtoient, voire se confondent. Nous nous placerons ici dans la perspective sociologique.

«L'homogamie est une préférence», dit la définition. Le terme de préférence doit être expliqué. La préférence, en effet, est postulée à partir d'un constat statistique global, portant sur la prédominance des mariages où les deux conjoints ont les mêmes attributs sociaux. L'homogamie décrit le résultat —les mariages préférentiels entre semblables— mais ne nous dit rien sur les causes. Le concept d'homogamie est de nature essentiellement descriptive. Ce n'est pas un concept explicatif. Il ne permet pas de dresser à lui seul une théorie du mariage, ni n'implique une causalité particulière. Nombreux sont les auteurs qui ont donné des significations arbitraires au phénomène d'homogamie à cause de ce flou sur le statut du concept. Pour les uns, la présence d'une forte homogamie est le signe de la grande force des

contraintes sociales, pour les autres de l'absence du sentiment amoureux dans une société, pour d'autres encore, du choix délibéré du semblable pour le semblable.

Nous ne remettons pas en question le recours à ces différents types d'explication. Ce qui semble contestable c'est le fait de donner des causes implicites à l'homogamie sans les justifier, les présentant comme inhérentes au fait statistique. Il n'est pas raisonnable de considérer le fait homogame, au niveau de la société, comme une preuve indiscutable de l'absence de sentiment amoureux, au niveau des individus. L'amour peut mener à l'homogamie, comme il peut mener à l'hétérogamie. L'homogamie est un constat qui n'explique rien en lui-même. On doit bien distinguer entre le niveau des stratégies individuelles et celui des résultats de ces stratégies. L'homogamie est le résultat collectif. Elle doit être considérée comme une variable dépendante, à expliquer, et non explicative, dans la problématique du choix du conjoint².

Les interprétations de l'homogamie

L'homogamie est un fait statistique. Elle ne doit pas être confondue avec ses causes. Quelles sont-elles ? On a donné plusieurs interprétations du phénomène de l'homogamie. Jean Kellerhals³ les regroupe en trois catégories : l'interprétation probabiliste explique l'homogamie par le fait que les individus ayant des caractéristiques sociales semblables ont une probabilité plus grande de se rencontrer. En effet les semblables fréquentent les mêmes lieux (par exemple au travail).

L'interprétation culturaliste se base sur «une sorte de théorie des sentiments» qui voit dans la similitude des goûts et des habitudes la cause de l'homogamie. Dans la rencontre, c'est le fait d'avoir des caractéristiques socio-culturelles compatibles qui importe. Or l'identité culturelle est en rapport étroit avec la condition sociale, ce qui explique l'homogamie.

Le troisième type d'explication est de nature économique. Le mariage sous-entend des transferts de biens entre les personnes et les groupes familiaux. Dès lors il est possible d'analyser le choix du conjoint en terme de stratégies d'échange destinées «à conserver et augmenter les capitaux que possèdent les personnes ou les groupes»⁴. Ces capitaux ne sont d'ailleurs pas forcément tous matériels; ils peuvent aussi être de nature symbolique (prestige social).

L'homogamie est muette sur elle-même. Elle peut être la conséquence du mariage d'affinité comme celle du mariage d'arrangement. Hélas, homogamie et mariage d'arrangement sont souvent considérés comme des synonymes, même dans des publications sérieuses. Il est vrai que ces questions, quoique distinctes, concernent l'une et l'autre la formation du couple. Nous cherchons donc à aborder ces deux aspects importants du choix du conjoint dans la suite de l'ouvrage.

Notre travail aura donc deux orientations. Il lui faudra donner une image fidèle du phénomène de l'homogamie dans la ville de Genève. D'autre part il cherchera à apporter quelques éléments au difficile dossier des mariages d'affinité ou d'arrangement en étudiant la place des parents dans le choix du conjoint.

NOTES

1. Madeleine GRAWITZ, *Lexique des sciences sociales*, Paris, 1986, p. 191.
2. L'homogamie peut devenir explicative dans d'autres problématiques que celle du choix du conjoint. Par exemple dans la problématique du divorce l'hétérogamie est souvent perçue comme un facteur aggravant de ce phénomène. On peut également s'interroger sur les fonctions de l'homogamie dans un système social. Fonction de reproduction sociale certes, mais aussi peut-être condition de permanence des liens affectifs dans le couple si, comme le croit de Singly, le bon fonctionnement du couple requiert un certain consensus culturel (François de SINGLY, «Théorie critique de l'homogamie», *L'année sociologique*, vol. 37, (1987), pp. 181-205).
3. Jean KELLERHALS [et al.], *Mariages au quotidien*, op. cit., p. 68.
4. *Ibidem*, p. 68.
5. Michel BOZON, François HÉRAN, «La découverte du conjoint. II. Les scènes de rencontre dans l'espace social», *Population*, (1988), 43^e année, N° 1, janv., pp. 121-149.

Entre ces différents types d'explication il n'est pas nécessaire de faire un choix. Les trois logiques peuvent être à l'œuvre en même temps. Il est donc difficile de mesurer les influences comparées de chacune. De plus la distinction entre la deuxième et la troisième interprétation est assez floue du point de vue logique. En effet, la communauté de goûts de deux individus, que postule l'interprétation culturaliste, n'est-elle pas identique à la communauté de capitaux (au sens large) de l'interprétation économique ? Les goûts sont fonction des capitaux et la valorisation de tel ou tel type de capitaux est fonction de l'identité socio-culturelle, donc des goûts. Goûts et capitaux sont intimement liés; est-il vraiment nécessaire de les distinguer ? La différence entre les deux interprétations ne refléterait-elle pas plutôt des différences d'ordre épistémologique ? L'explication culturaliste postule une absence de conscience du phénomène de la part des individus (aveuglés par leur identité socio-culturelle), alors que l'explication économique considère que les acteurs ont conscience de leurs propres capitaux et des capitaux d'autrui et fait référence à une sociologie de l'action où les stratégies et leur confrontation sont essentielles.

Reste l'interprétation probabiliste, qui se distingue assez nettement des deux autres, puisqu'elle ne voit jouer l'influence sociale qu'au niveau des occasions de rencontre. Cette approche se focalisera donc sur les lieux de rencontre. Encore pourrait-on objecter aux tenants de ce type d'explication que les lieux, comme le remarquent très justement Michel Bozon et François Hérán ², sont eux-mêmes objets d'un contrôle social (dans le sens où les classes privilégient certains lieux de rencontre, ce qui leur permet de filtrer le recrutement), autrement dit qu'ils ne sont pas neutres. En ce sens, l'interprétation probabiliste n'est peut-être pas complète puisqu'elle fait abstraction de la forte résonance sociale des lieux de rencontre, contrôlés par les classes. Il serait faux de considérer la plus forte probabilité de rencontre avec le semblable comme exempte de signification sociale. Le hasard peut être orienté, construit, contrôlé.

Homogamie et mariage d'affinité

Le concept d'homogamie doit être clairement distingué du problème du mariage d'affinité, ou d'arrangement. Comme nous l'avons dit, le résultat statistique que représente l'homogamie ne doit pas tenir lieu d'explication.

DEUXIÈME PARTIE

Le choix du conjoint dans la Genève du XIX^{ème} siècle



L'enquête genevoise : périodisation et sources

La période

Notre recherche de renseignements statistiques sur les mariages au XIX^e siècle à Genève est basée sur différents types de documents. La source centrale est constituée par les registres des mariages de la Ville de Genève. Nous avons cherché à compléter les renseignements fournis par cette source avec d'autres documents. Nous verrons l'utilité de cette approche ainsi que les problèmes qui lui sont liés. L'état civil genevois est extrêmement bien conservé, et ceci depuis longtemps. Nous avons choisi de prendre pour base de l'étude du choix du conjoint les actes de mariage car nous nous intéressons aux couples au moment de leur mariage, ou juste avant leur mariage. La problématique du choix du conjoint, telle que nous l'avons précédemment définie, compare les caractéristiques sociales et géographiques des conjoints, avant leur mariage, alors qu'ils n'ont pas encore commencé leur vie commune. Pour cette raison, les registres de mariage sont plus appropriés que les recensements, qui saisissent les couples aux moments les plus divers de leur cursus matrimonial. Nous avons choisi trois cohortes de mariages qui se répartissent sur cinquante ans. Les années 1817-1818, 1843-1844¹ et 1869, ont été retenues. Pourquoi ces dates ? L'intention était de couvrir le XIX^e siècle. Mais le dépouillement exhaustif de tous les registres du siècle était impossible. Il a donc fallu se limiter à quelques années réparties sur l'ensemble de la période. L'état civil, disponible aux Archives d'Etat jusqu'en 1874, et le *Code civil*, promulgué à Genève en 1804, ont tout naturellement délimité la période d'observation.

A l'intérieur de cette chronologie (1804-1874), il nous a fallu choisir un certain nombre de temps forts qui répondaient à deux impératifs. D'une

part, nos échantillons de mariages devaient avoir une certaine représentativité statistique. Un minimum de couples par période était nécessaire. D'autre part, il ne semblait guère possible d'aller au-delà du dépouillement de mille couples. Le respect de ces deux conditions nous a conduit à considérer trois périodes de mariages, comptant chacune trois cents actes, comme la formule la meilleure. Pour atteindre ce nombre de trois cents nous avons dû prendre deux années chaque fois pour la première et la seconde périodes (1817-1818, 1843-1844), alors qu'il a suffi de prendre une seule année, 1869, étant donné l'augmentation du nombre de mariages, pour atteindre l'effectif désiré pour la dernière période.

Les années 1817-1818 et 1843-1844 ont été choisies parce qu'elles coïncidaient avec des époques de recensement, ce qui nous a permis de compléter nos renseignements d'état civil. Pour respecter le délai de vingt-six ans qui séparait 1817 et 1843 nous avons choisi l'année 1869. Ce délai de vingt-six ans nous semblait être par ailleurs une approximation satisfaisante de générations différentes.

Les dates retenues s'inscrivent dans des réalités historiques bien différentes. En 1817-1818, nous sommes dans les années de la Restauration, caractérisées par « une crise qui ravagea toute l'Europe en 1816-1817, produisant partout de graves famines. Genève souffrit d'une disette, pour la dernière fois de son histoire. Cette crise de subsistance fut suivie d'une dépression industrielle qui fit du début des « vingt-sept années de bonheur », comme on a nommé la Restauration genevoise, une dure épreuve pour les classes laborieuses »². Temps difficile donc pour une ville qui venait de recouvrer son indépendance. 1843 fut une année de troubles politiques. Du point de vue économique, la période est plutôt prospère, dans le cadre d'une économie encore très artisanale. Genève est toujours enfermée dans ses murailles. Les années allant de 1846 à 1888 se caractérisent « par la démolition des fortifications et l'extension urbaine sur ces nouveaux terrains, ainsi que par la création du chemin de fer »³; période de formation de l'industrie genevoise⁴ et d'immigration massive. Genève s'ouvre à l'extérieur et s'industrialise. Elle perd son visage de petite ville artisanale. Nos trois cohortes se situent donc dans des périodes aux caractéristiques économiques différentes. Nous verrons dans quelle mesure le choix du conjoint reflète les mutations que vit l'espace urbain.

Du point de vue du droit matrimonial, par contre, les trois groupes d'années choisis sont homogènes. Le XIX^e siècle est le siècle du *Code civil* de

1804, qui perdurera dans sa forme première jusqu'à la révision de la Constitution en 1874. Le code de 1804 est proche par bien des aspects, en ce qui concerne le mariage, de la législation genevoise des siècles antérieurs⁵. De même, il est la fidèle reproduction du code français, dont il ne s'éloignera qu'à propos du divorce qui continuera à exister à Genève, alors qu'il sera interdit en France jusqu'en 1884⁶.

La période choisie a donc un ensemble de caractéristiques économiques, sociales et juridiques qui la rendent particulièrement intéressante pour la problématique du choix du conjoint. Genève passe d'une structure artisanale à une structure plus moderne, la population de la ville explose, l'immigration augmente considérablement. Les phénomènes d'immigration, les transformations de la structure sociale pourront donc être mis en rapport avec la problématique du choix du conjoint.

L'état civil

Les registres des mariages, où sont enregistrés tous les mariages⁷, s'imposent par leur qualité, leur fiabilité, leur concordance par rapport à la problématique. Les registres ont été établis avec beaucoup de soin. Ils dépendent de l'administration, sont contrôlés périodiquement, et sont fondés sur une documentation annexe abondante. Cette documentation comprend les certificats de naissance, les certificats de décès des parents, des conjoints précédents, d'éventuelles autorisations de mariage de parents absents, les certificats de publication des bans, d'autorisation de mariage de la part des autres cantons pour leurs ressortissants. Cette documentation, particulièrement fournie pour les individus d'origine non genevoise, l'était moins pour les autochtones puisque les renseignements exigés étaient déjà consignés dans d'autres séries de l'état civil (registres des naissances et des décès). Ces divers documents, figurant en annexe des registres des mariages, garantissent l'absolue fidélité de la source par rapport aux faits. Un contrôle effectué sur 50 couples (25 en 1817, 25 en 1843) montre qu'il y a concordance parfaite entre les renseignements présents dans les documents annexés et les répertoires de mariage eux-mêmes.

Les registres des mariages sont donc contrôlés par d'autres documents qui en assurent la fidélité. Ils sont également intéressants par la stabilité des informations fournies. En effet, l'acte suit un modèle qui est à peu près fixe durant tout le siècle, ce qui nous permet d'avoir les mêmes renseignements

pour les trois périodes. Ceci facilite la comparaison. Quels renseignements susceptibles d'intéresser notre problématique sont-ils présents dans les registres des mariages ? Nous y trouvons la date du mariage et la date de naissance des conjoints⁸, ce qui permet de calculer l'âge moyen au mariage. Le lieu de naissance est mentionné, ainsi que la profession et le domicile au moment du mariage. Nous connaissons également l'état civil des individus avant leur mariage (veufs, divorcés, célibataires). Plusieurs renseignements sur les parents des conjoints sont également disponibles. Nous savons si les parents sont vivants, décédés, absents ou inconnus. Nous connaissons le lieu de domicile des parents et leur occupation professionnelle.

Voilà les données de l'état civil que nous avons exploitées. Nous avons opéré une sélection en fonction des questions que nous nous posions. Le document contient d'autres renseignements qui pourraient donner lieu à analyse. Le document mentionne en particulier les quatre témoins du mariage, avec leur profession, domicile, origine et un éventuel lien de parenté avec les conjoints. On pourrait donc faire une analyse du réseau social dans lequel s'inscrit le jeune couple. Si les conjoints ont eu des enfants ensemble avant le mariage, le document mentionne leur nom et date de naissance. On pourrait ainsi analyser les naissances prématrimoniales. Un grand nombre de sujets de démographie historique ou de sociologie historique pourraient être ainsi abordés.

Les recensements

Ces données permettent déjà de répondre à plusieurs questions. Mais quelques points importants ne pouvaient être traités à partir de l'état civil. Ce dernier ne mentionne pas, en effet, ni la confession des conjoints, ni leur adresse exacte⁹. De plus le statut social ne peut être défini avec grande précision à partir de l'état civil. En effet c'est la profession *stricto sensu* qui apparaît, sans indication sur le fait que le conjoint est, par exemple, un maître ou un ouvrier. L'absence de cette mention rend difficile le placement des individus dans une nomenclature socio-professionnelle.

Pour pallier ces différentes insuffisances, nous avons décidé de faire appel aux recensements¹⁰, dans lesquels la confession, l'adresse et le statut professionnel des individus sont mentionnés. L'idée de base qui a mené notre

dépouillement était donc de compléter les renseignements de l'état civil en recherchant les individus dans les recensements.

Cette méthode a buté sur la mauvaise qualité des documents de recensement. En effet, pour les années concernées par le recensement (1817, 1843) nous n'avons pu retrouver qu'une partie des individus annoncés dans l'état civil comme résidents de Genève.

En 1817, il manque 42% des hommes et 36% des femmes dits résidents de Genève dans les registres des mariages. En 1843, ces chiffres s'élèvent respectivement à 26% pour les hommes et 33% pour les femmes. Ce fait peut s'expliquer de plusieurs manières. Pour retrouver les couples des registres de mariages dans le recensement, il faut passer par les répertoires des recensements où sont classés par ordre alphabétique tous les individus figurant dans le recensement. Une cote renvoie à un cahier et à une page précise du recensement. Or, des problèmes d'homonymie se posent. Certains noms et prénoms sont très courants et de nombreux individus peuvent porter les mêmes. Il est quelquefois impossible de choisir entre les différents homonymes. D'autre part il n'est pas rare que les noms soient orthographiés de manière différente dans le recensement et dans l'état civil. Nous avons mené enquête sur ce sujet, cherchant à cerner toutes les orthographes possibles du nom, en vérifiant par la signature (quand elle apparaissait) des conjoints.

Une autre cause possible d'absence vient du fait que les recensements ont lieu à date fixe dans l'année. Or nos conjoints se marient tout au long de l'année. Il est possible que certains d'entre eux aient été absents lors du recensement, quoique demeurant, par la suite, à Genève.

Il n'empêche que le grand nombre d'individus déclarés comme résidents de Genève dans les registres des mariages, qui échappent au contrôle des recensements, pose un sérieux problème, que des études futures devront résoudre. Les recensements sous-estiment-ils la population genevoise du XIX^e siècle ? Ces résultats ne sont-ils dus qu'à la mauvaise facture des répertoires de recensement ou à d'autres causes que nous n'aurions pas vues ? Cette question attend une réponse.

On voit là toute l'utilité de combiner dans une même étude plusieurs sources de nature différente mais se recoupant en partie. Les lacunes et omissions apparaissent au grand jour. L'exploitation des recensements du XIX^e siècle genevois devrait donc être accompagnée d'une étude critique de leur représentativité qui est loin d'être garantie.

En ce qui concerne notre problématique, la faible représentativité des recensements est bien entendu gênante. Nous avons donc dû nous résoudre à exploiter essentiellement les documents d'état civil, quitte à faire, ici ou là, et avec les précautions d'usage, une incursion dans les recensements. Malheureusement, la principale victime de cette situation sera notre nomenclature socio-professionnelle, puisque les renseignements de statut sont inutilisables. On verra plus loin quel parti nous avons pris à ce propos.

Le recensement apporte les contributions suivantes aux documents d'état civil. Il permet de connaître la confession des conjoints. Il précise la signification de la profession par le qualificatif de maître ou d'ouvrier. Enfin il donne l'adresse (nom de la rue, numéro et même étage) de l'individu. Soulignons cependant à nouveau que le faible nombre d'individus que nous y avons trouvés, en dépit de nos efforts soutenus, rend son exploitation très problématique. Nous avons donc considéré ces données comme secondaires. Elles permettent de préciser et compléter les documents d'état civil (notre source principale) mais ne peuvent soutenir à elles seules tout le poids d'une analyse. Dans les cas où seul le recensement donne un renseignement (comme par exemple la confession des conjoints), nous indiquerons que la validité des résultats obtenus ne peut être certifiée.

Nous avons toujours, dans les cas de discordance entre les renseignements de l'état civil et du recensement, accordé notre préférence à ceux de l'état civil. Si la profession indiquée dans le recensement et celle indiquée dans l'état civil n'étaient, par exemple, pas identiques, nous prenions celle mentionnée par l'état civil, jugée sûre pour les raisons vues plus haut.

Les contrats de mariage

Pour traiter de l'influence parentale dans la formation du couple, d'autres recherches faites sur ce sujet nous avaient orienté vers les contrats de mariage. On verra l'utilisation que nous en avons fait dans la troisième partie de notre texte. De prime abord, la tâche paraissait longue et ardue puisqu'il nous fallait passer en revue tous les actes notariés des années choisies¹¹. Or, les registres des notaires sont très inégalement lisibles et les tables des matières longues et difficiles à dépouiller. Nous allions renoncer lorsque nous avons découvert le répertoire des contrats de mariage¹². Ce document donne, par ordre alphabétique suivant le nom du mari, la liste des couples ayant fait un

contrat de mariage avec un bref descriptif de l'acte et le nom du notaire ainsi que la date de l'acte. Le répertoire est-il représentatif de l'ensemble des contrats de mariage ? N'y a-t-il pas un risque que certains contrats n'aient pas été enregistrés dans les répertoires ? Cela ne semble pas être le cas. Nous avons contrôlé ce fait en partant des actes notariés de deux notaires exerçant en 1843. Aucun acte autre que ceux répertoriés dans le répertoire n'est apparu dans leurs registres. Il suffisait donc d'enregistrer les renseignements présents dans ce document, en complétant, au besoin, par une recherche dans les registres notariaux pour avoir les renseignements que nous cherchions sur les contrats de mariage¹³.

Conclusion

Le choix des limites chronologiques d'une étude est toujours délicat. Le *Code civil* a fixé les bornes de notre enquête. Comme le dépouillement intégral des registres des mariages du XIX^e siècle n'était pas envisageable, il a fallu choisir quelques années significatives. La sélection a été faite en suivant des critères d'utilité méthodologique (années de recensement) et d'intérêt historique, chaque période étant située dans un contexte socio-économique différent.

Nous sommes parti d'un problème théorique, l'homogamie, et avons cherché les sources qui pouvaient nous aider à apporter des réponses. Cette antériorité du problème par rapport à la source, signe d'une démarche avant tout déductive, nous semble importante. Elle permet d'aborder les faits d'une façon cohérente et donne un éclairage critique sur les différentes sources exploitées. Mais trêve de considérations méthodologiques, il est temps de passer à l'analyse proprement dite !

NOTES

1. Pour ne pas alourdir le texte et les tableaux, nous avons généralement utilisé la notation «1817» pour les années 1817-1818 et «1843» pour 1843-1844. Le problème ne se pose pas pour 1869.
2. Louis BINZ, *Brève histoire de Genève*, Genève, 1985, pp. 53-54.
3. *Histoire de Genève de 1798 à 1931*, Genève, 1956, p. 161.

4. Claude RAFFESTIN, *Genève, essai de géographie industrielle*, 1968, p. 74.
5. Cf. les Ordonnances ecclésiastiques mises en place par la Réforme. On lira avec intérêt E.L. BURNET, «Contribution à l'étude de l'ancien droit matrimonial genevois: les deux mariages d'Etienne Delorme, 1781-1782», *Zeitschrift für schweiz. Recht*, (1924), N.F. 43, pp. 471-486.
6. Jean GAUDEMET, *Le mariage en Occident*, op. cit., 1987.
7. Archives d'Etat de Genève [désormais AEG], Registres des mariages et annexes des registres de mariages, (ancien arsenal).
8. Pour 1817 la date de naissance n'est pas mentionnée, on indique seulement l'âge des conjoints, au mois près.
9. L'état civil se contente de dire que les conjoints habitent à Genève (plus de 95% des cas) sans mentionner la rue où ils demeurent.
10. AEG, Recensements 1816 et 1843, Ville de Genève, (ancien arsenal), à consulter sur microfilms, et répertoires des recensements.
11. Nous aurions dû considérer également les années antérieures au mariage puisque certains conjoints (par exemple ceux qui se marient au début de l'année) passent devant le notaire l'année précédente.
12. AEG, Répertoire des contrats de mariages. Enregistrement et timbre.
13. Nous remercions Denise SUTTER, Silvia KOBEL et Yves ANTONIETTI pour leur aide précieuse dans la saisie des données sur ordinateur. Notre reconnaissance va également à Frédéric Sardet sans qui tout aurait été beaucoup plus compliqué.

L'homogamie sociale

«Le choix du conjoint constitue analytiquement, le premier domaine, dans l'histoire du groupe familial, où peut se manifester un lien entre mariage et statut social»¹. La réunion de deux personnes socialement définies va donner naissance au groupe familial. Le fonctionnement du groupe dépendra de l'identité sociale des conjoints. Le patrimoine économique et culturel de la famille est fonction, en effet, du choix du conjoint.

Théoriquement trois cas de figure sont envisageables dans le choix du conjoint. D'abord le mariage peut être cloisonné dans des barrières sociales. On se marie entre soi, entre personnes socialement identiques; les taux d'homogamie sont forts. Le mariage participe alors à une cimentation des statuts. On peut aussi imaginer une situation où la «prédominance des objectifs affectifs de l'union se traduit par une sorte d'indifférence aux atouts sociaux de l'autre»². Les identités des conjoints ne sont pas corrélées, ce qui se traduit, au niveau statistique, par des coefficients d'association entre les identités sociales des conjoints extrêmement faibles. Enfin, il est théoriquement possible que le mariage amène à une redistribution des cartes, à un «new deal» (nouvelle donne), le riche épousant le pauvre, le cultivé l'inculte, etc.

L'hypothèse du «new deal» n'a aucune pertinence empirique. Le prince charmant de nos contes d'enfants n'épouse que très exceptionnellement la bergère. C'est donc entre l'hypothèse d'indépendance et l'hypothèse de cloisonnement que se situe le débat. Pour le mener à bien, il faut, au préalable, avoir construit une nomenclature socio-professionnelle. En effet,

tout projet d'analyse différentielle suivant le milieu social soulève d'abord un problème théorique : comment définir un milieu social ? Cette douloureuse question, qui a tenu bien des illustres sociologues tard éveillés, devient encore plus complexe quand on passe à l'analyse historique. Alors, le problème théorique est doublé d'un problème méthodologique : quelles sources utiliser ? C'est à ces questions qu'est consacrée la prochaine section.

La nomenclature socio-professionnelle

Le concept de stratification renvoie, selon Talcott Parsons, à «un classement différentiel des individus qui composent un système social donné et leur qualification de supérieurs ou d'inférieurs les uns par rapport aux autres selon des valeurs importantes pour la société»³. Ce classement des individus a donné lieu à deux types de catégorisations : les échelles de prestige — qui sont constituées à partir de l'opinion subjective des interviewés sur la hiérarchie des professions — et les mesures dites «objectives»⁴ que le chercheur constitue par la fabrication de nomenclatures socio-professionnelles, sur la base de la proximité ou de l'éloignement des professions selon plusieurs critères (revenu, type de travail, niveau de formation exigé, etc.).

Les études d'histoire s'intéressant à la stratification sociale, soit directement soit indirectement⁵, utilisent le second type d'approche. Nul doute en effet que la constitution d'échelles subjectives pose un problème à l'historien. Il ne dispose généralement pas de témoins vivants. En fait, les quelques témoignages de contemporains sur les professions ne peuvent généralement servir que comme appoints pour la méthode des nomenclatures, et non comme une base méthodologique, dérivée des échelles subjectives.

L'historien doit donc chercher à constituer des groupes à partir de l'information que lui donnent les sources. Plusieurs problèmes se sont posés à nous, à la fois théoriques et pratiques. Nous donnons ici un aperçu de la démarche de constitution de notre nomenclature qui a fait l'objet d'un autre travail⁶. Nous nous sommes basé sur un résumé du recensement de 1843⁷, qui comprenait une liste des professions exercées à Genève avec, pour chaque profession, le nombre d'ouvriers et de maîtres, d'hommes et de femmes, d'individus de chaque nationalité (Genevois, Suisses, Français, Sardes, autres nations). Nous avons cherché à regrouper les professions dans des groupes homogènes quant au statut social des individus qui les exerçaient.

La profession, en effet, entretient des relations avec de nombreuses variables ayant une signification sociale (tels le salaire, le niveau de formation, le niveau culturel). La profession est une sorte de résumé globalisant.

Nous avons donc une liste de professions, que nous avons cherché à mieux connaître en donnant des définitions du type de travail qu'elles sous-entendent, du degré d'estime dans lequel on les tient, etc. Ces renseignements ont été obtenus grâce au dépouillement d'encyclopédies d'époque. Les groupes de notre nomenclature ont été constitués par le rassemblement des catégories proches, en tenant compte d'autres nomenclatures propres au XIX^e siècle français⁸. Nous arrivions aux neuf catégories principales suivantes :

- (1) Professions libérales et hauts fonctionnaires
- (2) Négociants et industriels
- (3) Petit négoce, détaillants
- (4) Employés
- (5) Artisans
- (6) Ouvriers
- (7) Domestiques, personnel de service
- (8) Manœuvres
- (9) Agriculteurs
- (10) Personnes inactives

Ces catégories ont servi à l'analyse de la structure sociale de Genève en 1843, selon la nationalité et le sexe. Malheureusement nous n'avons pu utiliser telle quelle cette nomenclature ici. En effet, elle a été constituée sur la base de documents de recensement, alors que nos sources principales sont les registres d'état civil. Le passage du premier type au second type de sources est rendu difficile par deux éléments : d'une part, la faiblesse des effectifs des registres des mariages. En effet le recensement porte sur des milliers d'individus, alors que les sources d'état civil n'en concernent annuellement que quelques centaines. La nomenclature, quand bien même on ne retiendrait que les catégories principales, est trop détaillée. Les faibles effectifs statistiques de plusieurs catégories rendent l'analyse très aléatoire. L'absence de mention du statut social dans les registres des mariages fait aussi problème. Les recensements contiennent une colonne qui indique si l'indi-

vidu est un maître ou un ouvrier. Théoriquement nous avons donc toujours à disposition des renseignements permettant de reconstituer le statut social de l'individu⁹. Mais ce n'est pas le cas dans les documents d'état civil, où la mention du statut n'est absolument pas systématique. Ni l'absence, ni la présence d'une mention ne peuvent donner lieu à une règle de dépouillement. Ainsi, il n'est pas possible d'extrapoler de l'absence de l'adjectif «maître» la qualité par défaut «d'ouvrier», puisque le qualificatif «ouvrier» apparaît en d'autres occasions. Donc les archives d'état civil ne permettent pas de faire la distinction maître-ouvrier, essentielle dans une structure sociale où l'artisanat est très majoritaire.

Voilà les deux obstacles de taille qui rendent ardue l'application de la nomenclature socio-professionnelle aux documents d'état civil. On aurait pu penser que la combinaison des deux types de documents (recensement, état civil) nous permettrait de compenser au moins le deuxième de ces défauts, le recensement nous donnant le statut social du marié. Malheureusement, on l'a déjà dit, le lien entre recensement et état civil est difficile à établir.

Pour tenter de résoudre le problème, nous nous sommes limité aux grandes distinctions que permettrait l'état civil, en excluant, dans un premier temps, la référence au statut social. Nous proposons donc la catégorisation suivante :

- (1) Classes supérieures (Professions libérales, hauts fonctionnaires, négociants, rentiers)
- (2) Petit négoce
- (3) Employés (dans le secteur public ou privé)
- (4)^{*} Artisans (sans distinction entre maîtres et ouvriers)
- (5) Manœuvres (comprend les domestiques)
- (6) Agriculteurs
- (7) Sans profession ou absence de mention

Le défaut de cette catégorisation est le flou dans lequel est laissé l'artisanat, dominant à Genève à cette époque. Nous avons cherché à dissiper ce flou en fractionnant l'artisanat par secteurs d'activité (textile, métaux, bois, services). Cette démarche est justifiée par l'hypothèse que les milieux profession-

nels avaient une certaine consistance sociale (être charpentier, ce n'était pas être tailleur). Malheureusement la faiblesse des effectifs statistiques, là encore, fait problème. Passons, cependant, sans plus tarder au phénomène d'homogamie proprement dit.

La foudre et la diagonale

Les trois tableaux qui suivent mettent en rapport la catégorie socio-professionnelle de l'époux avec celle de son beau-père. On privilégie généralement, dans la littérature sur le choix du conjoint, le statut du père de l'épouse par rapport à la profession de celle-ci. En effet les grandes différences entre sexes dans le domaine professionnel rendent la comparaison du statut de l'épouse avec celui de l'époux très problématique. Dans notre échantillon, par exemple, un nombre appréciable de femmes sont dites «sans profession». Comment les classer ? Le recours à la profession du père permet d'éviter cette difficulté et d'autres du même type. Nous avons donc opté pour cette solution.

TABEAU 1 : *Milieu social de l'époux et du père de l'épouse en 1817*
(nombre d'individus)¹⁰

ÉPOUX	PÈRE DE L'ÉPOUSE							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	Total
Classe supérieure (1)	25	3	3	7	1	1	9	49
Petit négoce (2)	2	1	1	5	0	6	8	23
Employés (3)	1	3	4	11	0	3	3	25
Artisans (4)	5	10	14	105	10	17	49	210
Manœuvres et domestiques (5)	0	2	1	5	4	2	6	20
Total	33	19	23	133	15	29	75	327

(6) Agriculteurs, (7) Sans profession ou profession inconnue. Cramer : 0,33.

Plusieurs remarques peuvent être faites sur l'homogamie en 1817. On soulignera d'abord que l'homogamie à Genève en 1817 est loin d'être complète. Le coefficient de Cramer de 0,33 indique une homogamie générale moyenne¹¹. Cependant, le profil très homogame de certaines classes saute aux yeux. C'est le cas de la classe supérieure. En effet, plus de 75% (25 sur 33) des femmes dont le père fait partie de la classe supérieure, se marient dans cette classe. En comparaison, la proportion de mariages avec des hommes de la classe supérieure n'est que de 15% (49 sur 327). Si l'homogamie de la classe supérieure est forte, elle n'est cependant pas complète. En effet plusieurs époux se marient avec des femmes dont les pères sont artisans, petits commerçants, voire, dans un cas, manœuvre¹².

D'autre part le monde de l'artisanat est également homogame mais à un moindre degré. Ainsi, 50% des époux artisans épousent des filles d'artisans (105 sur 210); cette proportion n'est que légèrement plus élevée que la moyenne des mariages : 41% de ceux-ci impliquent une fille d'artisan (133 sur 327). L'artisanat se lie par le mariage avec le petit négoce et les employés.

Les domestiques et les manœuvres sont eux aussi, comme les classes bourgeoises, très homogames. Ils se marient avant tout avec des femmes dont les pères sont domestiques, sans profession connue ou artisans. La différence des profils d'avec les autres classes est parlante, bien qu'elle soit fondée, rappelons-le, sur des effectifs limités.

L'homogamie est donc forte en haut et en bas de l'échelle sociale. On ne peut parler d'une surdétermination du mariage par l'homogamie car le mariage inter-classes existe bel et bien. Comment l'homogamie évolue-t-elle entre 1817 et 1869 ?

On retrouve en 1843 la situation de 1817. En effet l'homogamie a la même force (le Cramer est identique à celui de 1817) et les configurations particulières d'alliances perdurent. L'homogamie de la classe supérieure est toujours très importante, l'artisanat continue à être un pôle d'attraction et les domestiques et manœuvres sont là aussi rejetés. On remarque également l'association entre le petit négoce et les agriculteurs.

Les formes de l'homogamie évoluent peu au XIX^e à Genève. En effet, l'intensité de l'homogamie est stable entre 1817 et 1869, comme le prouve le coefficient de Cramer qui ne varie pas. Les trois figures suivantes vont nous permettre de préciser les évolutions et les permanences. C'est sur la base des tableaux qui viennent d'être présentés qu'elles ont été construites¹³. Elles permettent de se représenter les attirances ou les répulsions (de nature statistique), existant dans le mariage entre personnes de milieux sociaux similaires ou différents. Cette méthode de présentation s'inspire des tableaux proposés par Michel Bozon et François Héran¹⁴. On trouvera dans l'Annexe I une explication plus détaillée des outils statistiques

TABLEAU 2 : *Milieu social de l'époux et du père de l'épouse en 1843*
(nombre d'individus)

ÉPOUX	PÈRE DE L'ÉPOUSE							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	Total
Classe supérieure (1)	26	0	1	9	1	1	6	44
Petit négoce (2)	1	3	0	7	1	11	7	30
Employés (3)	2	4	1	11	1	1	5	25
Artisans (4)	9	15	8	95	16	34	43	220
Manœuvres et domestiques (5)	0	1	0	5	0	9	8	23
Total	38	23	10	127	19	56	69	342

(6) Agriculteurs, (7) Sans profession ou profession inconnue. Cramer : 0,33

TABLEAU 3 : *CSP de l'époux et CSP du père de l'épouse en 1869*
(nombre d'individus)

ÉPOUX	PÈRE DE L'ÉPOUSE							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	Total
Classe supérieure (1)	18	3	1	12	1	2	10	47
Petit négoce (2)	0	1	3	7	1	9	4	25
Employés (3)	5	4	2	20	4	9	3	47
Artisans (4)	2	9	2	81	7	41	33	175
Manœuvres et domestiques (5)	0	0	0	4	2	14	7	27
Total	25	17	8	124	15	75	57	321

(6) Agriculteurs, (7) Sans profession ou profession inconnue. Cramer : 0,31

FIGURE 1 : *Catégorie sociale de l'époux et du père de l'épouse en 1817*

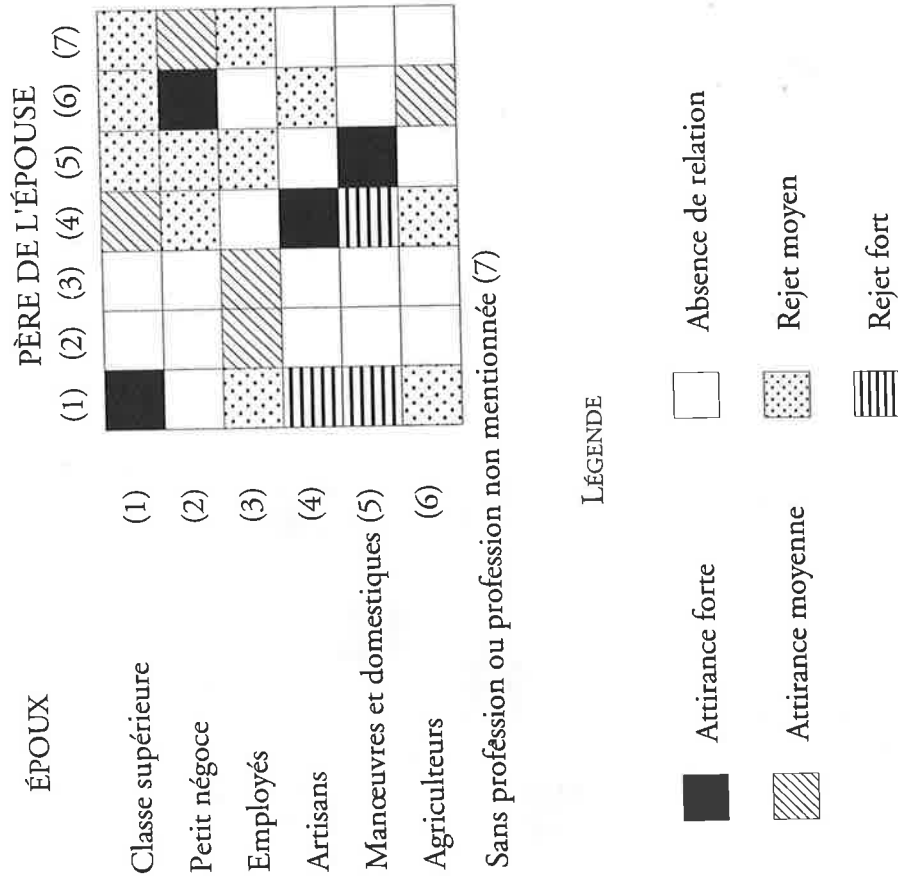
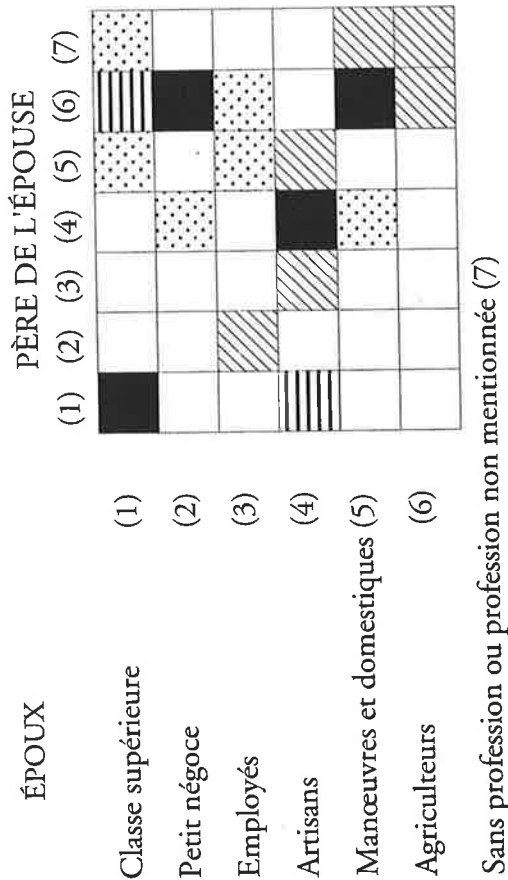
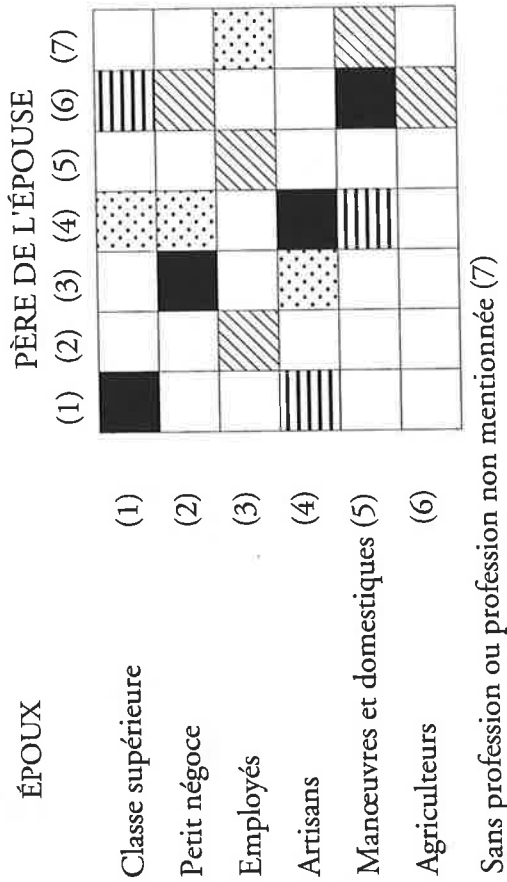


FIGURE 2 : *Catégorie sociale de l'époux et du père de l'épouse en 1843*FIGURE 3: *Catégorie sociale de l'époux et du père de l'épouse en 1869*

Pour reprendre la formule de Bozon et Héran¹⁵ «La «foudre», quand elle tombe, ne tombe pas n'importe où : elle frappe la diagonale [...]». L'homogamie est bien là sans pour autant être écrasante. En effet, il existe un nombre important d'individus qui ne se marient pas dans leur classe. Les

hommes domestiques et manœuvres se marient de plus en plus avec des filles de paysans, signe de l'affirmation de l'origine rurale des classes défavorisées de la population genevoise dans le cours du siècle, alors que l'immigration augmente. Les classes bourgeoises sont presque autant homogames en 1869 qu'en 1817. L'artisanat continue à représenter l'écrasante majorité des unions à Genève et à n'être rejeté que par la bourgeoisie. Donc, nous pouvons constater que l'homogamie est moins forte que nous le supposions au départ. Il n'y a pas d'interdits matrimoniaux absolus, impératifs, entre les groupes sociaux à Genève au XIX^e. Ce qui, bien entendu, ne remet pas en question la forte homogamie des classes supérieures.

D'autre part, nos trois périodes se ressemblent très fortement. Ce qui est vrai pour 1817, l'est aussi pour 1843 et 1869. La faiblesse de certains effectifs, qui interpellait la fiabilité des résultats de 1817 ne pose plus problème puisque nous retrouvons les mêmes constellations matrimoniales en 1843 et 1869. Nous pouvons donc dire qu'il existe un modèle d'homogamie sociale qui est valable pour tout le XIX^e siècle genevois. Cette homogénéité des trois périodes autorise à considérer, dans l'analyse qui va suivre, l'ensemble de nos couples, sans distinction entre 1817, 1843 et 1869¹⁶.

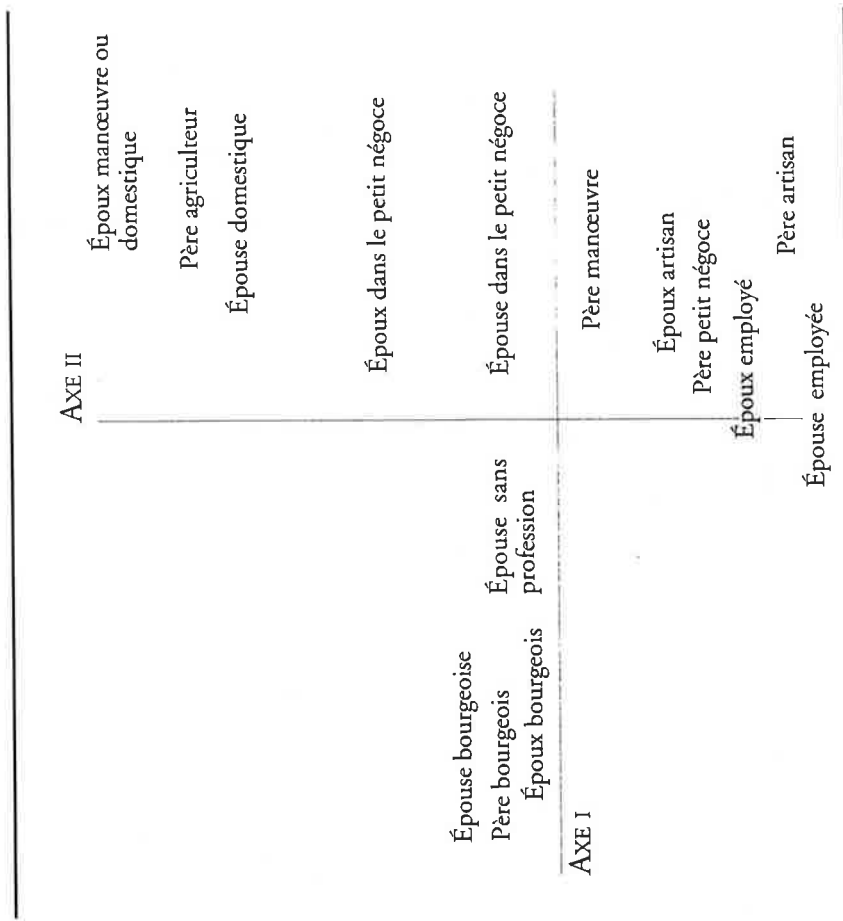
Choix du conjoint et analyse des correspondances

L'analyse des correspondances est une application de l'analyse factorielle à des données nominales. Elle consiste à positionner sur un même graphique toutes les associations entre les catégories de plusieurs variables. Dans notre cas, elle nous permet de représenter dans un même espace la catégorie socio-professionnelle de l'époux, de l'épouse et du père de l'épouse. On échappe donc ainsi à l'analyse bivariable (deux variables à la fois) entreprise jusqu'ici¹⁷. L'analyse des correspondances a construit, sur la base des proximités matrimoniales, le graphique de la page suivante qui dévoile la forme des alliances à Genève au XIX^e siècle.

Le tableau doit être interprété comme suit. L'axe I, qui explique plus de 66% —*eigen value* de 0,66¹⁸— de l'information catégorielle sur cette dimension, oppose très nettement la catégorie sociale supérieure aux autres catégories. La représentation des liens entre modalités montre sans ambiguïté que l'homogamie est dominante dans la classe supérieure. Les femmes épousent des hommes qui ont un profil identique à celui de leur père. La

distanciation par rapport aux autres groupes est parfaitement visible sur l'axe I. C'est avant tout une distinction d'ordre social qui fonde l'homogamie de cette classe supérieure.

FIGURE 4 : *Distance et proximité matrimoniales entre les milieux sociaux à Genève au XIX^e siècle (1817, 1843, 1869) telles que l'exprime l'analyse des correspondances entre la profession de l'épouse, de son père et de l'époux.*



L'axe II (*eigen value* de 0,52) oppose les classes supérieures, l'artisanat, les employés et le petit commerce aux agriculteurs et surtout aux manœuvres et domestiques. Nous pouvons constater que la catégorie sociale la plus défavorisée (manœuvres, domestiques) se trouve à l'extrême de l'axe. Les catégories marginalisées sur ce second axe ont en commun une particularité

très intéressante : elles sont constituées de personnes étrangères à Genève, du fait de leur lieu de naissance. Prenons comme exemple les lieux de naissance des catégories extrêmes sur l'axe II et comparons-les avec la distribution moyenne dans la population.

TABEAU 4 : *Proportion de personnes nées à Genève par catégorie sociale*

PROFESSION	% D'AUTOCHTONES
Époux manœuvres	40
Époux petit négoce	36
Moyenne des époux de toutes les catégories	54

Épouses domestiques	36
Moyenne des épouses de toutes les catégories	54

Le tableau précédant montre clairement que les catégories sociales extrêmes sur l'axe II regroupent plus que les autres des emplois dédaignés par les autochtones ou « réservés » aux étrangers. L'homogamie sociale se combine donc sur cet axe avec l'homogamie géographique (ou endogamie)¹⁹. Si les domestiques sont moins « recherchées », c'est à la fois à cause de leur statut social et de leur condition d'étrangères²⁰. Cette interprétation est confirmée par deux faits. La présence des pères agriculteurs — qui n'habitent généralement pas à Genève — dans les catégories extrêmes, est une première validation. D'autre part, le cas singulier, qui nous a donné bien du mal, du petit négoce, trouve très naturellement une explication. En effet, le petit négoce aurait dû logiquement se trouver proche de l'artisanat. Or il n'en est rien quant aux maris exerçant cette activité. Pourquoi ? Parce que les époux de cette catégorie sont majoritairement des personnes qui ne sont pas nées à Genève.

Enfin, mis à part ces deux groupes, nous pouvons observer une configuration relativement compacte de catégories se distinguant à la fois des positions supérieures sur l'axe I et des positions inférieures sur l'axe II. C'est le milieu artisan, autochtone.

Donc, l'analyse des correspondances nous permet de définir trois milieux sociaux qui pratiquent le mariage préférentiel et qui sont relativement fermés, du point de vue du mariage, aux autres groupes. Ce sont : les classes supérieures (a) ; les artisans, employés, petits commerçants (b) et les domestiques, manœuvres, agriculteurs (c). La grande majorité des individus, ne l'oublions pas, est comprise dans la deuxième catégorie. Si les phénomènes d'homogamie, de reproduction sociale, sont indéniables, ils semblent concerner avant tout des catégories minoritaires, situées aux deux bords de l'échelle sociale. Nous avons donc affaire à un milieu relativement fluide de petits commerçants, artisans, employés, dont les frontières externes sont bien définies tant vers le bas que vers le haut. Ce milieu regroupe environ les 80% de la population. Nous chercherons à savoir maintenant s'il existe une homogamie strictement professionnelle (homogamie au sein d'une profession) à l'intérieur de ce groupe d'artisans et de commerçants.

L'homogamie à l'atelier

Les homogamies perçues entre catégories sociales correspondent-elles dans le groupe (b) (artisanat, petit négoce) à des homogamies professionnelles, de métiers ? Le tailleur épouse-t-il une fille de tailleur, par exemple ? Cette hypothèse a été vérifiée avec succès pour Lyon par Lequin ²¹. L'auteur montre que le mariage était ancré dans la vie professionnelle des gens, que le cadre de l'atelier, de l'échoppe jouait un rôle important dans la formation des couples à Lyon dans le milieu des canuts, des tisserands. Qu'en est-il à Genève ?

Pour répondre à la question, nous avons sélectionné les maris travaillant dans l'artisanat. Nous avons distingué quatre catégories d'activités professionnelles : l'horlogerie/bijouterie, le textile, les métiers du métal (liés à la fabrique d'horlogerie ou autres) et les autres métiers de l'artisanat, non répertoriés dans les trois premières catégories. Pour les beaux-pères, nous avons repris la même classification, en ajoutant la catégorie «ne travaillant pas dans l'artisanat».

TABEAU 5 : Homogamie par secteur d'activité en 1817-18 (pourcentages en ligne)

BRANCHE D'ACTIVITÉ DU MARI		BRANCHE D'ACTIVITÉ DU BEAU-PÈRE					N
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5*)	
Textile	(1)	21	9	9	11	50	100%
Horlogerie et bijouterie	(2)	5	18	20	15	42	100%
Métal	(3)	11	17	15	15	42	100%
Autres artisans	(4)	4	6	6	13	67	100%
							47

* Beaux-pères n'exerçant pas un métier artisanal

On voit qu'en 1817-18, les branches d'activité n'ont guère d'influence sur le mariage à Genève. Ainsi, par exemple, alors que le mari travaillant dans le textile a 21% de chance d'avoir un beau-père dans le textile également, cette probabilité descend à 5% pour un horloger ou bijoutier, qui ont des probabilités plus fortes de se lier que les autres catégories. Il y a donc une homogamie professionnelle dans le textile et les métiers du métal ou de l'horlogerie, mais l'on ne peut parler d'isolats professionnels. Tout au plus avons-nous affaire ici à une préférence.

En 1869, le faible taux de mariages entre les hommes travaillant dans le textile et des filles d'horlogers ou de bijoutiers persiste. Ceci mis à part, le tableau de la page suivante montre une relative indifférence par rapport à la branche professionnelle. Les analyses des correspondances faites sur ces données confirment la faiblesse de la structure homogamique entre branches d'activité au sein de l'artisanat.

TABLEAU 6 : *Homogamie par secteur d'activité en 1869*
(pourcentages en ligne)

BRANCHE D'ACTIVITÉ DU MARI		BRANCHE D'ACTIVITÉ DU BEAU-PÈRE						
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5*)	N	
Textile	(1)	13	4	0	22	61	100%	
Horlogerie et bijouterie	(2)	12	12	12	19	45	100%	23
Métal	(3)	8	4	14	16	58	100%	26
Autres artisanats	(4)	10	1	4	23	62	100%	50
								70

* Beaux-pères n'exerçant pas un métier artisanal

Ainsi, nous ne pouvons vérifier l'hypothèse d'une homogamie qui passerait par le métier. Il existe certes une tendance homogamique à l'intérieur des métiers, mais elle est faible, hésitante. Edward Shorter a constaté ce déclin de l'homogamie professionnelle au XIX^e siècle. Elle est pour lui le signe «du déclin de l'importance du travail, du métier, dans la définition que les gens donnent d'eux-mêmes»²².

Mobilité sociale et mobilité matrimoniale

Comment évolue la force homogamique durant notre période ? Assisté-on, entre 1817 et 1869, à une progressive diminution des unions homogames ? Y a-t-il un rapport entre l'évolution de l'homogamie (autrement dit, de la mobilité matrimoniale) et celle de la mobilité sociale²³ ? Ces questions sont importantes car elles font référence à l'hypothèse que le développement économique et social des XIX^e et XX^e siècles aurait amené une plus grande liberté des individus dans leurs choix matrimoniaux.

La problématique de l'homogamie concerne, nous l'avons dit, les problèmes de stratification sociale. «Le choix du conjoint est un relais important dans le développement, la conservation ou au contraire la diminution relative d'un patrimoine social, qu'il soit matériel ou symbolique»²⁴. L'homogamie est un puissant moyen de réification des statuts, elle renforce la consistance des catégories socio-professionnelles en faisant s'unir par le mariage des individus ayant les mêmes origines sociales. Dès lors, il est compréhensible que les phénomènes de mobilité (ou d'immobilité) sociale et d'homogamie aient été considérés comme les deux faces d'une même pièce.

La mobilité sociale se caractérise par «la mise en relation des positions occupées dans la stratification sociale par des individus ou par les familles auxquelles ils appartiennent, voire par des groupes sociaux, avec celles que leurs parents, ou eux-mêmes à une époque antérieure, avaient pu détenir»²⁵. L'homogamie est également une mise en relation de statuts sociaux. N'existe-t-il pas une corrélation entre mobilité sociale et mobilité matrimoniale ? La mobilité matrimoniale serait ainsi une forme particulière de mobilité sociale qu'il faudrait chercher à situer par rapport aux autres types de mobilité. Nous faisons l'hypothèse qu'il y a une corrélation positive entre la mobilité sociale intergénérationnelle et la mobilité matrimoniale. La question est donc de savoir si le passage à une société plus mobile socialement amène une baisse de l'homogamie.

Nous avons repris les trois cercles matrimoniaux dégagés par l'analyse des correspondances : La classe bourgeoise (a); les artisans et employés (b); les domestiques, agriculteurs et manœuvres (c). Par la comparaison de la profession du mari et de celle de son beau-père, nous avons défini des individus ascendants par le mariage, stables ou descendants. L'individu ascendant, par exemple, épouse une femme dont le père exerce une profession plus élevée dans la hiérarchie que la sienne. En couplant de la même façon la profession du mari et celle de son propre père, il a été possible de dégager les mêmes groupes quant à la mobilité sociale. Comparons les taux de mobilité à nos différentes périodes. Il faut préciser, en passant, que cette comparaison pose un problème, celui de l'évolution de la structure sociale. Il est en effet difficile de comparer les professions de générations différentes²⁶. Mais les changements survenus entre les deux dates, bien que présents, ne sont pas aussi importants que ceux qu'a vécus la France contemporaine et qui rendent difficiles (mais pas impossibles) les analyses diachroniques²⁷. En effet, Genève, en 1869, n'est qu'à l'aube de son industrialisation²⁸.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons construit le tableau suivant qui compare, pour chaque période, la proportion d'époux mobiles socialement et matrimonialement.

TABEAU 7 : *Mobilité sociale et mobilité matrimoniale*
(1817, 1843, 1869)

Période	POURCENTAGE DE MARIS MOBILES	
	Mobilité sociale (mari/son père)	Mobilité matrimoniale (mari/son beau-père)
1817-18	20%	27%
1843-44	31%	35%
1869	41%	39%

Nous voyons que les deux types de mobilité augmentent au cours du siècle. En 1817-18 seul un individu sur cinq faisait partie d'un autre cercle social que celui de son père et un individu sur quatre épousait une femme d'un cercle différent du sien. En 1869, quatre individus sur dix sont mobiles, que cela soit selon le critère matrimonial ou le critère social. Mobilités sociale et matrimoniale ont donc augmenté conjointement durant le siècle, ce qui conforte l'hypothèse d'un lien entre les deux phénomènes.

Il faut cependant être prudent, car, comme nous l'avons dit, les structures sociales évoluent, ce qui rend la comparaison des taux difficile. En effet, la catégorie «manœuvres, paysans, domestiques» augmente considérablement dans les distributions des pères des conjoints entre 1817 et 1869. Ceci est dû à l'augmentation soutenue du nombre de pères agriculteurs, effet du phénomène d'immigration, qui prend de plus en plus d'importance au cours du siècle. Donc, si la catégorie basse augmente, à cause du phénomène d'immigration, il est naturel de voir la mobilité des conjoints (qui habitent en ville, donc ne sont pas agriculteurs), augmenter. Si l'on exclut du troisième groupe les agriculteurs, la mobilité sociale et matrimoniale reste à peu près stable durant la période. Mais, il est clair que les fils de paysans, quelle que soit leur catégorie sociale d'arrivée, sont des individus socialement mobiles puisqu'ils ne sont plus paysans. L'augmentation de l'immigration a donc comme effet de faire augmenter la mobilité sociale et la mobilité

matrimoniale au cours du XIX^e siècle. Nous verrons son influence, dans un prochain chapitre, sur l'endogamie géographique. L'hypothèse d'une concordance entre mobilité sociale et matrimoniale est vérifiée.

La rigidité des statuts sociaux a donc comme conséquence l'immobilité matrimoniale. La lente augmentation de la mobilité sociale entraîne une transformation discrète du choix du conjoint. Ce fait confirme les observations faites pour la France contemporaine par Claude Thélot : «Une de ces évolutions mérite une attention particulière : de même que l'immobilité sociale a diminué, de même l'homogamie est globalement moins prononcée à la fin des années soixante-dix que vingt-cinq ans auparavant [...]». Le choix du conjoint ou la mobilité sociale des femmes mariées, ainsi décrits, ont connu une évolution assez analogue, finalement, à celle de la transmission du statut du père en fils, observée à travers les tables de mobilité [...]»²⁹.

Dans une société où le fils est prédestiné à prendre le métier de son père, il est fort probable que son épouse viendra d'un milieu identique au sien. La mobilité sociale, en éloignant le fils du père du point de vue professionnel, ne casse-t-elle pas, d'une certaine manière, le lien de dépendance entre l'individu et sa famille d'orientation ? Quand le fils exerçait le même métier que son père, souvent même sous ses ordres, dans l'atelier paternel, dans son échoppe, la dépendance aux parents était grande. Leur autorité l'était pour la même raison. Mais quand le fils vit d'un métier très différent de celui du père, quel type de contrainte les parents continuent-ils d'exercer sur leur enfant adulte ? L'immigration a le même effet. Elle coupe l'individu de son milieu social et familial d'origine. L'augmentation de ces deux phénomènes dans la seconde moitié du XIX^e siècle à Genève explique sans doute en partie la baisse de l'homogamie.

Conclusion

Résumons les principaux résultats de ce chapitre. L'homogamie à Genève au XIX^e siècle a les caractéristiques suivantes. Trois groupes de mariages préférentiels sont présents : les classes supérieures, le monde artisanal, et les domestiques-manœuvres et agriculteurs. Il nous est donc possible de dégager trois «cercles nuptiaux»³⁰ à l'intérieur desquels l'alliance est circonscrite. Il s'agit de la haute bourgeoisie, des classes moyennes (dont l'artisanat est le noyau dur), et des domestiques et manœuvres.

On remarquera que ce sont les professions des deux groupes les plus extrêmes de l'échelle sociale (bourgeoise, domestiques-manœuvres) qui ont les comportements les plus homogènes, qui se distinguent, par le mariage, des autres groupes sociaux. On peut faire l'hypothèse que l'homogamie de la classe supérieure était voulue, alors que l'homogamie de la catégorie inférieure était imposée.

Ces groupes extrêmes (bourgeoise et domestiques-manœuvres) ne comprennent que 20% de la population genevoise des mariés³¹. Ainsi leur comportement très homogène ne peut être considéré comme représentatif de celui de l'ensemble de la population.

Le fait essentiel est donc que nous avons affaire à une grande masse de gens (80% de la population), que l'on peut qualifier de classe moyenne, artisanale ou gravitant autour de l'artisanat, qui développe des pratiques de mariage assez libres. À l'intérieur de cette population, les considérations de métier ne jouent que faiblement. On ne choisit pas forcément un conjoint de même profession ou de la profession des parents. Ce fait ne vient-il pas confirmer l'intuition de William J. Goode concernant les classes populaires ? « Je suspecte que le prolétariat urbain a eu cette liberté [de choix du conjoint] depuis des siècles en Occident, mais en Europe cette liberté n'était probablement pas obtenue par les classes supérieures jusqu'à la première guerre mondiale »³².

Le cas spécial des maris et femmes issus du petit négoce doit être souligné. En effet ils se distinguent assez fortement et sur les trois périodes des autres classes moyennes genevoises. Leur origine étrangère explique sans doute leur tendance à l'hypogamie³³.

La structure évolue peu. Les trois groupes restent valables sur l'ensemble de la période. On peut donc parler d'un modèle matrimonial unique pour le XIX^e siècle genevois. Bien entendu, les périodes ont des configurations un peu différentes. Mais nous en resterons, vu la taille de nos échantillons, aux résultats les plus globaux et donc les moins susceptibles d'être des artefacts statistiques. À remarquer, cependant, le rapprochement des beaux-pères domestiques-manœuvres par rapport à la classe moyenne à partir de 1843.

Les milieux sociaux envisagés suivent des règles de reproduction autant sociales que matrimoniales. La force de l'homogamie diminue légèrement (augmentation des individus mobiles dans le mariage), tout comme augmente la mobilité sociale. Ce résultat confirme le fait que les phénomènes de

mobilités sociale et matrimoniale sont liés. Sur l'ensemble de la période, nous n'assistons cependant pas à un bouleversement des comportements en matière de choix du conjoint.

On a vu que le choix du conjoint au XIX^e siècle à Genève ne confirme pas l'idée d'une surdétermination, par la structure sociale, du mariage des siècles passés. L'artisan, l'employé habitant Genève n'épouse que très rarement une femme des classes supérieures. De même, ils évitent, mais à un degré moindre, d'épouser des filles de manœuvres ou de domestiques. Mais pour le reste, le hasard et les nécessités de l'amour guident leur choix. Tout bien considéré, le constat global n'est donc pas si différent de celui que font les chercheurs qui étudient le mariage d'aujourd'hui.

L'image que l'on se fait souvent, de nos jours, du mariage dans la société du XIX^e siècle doit beaucoup aux romanciers. Or, ces derniers renvoie nt généralement à la réalité des élites, dont nous verrons comment l'homogamie est déterminée. En lisant Honoré de Balzac ou Thomas Mann³⁴, on a peut-être l'impression que les considérations matérielles dominaient l'ensemble des faits matrimoniaux au XIX^e siècle. Mais Balzac et Thomas Mann décrivaient les familles bourgeoises et non celles des classes populaires. On ne peut se contenter des écrits littéraires pour cerner la spécificité d'une société dans son ensemble.

NOTES

1. Jean KELLERHALS [et al.], *Mariages au quotidien*, op. cit., p. 51.
2. *Ibidem*, p. 51.
3. Jean CAZENEUVE, *La sociologie*, Paris, 1970, p. 456.
4. On lira avec profit Michel LORIAUX, « Profession, statut social, classe : un tiers gagnant pour la Sociologie ? », *Population et structures sociales*, vol. 17, (1984), N° 2457.
5. Dans notre étude, la stratification n'intéresse pas en elle-même, mais comme élément important de la problématique du choix du conjoint.
6. AEG, Eric WIDMER, *La structure socio-professionnelle de Genève dans la première moitié du XIX^e siècle*, mémoire de trois-quarts de licence, Fac. des Lettres, Université de Genève, Genève, 1988.

7. AEG, *Tableaux de la population du canton de Genève. Extraits du recensement de l'année 1843*, Genève, 1843.
8. Adeline DAUMARD, «Une référence pour l'étude des sociétés urbaines en France au XVIII^e et XIX^e siècles. Projet de code socio-professionnel», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, (1963).
9. Pratiquement ce n'est pas toujours le cas car les recensements sont souvent mal tenus (voir à ce propos le chapitre sur les sources). L'absence de mention du statut, sans être majoritaire, est un cas courant.
10. On a fait figurer dans chaque tableau le nombre d'individus exact et non les pourcentages qui peuvent être calculés très facilement. Ce mode de présentation permet de ne pas surcharger les tableaux en chiffres. Il permet aussi de garder en mémoire les effectifs relativement faibles de certaines des catégories.
11. Le coefficient de Cramer est un coefficient d'association utilisé pour les variables nominales. Le Cramer n'est que de 0,33 en 1817. Le V de Cramer varie entre 1 et 0. 1 indique une association parfaite ou homogamie maximale (seule la diagonale est pleine), 0 un mariage au hasard. Un coefficient de 0,30 à 0,40 représente, pour les sciences sociales, une association moyenne à forte. Pour une discussion du V de Cramer on pourra se référer à *Sps-x Introductory. Statistics Guide for Sps-x*, 1988.
12. Les cas de mariages entre individus de la classe supérieure et de l'artisanat, sans être très fréquents, existent. Ils concernent surtout des individus qualifiés de négociants, qui gardent sans doute de fortes attaches avec l'artisanat, en particulier avec la bijouterie et l'horlogerie. Le problème de la classification se pose avec les propriétaires dont on ne sait pas précisément ce qu'ils possèdent. On voit que les divisions entre classes sont loin d'être claires, à la fois du point de vue de la réalité sociale et du point de vue méthodologique. Quant au cas exceptionnel du mariage concernant des individus de la catégorie supérieure et de catégorie défavorisée, il concerne un négociant de 22 ans, né à Genève, fils d'un maître monteur de boîte, qui épouse une femme sans profession de 47 ans, dont le père, de son vivant, était manouvrier.
13. C'est la différence entre les effectifs théoriques, représentant l'indépendance statistique, et les effectifs réels, qui est prise en compte. On se reportera aux annexes pour une présentation de cette technique statistique.
14. Michel BOZON, François HÉRAN, «La découverte du conjoint», *op. cit.*, 1987.
15. *Ibidem*, p. 946.
16. Les résultats des analyses portant sur les trois périodes prises séparément sont identiques. Il était inutile de reproduire des figures n'apportant rien de nouveau.

17. L'analyse des correspondances a fait son apparition dans les années 1960 avec le développement de l'informatique. La grande masse de calculs que cette méthode exigeait rendait nécessaire, en effet, l'utilisation de l'ordinateur. On se référera, pour une discussion sommaire de cette méthode à la présentation des techniques statistiques figurant en annexe.
18. Pour une explication de cette valeur se référer aux ouvrages cités dans l'annexe 1.
19. L'endogamie sera étudiée dans le prochain chapitre.
20. Cette dernière explique par ailleurs leur statut social inférieur, les migrants ayant d'une manière générale les moins bonnes places.
21. Yves LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Lyon, 1977.
22. Edward SHORTER, *Naissance de la famille*, *op. cit.*, p. 189.
23. La mobilité sociale intergénérationnelle se calcule par la comparaison de la profession de l'individu à celle de son père. On lira avec profit les excellents travaux que Roger GIROD a consacrés à ce thème, en partant notamment de l'exemple genevois. Roger GIROD, *Mobilité sociale*, 1971 et *Inégalité, inégalités*, 1977.
24. Jean KELLERHALS [et al.], *Mariages au quotidien*, *op. cit.*, p. 15.
25. Pierre WEISS, *La mobilité sociale*, 1986, p. 3.
26. Le statut, le prestige des professions changent dans le temps. En se limitant aux dénominations professionnelles, on risque de ne pas voir que les significations sociales d'une profession peuvent varier considérablement d'une génération à l'autre.
27. Voir à ce propos, Alain GIRARD, *Le choix du conjoint*, *op. cit.* et Louis ROUSSEL, *Le mariage*, *op. cit.*, 1975.
28. Claude RAFFESTIN, *Essai de géographie industrielle*, Genève., *op. cit.*, 1968.
29. Claude THÉLOT, *Tel père, tel fils ?*, Paris, 1982, p. 183.
30. Le terme est emprunté à Jean Pierre BARDET, *Rouen au XVII^e et XVIII^e siècles. Les mutations d'un espace social*, Paris, 1983, p. 232.
31. Il est presque certain, en effet, que les domestiques et manœuvres sont sous-représentés dans les mariages, par rapport à leur poids dans la population genevoise en âge de se marier.
32. William J. GOODE, *World Revolution*, *op. cit.*, p. 33.

33. On parle d'hypergamie féminine car les femmes se marient souvent avec des hommes de statut social supérieur au leur. L'hypogamie est le phénomène inverse, tendance à se marier au-dessous de sa condition sociale.

34. La fresque somptueuse que peint Thomas Mann de l'ascension et du déclin d'une famille de la bourgeoisie allemande dans *Les Buddenbrook* est toute pleine d'alliances où l'argent fait taire les sentiments. Le lecteur remarquera que plusieurs de ces mariages n'ont pas la fin heureuse qu'on leur souhaiterait.

5 *L'endogamie*

La nationalité, le lieu d'origine, de naissance ou de domicile des conjoints, sont des indicateurs classiques du degré d'endogamie du mariage. L'endogamie est une des dimensions importantes de la problématique du choix du conjoint. D'abord étudié par les ethnologues¹, le problème a rapidement été repris par les historiens et les sociologues. L'endogamie fait référence à la communauté nationale ou locale à laquelle appartient l'individu et non plus, comme pour l'homogamie, à sa classe sociale. L'endogamie nous renseigne sur le degré d'ouverture aux étrangers de cette communauté.

Les historiens ont déjà passablement analysé l'endogamie. Les études sur les communautés rurales constatent toutes une forte endogamie, interprétée comme le signe d'une méfiance à l'égard de l'étranger. Cette méfiance est confirmée par l'étude des coutumes et des proverbes ruraux, très explicites en la matière. Mais il ne faut pas s'y tromper, l'endogamie villageoise n'est pas «folklorique». Elle a avant tout des causes économiques : trouver un conjoint au village, c'est mettre en commun et en valeur son avoir, c'est permettre la réunion de terres morcelées, c'est éviter l'appauvrissement consécutif à la division des terres qu'amène souvent la succession². L'endogamie villageoise n'est cependant jamais complète. Les interdits de parenté, comme le remarque Jean-Louis Flandrin, forcent la communauté villageoise à aller voir ailleurs, plus loin; ils obligent le marché matrimonial à s'élargir. A tel point que le concept d'«isolat», utilisé dans les premières études historiques sur le choix du conjoint³ a été abandonné dans les publications plus récentes. Comme le faisait justement remarquer Martine Segalen, ce concept, qui orientait les chercheurs vers l'étude des liens de

parenté ou de consanguinité, «est à ranger parmi les faux amis tant il induit l'idée de zone isolée»⁴. Or, même en milieu rural, l'endogamie n'est jamais complète.

Voilà pour la campagne. Nous nous intéressons, quant à nous, à la ville. Les villes, à cause de la surmortalité urbaine, attirent l'immigration. Elles ont été, de tout temps, obligées d'ouvrir leurs portes à des contingents d'immigrants plus ou moins importants. La question est de savoir si les différentes communautés, nationales ou régionales, présentes dans une ville, sont cloisonnées ou au contraire intégrées à la cité, du point de vue du mariage. L'étude de l'endogamie est donc intéressante au-delà de la sociologie de la famille, en raison des problèmes d'intégration dans un tissu urbain qu'elle met en lumière.

«Dans les villes, nous dit François Lebrun⁵, les choses témoignent d'une mobilité relativement plus grande [qu'à la campagne]. A Meulan entre 1690 et 1789, 50% des époux sont nés dans la ville et 20% dans les paroisses situées dans un rayon de 10 km, soit un total de 70% seulement». Le concept d'isolat est donc d'autant moins pertinent en milieu urbain. Ce constat est mis en relation avec le phénomène de l'immigration. H.-A. Diederiks remarque, pour la ville d'Amsterdam, que l'endogamie augmente à mesure que la provenance d'origine des conjoints est plus éloignée, ou que la communauté d'appartenance diminue en taille⁶.

Nos données permettent de traiter la question de l'endogamie. Nous disposons du lieu de naissance des conjoints. C'est dans la plupart des cas cet indicateur plutôt que le lieu d'origine, que les historiens utilisent. Il est fidèle, puisqu'il doit être attesté par un extrait de naissance se trouvant dans les annexes des registres de mariage.

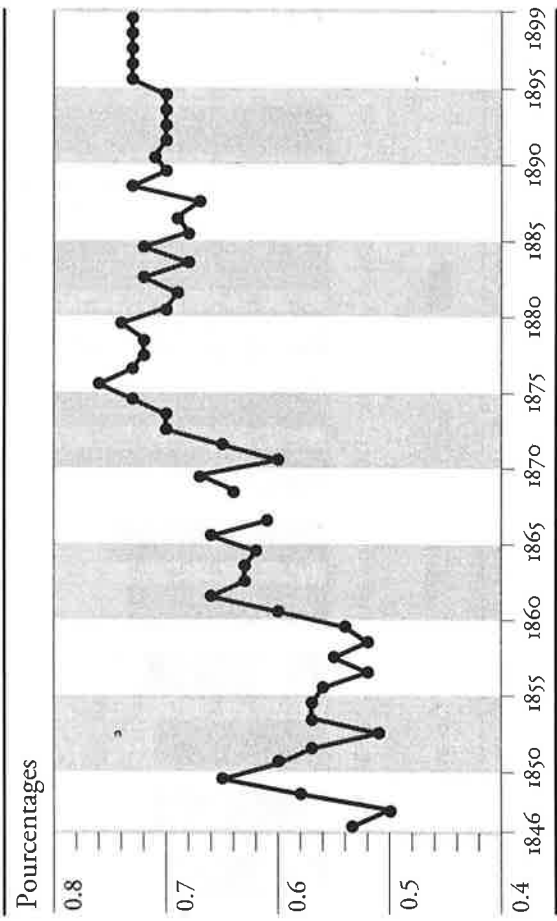
Le lieu de domicile, par contre, souffre d'une ambiguïté. En effet, nous ne savons pas toujours si le fonctionnaire de l'état civil a couché sur le registre le lieu de domicile temporaire ou permanent du conjoint. En effet il arrive que l'un des conjoints n'habite à Genève visiblement que pour une brève durée, précédant directement le mariage. Dès lors est-il enregistré comme résident de Genève, ou fait-on figurer son lieu de domicile habituel ? Le fait que de nombreux individus mentionnés comme habitants de Genève dans l'état civil soient absents des recensements nous permet de penser que la première des deux suppositions a dû se produire assez fréquemment. Dans ce cas, la comparaison des domiciles est faussée.

Analyse sérielle des lieux d'origine

La nationalité est un aspect important de l'endogamie. Malheureusement nous ne pouvons utiliser les indications figurant à son propos dans les registres d'état civil que pour les deux dernières périodes, 1843 et 1869. En effet, en 1817, le lieu d'origine (ou de bourgeoisie) n'apparaît que dans les bans et de plus, de façon fort irrégulière. D'autre part les individus ayant deux lieux d'origine ne sont pas rares, ce qui rend l'information difficilement exploitable. Nous nous bornerons donc au lieu de naissance dans notre analyse des registres des mariages.

Nous avons la chance, cependant, de pouvoir profiter de statistiques annuelles publiées par la municipalité genevoise⁷ qui indiquent, à partir de 1844, le nombre de mariages endogames et exogames en tenant compte d'abord de deux catégories, Genevois versus étrangers, puis en ajoutant, à partir de 1874, une catégorie distincte pour les Confédérés. La statistique de la municipalité est précise puisqu'elle correspond à notre propre décompte à partir des registres de mariage, pour l'année 1869. Cette statistique permet de dresser le graphique suivant, qui donne un premier aperçu sur l'évolution de l'endogamie durant les cinquante dernières années du XIX^e siècle. L'indice proposé est constitué par le nombre de mariages endogames rapporté au total des mariages. Plus les valeurs sont élevées, plus l'endogamie est grande. L'indice ne peut prendre en compte, pour être établi sur toute la période, que deux catégories : les Genevois et les non Genevois.

FIGURE 5 : *Evolution de l'endogamie à Genève (1846-1899)*



Ces résultats remettent en question les affirmations de Diederiks concernant l'influence de la taille d'une communauté sur son degré d'ouverture. Diederiks pense en effet que plus la taille d'une communauté de migrants est petite, plus le degré d'endogamie est fort⁸. Nous avons affaire ici à des communautés dont la taille grandit et qui se referment. Ce fait s'explique fort simplement. La constitution de mariages endogames ne peut avoir lieu qu'à partir du moment où les divers groupes nationaux (ou régionaux) ont un poids démographique suffisant. Si la communauté d'origine du conjoint est sous-représentée dans la ville, il sera très difficile pour le prétendant au mariage de trouver une personne de son groupe. Ainsi, il devra se reporter sur des candidat(e)s n'appartenant pas forcément à ce groupe, d'autant plus que d'autres identités (sociales, d'âge, économiques), viennent interférer dans le processus.

La taille des différents groupes en présence intervient donc. Ils doivent être suffisamment grands pour donner aux individus les moyens de leurs préférences. « Dans l'optique de ce type d'analyse, remarquent Albert Jacquard et Martine Segalen⁹, le rôle du nombre est prépondérant [...], faute de pouvoir trouver un conjoint ayant toutes les qualités souhaitées, on en choisit un ne possédant que certaines d'entre elles [...] ». Il s'ensuit que plus le nombre d'individus de même provenance est grand, plus on aura une chance de trouver un conjoint potentiel qui satisfasse aux autres exigences posées (d'âge ou de milieu social).

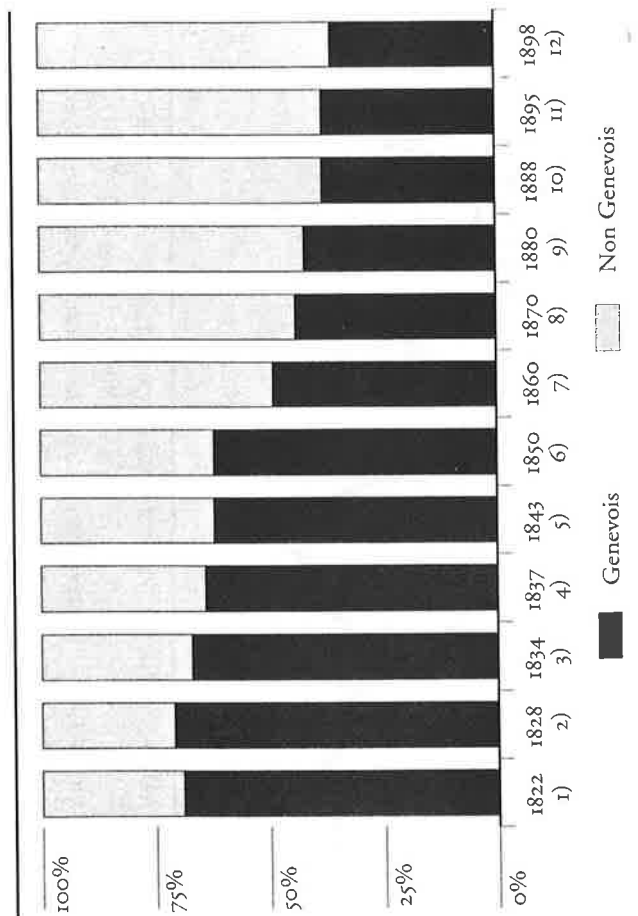
Lieux de naissance et endogamie

L'étude des lieux de naissance, en partant des documents d'état civil, va permettre d'affiner l'analyse. On a regroupé les différents lieux de naissance de la manière suivante : né(e)s à Genève, en Suisse romande, en Suisse alémanique, en Savoie, en France, ou dans un autre pays que ceux précédemment mentionnés¹⁰. Ces catégories permettent de préciser les comportements à l'intérieur des groupes « Genevois » et « Étrangers ».

Quelle n'est pas notre surprise de constater que le taux d'endogamie monte très nettement durant la période ! Nous avons là un cas où l'endogamie se renforce. De plus, l'endogamie augmente alors que le nombre d'étrangers présents dans la ville s'envole. Nous arrivons au résultat suivant, à première vue paradoxal : la plus grande mixité de la population amène un phénomène de fermeture des différentes communautés. Le graphique suivant donne une idée de l'évolution de la population résidente de Genève au cours du siècle.

On voit très clairement que le nombre d'étrangers et de Confédérés augmente considérablement à Genève. Les Genevois représentaient deux tiers des résidents au début du siècle, ils ne sont plus que dans une proportion d'un tiers à l'aube du XX^e siècle. Donc plus la population étrangère a augmenté à Genève, plus le critère de l'origine a pris de l'importance dans le mariage.

FIGURE 6 : *Proportion de Genevois dans la population de Genève au XIX^e siècle*



SOURCE : AEG; les naturalisations à Genève de 1814 à 1898; Genève, 1899.

TABLEAU 8 : *Lieux de naissance de l'époux et de l'épouse en 1817*

ÉPOUX	ÉPOUSE							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	Total	
Genève	(1)	157	42	3	3	18	4	227
Suisse romande	(2)	27	18	0	0	2	1	48
Suisse alémanique	(3)	1	0	0	0	1	0	2
Savoie	(4)	4	1	0	2	4	0	11
France	(5)	15	10	0	1	0	0	26
Autres pays	(6)	11	8	1	0	3	1	24
Total		215	79	4	6	28	6	338

Cramer : 0,18

Cramer : 0,18

En 1817, la population est très largement constituée de personnes nées à Genève. En effet, 67% des hommes (227 sur 338) et 64% des femmes (215 sur 338) sont nés dans la cité. L'endogamie est faible. Les personnes nées ailleurs se marient dans des proportions plus ou moins identiques entre elles et avec les Genevois. Ainsi, par exemple, un homme originaire de Suisse romande a près de 6 chances sur 10 de se marier avec une femme née à Genève (56%, 27 individus sur 48), ce qui n'est que légèrement inférieur à la probabilité qu'a un Genevois de le faire (69%, 157 individus sur 227). Le coefficient d'association de Cramer (0,18) confirme la faiblesse de l'endogamie durant cette première période. Le petit nombre de personnes nées en dehors de Genève interdit aux communautés exogènes la formation d'alliances endogames.

En 1817, il y a donc à Genève relativement peu de personnes nées ailleurs. Ces personnes sont intégrées, par le mariage, à la population native. Comment la situation va-t-elle évoluer ? Les transformations du paysage urbain de la seconde moitié du siècle vont-elles se refléter dans l'évolution des alliances entre les natifs et les autres ? Retrouve-t-on la tendance dégagée à partir des statistiques officielles ?

TABLEAU 9 : *Lieux de naissance de l'époux et de l'épouse en 1843*

ÉPOUX	ÉPOUSE							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	Total	
Genève	(1)	115	33	3	18	13	5	187
Suisse romande	(2)	20	8	1	4	3	0	36
Suisse alémanique	(3)	5	4	7	2	3	1	22
Savoie	(4)	3	1	0	1	2	0	7
France	(5)	23	4	1	8	5	1	42
Autres pays	(6)	12	4	2	2	2	0	22
Total		178	54	14	35	28	7	316

Cramer : 0.19

Cramer : 0,19

En 1843, la situation n'a guère changé, ni du point de vue de la représentation des différents lieux de naissance, ni concernant l'endogamie. Le pourcentage d'individus nés en dehors de Genève a légèrement augmenté, l'endogamie reste faible comme le prouve le Cramer de 0,19. Nous sommes donc dans le même cas de figure qu'en 1817. Qu'en est-il en 1869 ?

TABLEAU 10 : *Lieux de naissance de l'époux et de l'épouse en 1869*

ÉPOUX	ÉPOUSE						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	Total
Genève , (1)	62	9	5	15	7	2	100
Suisse romande (2)	12	7	4	6	1	0	30
Suisse alémanique (3)	8	6	14	5	2	3	38
Savoie (4)	20	8	0	41	1	0	70
France (5)	14	4	3	7	12	2	42
Autres pays (6)	9	5	8	5	3	7	37
Total	125	39	34	79	26	14	317

Cramer : 0,32

Cramer : 0,32

De 1843 à 1869, on voit que les mariages entre communautés ont changé de nature. En 1817 et en 1843, l'endogamie générale était faible. En 1869, le phénomène endogamique est beaucoup plus accentué. Toutes les communautés ont des comportements manifestement endogames. Le coefficient de Cramer est passé de 0,19 en 1843 à 0,32. L'endogamie de la fin de période que nous avons décelée à l'aide des sources imprimées est donc absolument confirmée par l'état civil.

On peut donner une autre illustration de la forte endogamie de 1869 en comparant le nombre de mariages unissant un homme et une femme de la même communauté, au nombre de mariages qu'il y aurait eu entre individus de la même communauté si l'endogamie avait été nulle, c'est-à-dire si les mariages s'étaient faits au hasard ¹¹. En divisant le premier chiffre par le deuxième, on obtient un taux d'endogamie qui peut être interprété comme suit. Si sa valeur est de un, cela signifie que le nombre de mariages unissant des individus de la même communauté est identique au nombre donné par le hasard, donc qu'il n'y a pas d'endogamie. Si la valeur est de deux cela veut dire qu'il y a deux fois plus d'unions à l'intérieur de cette communauté que ce que donnerait le hasard; si la valeur est de trois, trois fois, etc.

TABLEAU II : Taux d'endogamie en 1869

Communautés	Nbre d'unions endogames : X	Nbre d'unions si hasard : Y	Ratio : X/Y
Genevois	62	39	1,6
Suisses romands	7	4	1,8
Suisses alémanique	14	4	3,5
Savoyards	41	18	2,3
Français	12	4	3,0
Autres pays	7	2	3,5

Malgré la faiblesse de certains effectifs la tendance globale est tout à fait claire. Toutes les communautés sont endogames en 1869. Ainsi, les Savoyards s'unissent deux fois plus (2,3) à des Savoyardes que s'ils choisissaient au hasard. Les natifs de Genève sont un peu moins endogames que les autres.

Le taux d'endogamie des natifs a évolué ainsi : il était de 1,1 à la fois en 1817 et en 1843. Ceci signifie qu'en 1817 et 1843, il n'y avait pratiquement pas de discrimination entre autochtones et étrangers.

Le fort taux d'endogamie provient donc d'un cloisonnement, à l'intérieur même du groupe des étrangers. Pourquoi un tel repli sur soi des différentes communautés alors que la ville s'ouvre, à partir des années 1850, par la destruction des murailles, et que la population étrangère augmente considérablement, comme le montre l'évolution des lieux de naissance des conjoints ?

TABLEAU 12 : Lieux de naissance des conjoints, hommes et femmes (en %) ¹²

Lieux de naissance :	Pourcentages			
	1817		1843	
	H	F	H	F
Genève	67	64	58	51
Suisse romande	14	23	10	16
Suisse alémanique	1	1	6	4
Savoie	3	2	4	11
France	8	8	14	13
Autres pays	7	2	8	5
Total	100%	100%	100%	100%
Nombre	340	340	342	323
			326	325

Les individus nés à Genève voient leur importance statistique diminuer fortement durant la période, au profit avant tout des Savoyards et des Suisses alémaniques. Le cas des Savoyards doit attirer tout particulièrement l'attention car leur présence à Genève est attestée depuis longtemps. Or en 1817-18 la proportion des Savoyards dans les mariages est très faible, beaucoup plus faible, sans doute, que leur proportion dans la population. Le rattrapage durant la période 1843-1869 est important. Ainsi, il existait jusqu'alors dans la ville une communauté savoyarde qui ne se mariait pas. Au cours du siècle les immigrés savoyards ont commencé à se marier, à fonder des ménages à Genève même. Ils l'ont fait avant tout avec d'autres Savoyards, comme

l'indique le taux d'endogamie très fort pour cette catégorie en 1869. Les Suisses alémaniques, dont les effectifs dans les mariages étaient insignifiants en 1817, tout en se multipliant, ont vu leur taux d'endogamie augmenter considérablement entre 1843-44 et 1869. Les Français et les individus d'autres nationalités commencent eux aussi, en 1869, à avoir des comportements endogames.

Ces constats viennent s'insérer dans la problématique générale de l'endogamie développée à partir des sources imprimées. Elle apporte une précision qui a son intérêt : à l'intérieur des groupes d'étrangers et de Confédérés, les différents sous-groupes (Savoyards, Français, autres nationalités, etc.) gardent leur distance quant au mariage. Un Savoyard épouse, par exemple, préférentiellement une Savoyarde. Le haut niveau d'endogamie ne peut donc être attribué au seul groupe des natifs du lieu, qui s'isolerait de plus en plus au fur et à mesure que la population étrangère augmente. Au contraire, le fort taux d'endogamie des sous-groupes révèle la tendance des individus étrangers à la cité à recréer, par le mariage, des espèces d'isolats socio-culturels, fonctionnant sans doute comme des réseaux de solidarité.

Cette interprétation a été avancée pour les immigrants auvergnats à Paris par Françoise Raison Jourde. L'auteur considère en effet l'endogamie comme une des pièces essentielles du processus migratoire¹³. En effet, l'endogamie entre migrants auvergnats s'explique par le fait que la solidarité villageoise subsiste en milieu urbain. L'endogamie en est la conséquence, en même temps qu'elle participe elle-même au renforcement de cette solidarité. Martine Segalen met en relation l'endogamie avec le « rôle actif joué par les réseaux de parenté pour accueillir le migrant venu de sa province, lui trouver logement et résidence, et faciliter autant que faire se pouvait son insertion dans la ville »¹⁴. L'hypothèse d'une recomposition des terroirs au sein de la ville a donc, au niveau matrimonial, une certaine pertinence à Genève. L'explosion de la population de la ville dans la seconde moitié du siècle, sa large ouverture à l'immigration, amènent à l'exclusion matrimoniale; consécration d'un monde paradoxal où la plus grande mixité entraîne le repli sur soi, où le renforcement démographique des différentes communautés étrangères permet le *connubium* et l'endogamie.

Le lieu de domicile

L'autre facette de l'endogamie est le lieu de domicile. Plusieurs recherches faites sur ce thème ont montré que la probabilité d'épouser un individu résidant dans la même localité, voire dans le même quartier, est, aujourd'hui

encore, élevée. Les registres d'état civil donnent la possibilité d'étudier cet aspect pour notre période. Montrons d'abord comment la population de mariés se répartit en fonction du lieu de résidence, en distinguant les sexes :

TABLEAU 13 : *Lieux de domicile des conjoints, hommes et femmes (en %)*

Lieux de naissance :	Pourcentages					
	1817		1843		1869	
	H	F	H	F	H	F
Genève	96	98	97	98	94	95
Suisse romande	1	1	1	1	0	2
Suisse alémanique	0	0	0	0	1	0
Savoie	0	0	0	0	1	1
France	3	1	1	1	3	1
Autres pays	0	0	1	0	1	1
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre	339	339	351	348	334	334

Les individus se mariant à Genève sont, durant tout le XIX^e siècle, dans une écrasante majorité, domiciliés à Genève, selon les registres des mariages. Remarquons une légère augmentation, en 1869, du nombre d'hommes non-résidents à Genève. Mais le bilan global est clair : on se marie où l'on vit, avec quelqu'un qui vit au même endroit (même si son origine ou son lieu de naissance sont différents). A tel point qu'une comparaison des lieux de domicile des conjoints perd tout son sens. En effet le nombre d'individus non domiciliés à Genève est trop faible¹⁵ pour qu'un tableau croisé soit d'une quelconque pertinence.

Pour être tout à fait clair cependant, mentionnons la présence de la catégorie «résident depuis moins de six mois» qui pourrait indiquer que certaines personnes habitaient à Genève seulement depuis très peu de temps avant le mariage. Au vu de l'ampleur de l'immigration, surtout dans la troisième période, il n'est pas surprenant qu'un certain nombre de nos conjoints soient des résidents de fraîche date. Gardons cependant en mémoire la nuance qui rectifie sans doute à la baisse les pourcentages

d'endogamie de domicile. Un certain nombre de prétendants s'installaient à Genève suite à la rencontre, qui s'était produite alors qu'ils résidaient ailleurs.

La question du domicile peut être encore développée à partir de la prise en compte des différences de résidence dans le canton lui-même. Jusqu'à présent, nous n'avons pas cherché à aller plus loin que l'unité du canton de Genève. Or le dépouillement des recensements donne (et c'est en bonne partie à cause de cela qu'on l'a entrepris) l'adresse précise des conjoints, durant l'année précédant leur mariage, pour les années 1817 et 1843. Nous avons déjà parlé du problème posé par le dépouillement des recensements. Nous ne reviendrons pas ici sur la représentativité des données de recensement si ce n'est pour rendre attentif à la difficulté et aux risques que représente l'exercice qui suit.

Nous avons divisé la ville en quatre zones¹⁶, la Haute Ville, «bourgeoise et patricienne», la Basse Ville «populaire», les Rues Basses, commerçantes, et Saint-Gervais, «le faubourg artisanal»¹⁷ excentré (isolé sur la rive droite), domaine des cabinetiers, ouvriers qualifiés de l'horlogerie et de la bijouterie. De fortes différences sociales façonnent le paysage urbain de Genève au XIX^e siècle. «La dualité «colline/rivage», économique aussi bien que sociale, persiste au seuil du XIX^e siècle [...]»¹⁸.

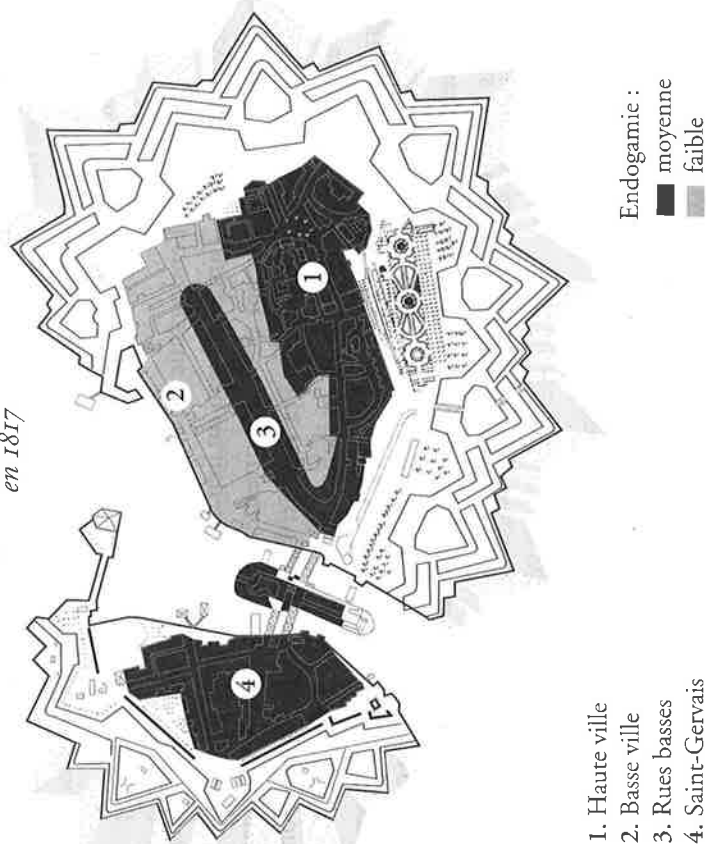
Cherchons à savoir s'il n'existe pas des endogamies de quartiers. Les graphiques suivants ont été établis, pour 1817, sur la base de 55 couples dont les deux conjoints résidaient dans la ville de Genève (sans Plainpalais et Eaux-Vives) et avaient des adresses connues. Pour 1843, 60 couples satisfaisaient à ces conditions. Le coefficient ajusté, présenté en annexe, a servi à la facture des figures suivantes.

En 1817 nous n'avons pas affaire à de fortes endogamies de quartier. Il n'y a pas de cloisonnement entre les quartiers, ni même entre rive gauche et rive droite (quartier de Saint-Gervais). Par contre les coefficients montrent qu'il existe bien une tendance endogamique moyenne, surtout pour la Haute Ville, le faubourg artisanal de Saint-Gervais et les rues basses, moins nette pour la Basse Ville populaire qui fait sans doute office de tampon entre les autres zones. Voyons comment va évoluer la situation en 1843 :

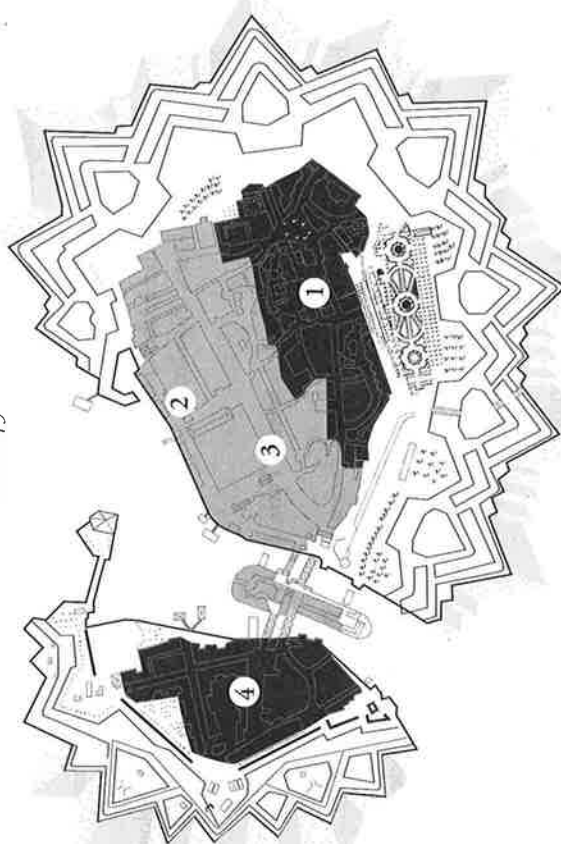
Les deux zones de la Haute Ville et de Saint-Gervais, en 1843, se dégagent des Rues Basses et de la Basse Ville qui sont moins endogames (ce qui était

FIGURE 7 & 8 : *Quartiers de Genève et endogamie*

en 1817



en 1843



déjà le cas de la Basse Ville en 1817) et qui fonctionnent comme des espèces d'intermédiaires entre la Haute Ville et le faubourg artisanal.

Conclusion

L'émergence de l'endogamie dans la seconde moitié du XIX^e siècle à Genève se confirme. Tant au niveau du lieu de naissance, de l'origine que du domicile, nos conjoints ont des comportements endogames. L'endogamie augmente dans le siècle, alors que la ville est l'objet d'une immigration de plus en plus forte. Signe de la présence de stratégies d'adaptation des migrants au paysage urbain, l'évolution de l'endogamie à Genève au XIX^e est intéressante, en définitive, au titre suivant : elle nous met en garde contre les idéologies de tout poil qui voient dans la disparition des clivages sociaux et culturels l'effet obligé de la modernité.

NOTES

1. L'influence de l'ethnologie est perceptible dans la définition que donne à l'endogamie le *Petit Robert* (édition 1983) : « obligation, pour les membres de certaines tribus, de se marier dans leur propre tribu ». On utilise parfois les termes d'endogamie et d'homogamie l'un pour l'autre. Nous préférons, quant à nous, respecter les définitions d'origine.
2. Jean-Louis FLANDRIN, *Les amours paysannes*, Paris, 1975.
3. On pensera en particulier à Albert JACQUARD, Martine SEGALIN, « Isolement sociologique et isolement génétique », *Population*, (1973), 30^e année, no. 3, mai-juin, pp. 551-569.
4. Martine SEGALIN, *Sociologie de la famille*, Paris, 1981, p. 112.
5. François LEBRUN, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1973, p. 8.
6. H. A. DIEDERIKS, « Le choix du conjoint à Amsterdam au début XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, (1986), pp. 183-194.
7. AEG, Comptes rendus du Conseil Municipal, 1844-1900.
8. H. A. DIEDERIKS, « Le choix du conjoint », *loc. cit.*

9. Albert JACQUARD, Martine SEGALIN, « Isolement », *loc. cit.*, 1973, p. 552.
10. Pour simplifier, nous utiliserons le terme de « Genevois » pour tous les individus nés à Genève et le terme d'étrangers pour ceux qui sont nés ailleurs.
11. La construction des effectifs représentant l'absence d'endogamie est expliquée dans l'Annexe 1.
12. Ce tableau a été construit à partir des marges des trois tableaux 8, 9 et 10.
13. Françoise RAISON JOURDE, Migrants auvergnats à Paris au XIX^e siècle, *Ethnologie française*, vol. X, (1980), no. 2, p. 154.
14. Martine SEGALIN, « La révolution industrielle : du prolétaire au bourgeois » in A. BURGUIÈRE, C. KLAPISCH-ZUBER, M. SEGALIN, F. ZONABEND, *Histoire de la famille*, tome 2 : Le choc des modernités, Paris, 1986, p. 389.
15. Il y a 18 individus qui ne résident pas à Genève au moment du mariage en 1817, 17 en 1843-44 et 38 en 1869.
16. Les zones ont été déterminées en suivant la carte proposée par Conrad André BEERLI, *Rues basses et Molard. Genève du XIII^e au XX^e siècle. Les gens, leur quartier, leurs maisons*, Genève, 1983, p. 360.
17. Les adjectifs qualifiant les zones ont été empruntés à Alfred PERRENOUD, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle. Etude démographique*, Genève, 1979, MDG 47, p. 74.
18. Conrad André BEERLI, *Rues basses*, *op. cit.*, 1983, p. 360.

6

L'âge au mariage

L'âge au mariage est une donnée essentielle pour l'histoire de la famille. Il nous intéresse car « nombre de comportements familiaux dépendent de l'âge auquel les jeunes ont l'habitude de se marier ». « L'âge au mariage constitue donc un pivot de l'évolution de la famille »¹. Créer une famille à vingt ou à trente ans, c'est suivre une logique différente. Le caractère autoritaire ou démocratique de la famille a été mis en rapport avec l'âge au mariage : « Le degré de précocité matrimoniale est un bon indicateur du type de contrôle exercé par un système social sur ces jeunes adultes [...] ». Un âge au mariage élevé définit une structure familiale autoritaire »². L'âge au mariage, s'il est élevé, montre, selon les auteurs, que la dépendance à l'égard du groupe familial est forte. Les conjoints, pour se marier, doivent pouvoir compter sur un don ou un prêt substantiels des parents (par exemple en terres). On voit tout ce que cette idée doit à la réalité rurale. Mais nous ne pensons pas qu'elle est entièrement inadaptée à la ville. En effet, dans une structure artisanale, telle que celle de Genève en 1817-18, et même en 1843, l'âge au mariage est élevé. L'abaissement de l'âge au mariage à Genève comme ailleurs au cours du XIX^e siècle, n'est-il pas le signe d'une transformation des rapports d'autorité dans la famille, conséquence de l'évolution de la structure économique ? L'étude de l'âge au mariage va nous permettre de compléter ce que nous avons appris sur l'homogamie.

L'âge moyen au mariage

Quel était l'âge moyen des individus au moment de leur mariage, à Genève au XIX^e siècle ? Comment cet âge a-t-il évolué ? Les tableaux suivants

donnent une première réponse. On voit que le mariage en 1817 se faisait à plus de 33 ans pour les hommes et à 29 ans pour les femmes. En 1869, l'âge moyen des hommes a baissé de deux ans, celui des femmes de 1,4 an. Malgré cette évolution, l'âge au mariage à Genève reste tardif, aussi bien en comparaison avec d'autres villes durant la même période, qu'au regard de l'époque actuelle.

TABLEAU 14 : *Âge moyen au mariage*

	1817	1843	1869
Hommes	33,40	31,01	31,39
Femmes	29,03	28,10	27,70

Le constat est d'ailleurs identique pour les seuls premiers mariages³. Les conjoints attendent en moyenne, les hommes la trentaine, les femmes entre 25 et 30 ans, avant de se marier pour la première fois.

TABLEAU 15 : *Âge moyen au premier mariage*

	1817	1843	1869
Hommes	30,60	29,20	29,60
Femmes	28,26	27,37	26,59

Comment doit-on interpréter la baisse de l'âge au mariage à laquelle on assiste entre 1817 et 1869 ? Selon Martine Segalen « la baisse de l'âge au mariage révèle un certain nombre de changements dans la conception du mariage et du choix du conjoint ». Pour les salariés « l'abaissement de l'âge au mariage peut témoigner de l'acquisition de leur indépendance vis-à-vis de leurs parents : ils sont aptes à se doter eux-mêmes, leur pécule permettant une installation plus précoce »⁴. L'âge au mariage n'est pas directement l'objet de la problématique du choix du conjoint qui est basée, rappelons-le, sur la comparaison des identités des conjoints. En ce sens, c'est surtout aux différences d'âge que nous devons faire référence. C'est à cela qu'est consacrée la prochaine section.

Les différences d'âge

Quand l'âge des époux est proche, on dira que les conjoints sont homogames du point de vue de l'âge. Quand les époux ont des âges très différents, nous parlerons de couples hétérogames. Une opinion très courante sur les sociétés des siècles passés dit que l'homme se mariait très tard et la femme très précocement, ce qui créait de grandes différences d'âge entre les conjoints et ceci toujours au profit de l'homme (dans le sens où celui-ci avait une épouse beaucoup plus jeune que lui). Les différences d'âge suivent-elles ce modèle à Genève au XIX^e siècle ?

Avant de répondre à la question, attardons-nous quelques instants sur la signification que les chercheurs attribuent souvent aux différences d'âge. Alors que les autres types d'homogamies (homogamie sociale, endogamie, etc.) sont interprétées généralement par les sociologues et les historiens comme les conséquences du contrôle social exercé par la communauté sur les individus, l'homogamie d'âge est considérée de la manière exactement opposée. En effet, ce qui est considéré comme naturel, ce qui est pris pour signe d'amour, c'est le mariage entre personnes du même âge. Cette conception est largement répandue dans la société actuelle, comme le montrent de nombreux travaux, s'intéressant aussi bien aux représentations qu'aux pratiques. Elle semble avoir influencé certains chercheurs. Shorter, par exemple, accepte comme une évidence l'idée que le mariage homogame du point de vue de l'âge est par essence plus « amoureux » que le mariage hétérogame. La similitude d'âge serait le signe de la liberté laissée à chacun de choisir son futur conjoint. De grandes différences d'âge montreraient que le mariage n'est pas libéré des contraintes externes. La révolution sentimentale qu'aurait connue le XIX^e siècle s'accompagne, selon Edward Shorter, d'une « tendance croissante à l'égalité de l'âge des conjoints, qui est le signe de l'apparition de l'amour alors que la disparité prouvait l'existence de considérations utilitaires »⁵. N'est-ce pas là une conception bien étrange à notre époque que de considérer la différence comme un révélateur de la contrainte ?⁶ Est-ce que l'amour déserte vraiment les mariages très hétérogames du point de vue de l'âge ? Si telle était notre idée ne devrait-on pas taxer tous les couples hétérogames de notre temps, d'inconscience, d'irrationalité ou plus simplement de sécheresse de cœur ?

Sans présumer plus avant des causes et des significations des différences d'âge au XIX^e siècle, voyons ce que nous apprend la statistique. Nous donnons

d'abord les chiffres pour l'ensemble des mariages, ensuite seulement pour les premiers mariages. En moyenne en 1817, les conjoints étaient séparés par près de sept ans d'âge (6,9 ans). Au cours du siècle l'écart va se réduire d'un an, passant à 5,91 ans en 1843 et 5,97 en 1869. Voyons comment a évolué la distribution des différences d'âge.

TABLEAU 16 : *Distribution des différences d'âge au mariage (pourcentages)*

Femme âgée de... que l'homme	1817	1843	1869
Plus de 10 ans de plus	3	3	2
5 à 10 ans de plus	7	9	8
3 à 4 ans de plus	5	6	6
1 à 2 ans de plus	8	7	7
Même âge, différence de moins de 1 an	10	13	10
1 à 2 ans de moins	13	12	17
3 à 4 ans de moins	14	12	15
5 à 10 ans de moins	20	23	20
Plus de 10 ans de moins	20	15	15
Total	100%	100%	100%
Nombre	339	352	334

Plusieurs constats peuvent être faits à partir de ces données. On peut, en premier lieu, remarquer une grande stabilité concernant les différences d'âge entre 1817 et 1869. Les neuf catégories d'âge différentes conservent durant les trois périodes le même poids statistique. On ne peut donc parler de « révolution » à propos des différences d'âge, qui restent stables.

D'autre part, l'idée de fortes différences d'âge est confirmée par les chiffres. Un mariage sur dix seulement réunit des conjoints ayant moins d'un an de différence. Les chiffres pour l'époque actuelle sont bien entendu beaucoup plus élevés. En revanche, le mari n'est pas toujours plus vieux que sa femme, ce que l'étude des moyennes aurait pu faire penser. En 1817, 23%

des femmes sont plus âgées que leur mari. En 1843, 25% et en 1869, 23% d'entre elles sont dans ce cas. Le mariage d'un homme avec une femme plus âgée que lui est donc admis.

Mais une autre conclusion peut être tirée de la comparaison des chiffres genevois avec ceux portant sur des contextes extra-européens. Les différences d'âge entre conjoints sont bien moins accentuées dans la population de mariés genevois. Genève confirme la constatation, fondée sur l'étude d'un grand nombre de cas, que, comparativement, le mariage européen est beaucoup plus homogame du point de vue de l'âge que celui d'autres cultures.

Est-ce aussi le cas pour les premiers mariages ? Le tableau suivant répond à cette question en même temps qu'il nous donne l'occasion de comparer nos données avec celles de l'étude de Jean Kellerhals sur Genève à l'époque actuelle ⁷.

TABEAU 17 : *Distribution des différences d'âge au premier mariage*

Femme âgée de.. que l'homme	1817	1843	1869	1974
plus de 10 ans de plus	2	2	1	1
5 à 10 ans de plus	8	9	7	4
3 à 4 ans de plus	5	6	6	6
1 à 2 ans de plus	8	8	7	13
même âge, différence de moins de 1 an	12	15	12	11
1 à 2 ans de moins	14	11	19	28
3 à 4 ans de moins	15	13	16	17
5 à 10 ans de moins	19	23	19	17
plus de 10 ans de moins	17	12	13	4
Total	100%	100%	100%	100%
Nombre	268	275	276	557

On remarque que les conclusions tirées du tableau précédent conservent leur pertinence. Les catégories extrêmes sont légèrement moins importantes, mais cela ne remet pas en question la constatation globale : les différences d'âge sont importantes au XIX^e siècle. Pour comparaison, on a fait figurer dans le tableau les données pour les mariages à Genève en 1974-1975.

Le contraste entre le XIX^e siècle et ce qui se passe à l'époque actuelle, concerne surtout les deux catégories centrales, «même âge» et «différence de moins de trois ans», plus fortes en 1974 qu'au XIX^e siècle. En 1974, un couple sur deux réunit des conjoints ayant moins de trois ans de différence. Pour le XIX^e siècle on oscille entre 32 et 37%, soit environs un tiers. La différence est grande sur les mariages où la femme a plus de dix ans de moins que l'homme. Alors que cette réalité ne concerne que 4% des premiers mariages genevois de 1974, 17% des premiers mariages sont dans ce cas en 1817, 12% en 1843-44, 13% en 1869.

Donc le mariage est devenu plus homogame du point de vue de l'âge. Cette tendance, comme le montrent nos données, est, quoique encore modeste, déjà perceptible au XIX^e siècle.

L'influence du statut social

Le constat global de l'hétérogamie d'âge peut être précisé si l'on considère les différents groupes sociaux pris en compte dans le chapitre traitant de la distance sociale. La nature du *connubium* de ces groupes a pu être appréhendée plus ou moins précisément. Peut-on faire de même avec leurs âges au mariage ? Y a-t-il des différences significatives entre les groupes sociaux dans ce domaine également ? Le tableau suivant, qui donne les âges des époux, suivant la profession du mari, nous aidera à répondre à cette question.

TABEAU 18 : *Âge moyen au mariage de l'époux (H) et de l'épouse (F) selon la catégorie sociale de l'époux*

Catégorie de l'époux	1817		1843		1869	
	H	F	H	F	H	F
Supérieure	32,6	25,9	31,6	25,0	32,8	24,8
Petit négoce	37,8	29,9	32,4	29,0	29,1	27,2
Employés	30,7	26,4	31,7	26,8	30,9	27,4
Artisans	33,0	29,2	30,2	28,0	30,7	27,8
Manœuvres ⁸	36,4	33,8	34,2	32,4	34,3	30,7
Agriculteurs	34,8	33,5	36,6	34,2	36,3	34,7
Moyenne	33,4	29,0	31,0	28,1	31,4	27,7

A nouveau, le contraste entre les trois milieux sociaux dégagés grâce à l'analyse des correspondances est assez saisissant. En effet, les classes supérieures se distinguent très nettement des autres catégories par l'âge au mariage précoce des femmes, qui est toujours bien en deçà de la moyenne générale. Les femmes de la bourgeoisie se marient jeunes. Les hommes des classes supérieures, quant à eux, restent dans la moyenne. La différence d'âge entre conjoints, importante pour cette classe, n'est donc pas due à un mariage plus tardif des hommes, mais au mariage précoce des femmes. Tout aussi évident est le retard au mariage des deux catégories composant la troisième constellation. Domestiques, manoeuvres et agriculteurs se disputent la palme du mariage le plus tardif, et ceci autant pour les femmes que pour les hommes. Les autres catégories sociales se marient plus précocement. Leurs âges au mariage s'orientent par ailleurs à la baisse au cours du siècle. A noter l'âge au mariage extrêmement tardif des petits commerçants en 1817-1818, ainsi que celui des artisans, mais dans une moindre mesure; tout ceci étant l'effet, peut-être, de la piètre conjoncture économique de cette période. Le tableau précédent se place dans une optique masculine, puisque c'est la profession de l'homme qui est prise en compte. Mais le statut social de la femme, tant hérité (statut de son père) qu'acquis (sa profession) est également pertinent.

TABLEAU 19 : Âge moyen au mariage de l'épouse selon la catégorie sociale de son père (PF) et selon son propre statut (F)

Catégorie	1817		1843		1869	
	PF	F	PF	F	PF	F
Supérieure	23,1	37,7	25,9	28,5	24,9	26,6
Petit négoce	28,0	34,2	26,5	33,0	23,8	29,6
Employé(e)s	28,9	28,0	29,4	25,1	24,6	23,7
Artisan(e)s	28,4	28,0	26,6	27,0	26,1	26,9
Manoeuvres	31,7	31,4	25,3	30,3	28,5	30,9
Agriculteurs	29,4	-	29,4	-	29,5	-
Sans	31,9	28,0	31,8	26,7	31,1	26,7
Moyenne	29,1	29,3	28,1	28,1	27,7	27,7

Ce tableau est instructif. Les épouses ayant comme pères des hommes de la classe supérieure se marient très jeunes par rapport aux autres classes. Par contre, les épouses ayant elles-mêmes un statut supérieur se marient plus tardivement, surtout en 1817. Les femmes possédant un commerce (classées dans la catégorie «petit négoce») ont un mariage tardif durant les trois périodes considérées. On remarquera également l'âge au mariage tardif, plus de trente ans durant les trois périodes, des domestiques-manoeuvres. Ne pourrait-on pas voir dans ce retard la nécessité pour cette catégorie sociale de constituer des économies afin de compenser le bas niveau de son statut social ? Quant à l'âge relativement élevé des femmes ayant comme pères des hommes «sans profession», il tient simplement au fait que la catégorie «sans profession» est constituée pour une bonne partie par des hommes d'âge avancé ou décédés, plus susceptibles, par là même, d'avoir des filles plus âgées.

Ce second tableau confirme ce que nous avions vu dans le précédent. L'âge au mariage subit l'influence du statut social. Les femmes d'origine bourgeoise se marient très précocement, alors que leurs maris sont dans la moyenne de l'âge au mariage des hommes. La classe moyenne artisanale, majoritaire dans la population, se marie, pour les femmes, plus tardivement. L'âge au mariage moyen est élevé au regard des chiffres actuels, et supérieur à ceux que l'on a obtenus pour d'autres villes durant la même période. Les classes inférieures se marient beaucoup plus tardivement que le reste de la population.

D'où proviennent ces différences ? Pour la précocité du mariage des femmes dans les classes bourgeoises, nous avons affaire à un trait culturel de portée générale et reconnu, autant par d'autres études de démographie historique que par les écrits littéraires. Le statut de la fille bourgeoise est celui d'une mineure qui n'a pas, nous le verrons bientôt, d'indépendance économique. Sans profession, vivant généralement avec ses parents, elle se marie avec un homme dans la trentaine, ayant six à sept ans de plus qu'elle. Quant aux autres catégories sociales, leur âge au mariage, entre 25 et 30 ans, indique sans aucun doute la nécessité d'avoir une situation, aussi médiocre soit-elle, pour pouvoir se marier. Le parallèle entre baisse de l'âge au mariage et disparition progressive du contrat de mariage, est en ce sens assez intéressant. En effet, il n'est pas impossible que cette évolution concomitante soit due au fait que de plus en plus de couples, durant le siècle, vont s'éloigner, dans leur comportement matrimonial, des considérations économiques propres à la

classe artisanale (nécessité d'avoir une situation, un commerce avant de se marier), qui formaient préalablement la base du mariage. L'augmentation de la mobilité sociale et géographique, dont nous avons déjà parlé, rompt les anciens liens de dépendance entre établissement dans la profession et constitution de la famille. Ce qui expliquerait la baisse de l'âge au mariage, puisqu'il n'est plus nécessaire d'attendre d'avoir un bien pour se marier; ce qui expliquerait aussi la diminution des contrats de mariage⁹ puisque l'attitude face au mariage a changé et qu'il y a peut-être moins à protéger.

L'influence du lieu de naissance

Le statut de migrant a-t-il, lui aussi, une influence sur l'âge au mariage ? Les tableaux suivants montrent que, de toute évidence, il existe un lien entre les deux phénomènes de la migration et du retard au mariage, ceci durant les trois groupes d'années observées. Ainsi, les individus des deux sexes nés à Genève se marient toujours plus tôt que les individus nés à l'étranger. Les différences d'âge entre migrants et autochtones vont en s'accroissant, surtout pour les hommes, durant le siècle.

TABLEAU 20 : Âge moyen au mariage selon le lieu de naissance de l'époux et de l'épouse en 1817, 1843, 1869

	1817	1843	1869
Epouses nées à Genève	28,1	27,8	25,7
Epouses nées à l'étranger	30,4	28,5	29,0
Epoux nés à Genève	33,4	30,4	29,1
Epoux nés à l'étranger	33,3	32,1	32,4
Moyenne pour tous les époux	33,4	31,1	31,4
Moyenne pour toutes les épouses	28,9	28,1	27,7

On voit par ailleurs, dans le tableau qui suit, que les mariages entre Genevois sont ceux où les deux conjoints sont les plus jeunes. En 1869, l'âge de l'épouse genevoise mariée à un Genevois n'est que de 24,8 ans, alors que l'âge de l'épouse étrangère s'unissant à un étranger est de 29,1 ans. Les

couples d'étrangers ont des âges au mariage beaucoup plus élevés, supérieurs à la moyenne. Ainsi l'âge au mariage est fonction à la fois de l'identité de la personne et de celle du conjoint.

TABLEAU 21 : Âge moyen au mariage et lieu de naissance de l'époux (H) et de l'épouse (F) en 1817, 1843, 1869

	1817		1843		1869	
Epouse et époux nés à Genève	H	33,1	30,4	28,4	H	30,7
	F	28,2	26,8	24,8	F	26,5
Epouse née à Genève et époux né à l'étranger	H	31,4	32,6	30,2	H	34,1
	F	27,7	29,7	28,7	F	29,7
Epouse née à l'étranger et époux né à Genève	H	34,1	30,4	33,1	H	35,3
	F	29,7	27,6	29,4	F	31,3
Epouse et époux nés à l'étranger	H	35,3	31,6	29,1	H	33,1
	F	31,3	29,4	29,1	F	29,1

Conclusion

L'étude de l'âge au mariage nous a fait retrouver les différences entre groupes que nous avons perçues dans l'étude de l'homogamie sociale et de l'endogamie. L'âge au mariage dépend donc des différentes identités des individus, sociale et de nationalité. Le modèle bourgeois, à nouveau, se distingue du modèle des classes moyennes. Il conjugue précocité du mariage de la femme et grande différence d'âge entre les époux. Quant au milieu artisanal, il se caractérise par un âge au mariage plus élevé pour les femmes que dans la bourgeoisie. Les artisans ont un âge au mariage plus proche de celui de leur mari que dans la classe bourgeoise. Nous retrouvons, enfin, les défavorisés selon le critère de la profession (manœuvres, domestiques) qui ont un âge au mariage très tardif. L'âge au mariage est également en étroite relation avec l'origine géographique des conjoints. Les étrangers se marient toujours plus tardivement que les autres.

Le mariage n'allait pas de soi au XIX^e siècle. Les nombreux documents et autorisations qui devaient être fournis, la nécessité de s'établir, le faisait différer pendant de très longues années chez les plus pauvres, *ad aeternum*

pour certains. L'existence attestée du concubinage dans les classes populaires vient sans doute en partie de là. La création d'une «œuvre des mariages»¹⁰ en 1867, dont la tâche était de faciliter le mariage dans les classes démunies, par des dons d'argent et une assistance dans les démarches administratives, est là pour nous rappeler que le mariage n'était pas chose aisée.

NOTES

1. Martine SEGALIN, *Sociologie*, op. cit., p. 107.
2. Hervé LE BRAS, Emmanuel TODD, *L'invention*, op. cit., p. 136.
3. Les premiers mariages concernent les mariages entre célibataires, à l'exclusion des unions où l'un, voire les deux conjoints sont veufs, divorcés.
4. Martine SEGALIN, *Sociologie*, op. cit., p. 110.
5. Edward SHORTER, *Naissance de la famille moderne*, op. cit., p. 192.
6. On ne dira pas, dans le cas d'un mariage entre individus de races différentes, qu'il n'y a pas d'amour. De même on n'oserait affirmer, dans le cas d'un mariage très hétérogène socialement, que les conjoints ne s'épousent que par intérêt. La différence, dans ces deux cas, est interprétée comme un signe de non-conformisme, de liberté des individus, donc d'amour. Ce sont les problèmes d'intégration du futur couple (réels ou imaginaires) qui font redouter à certains ce type d'unions, et non le manque d'amour.
7. Jean KELLERHALS [et al.], *Mariages au quotidien*, op. cit.
8. On a mis dans la catégorie «manœuvres» les domestiques.
9. Une autre explication tiendrait dans la baisse générale du nombre d'actes notariés en tous genres au cours de la période qui nous intéresse.
10. Voir AEG, G 224/42, Girod 168/39, G 81/16, G 82/39, G 83/23. Rapport général sur l'œuvre pendant ses onze années d'existence (1867-1877).

7

Veufs et célibataires,
protestants et catholiques

Après avoir étudié l'homogamie sociale, l'endogamie géographique, les différences d'âge, nous chercherons maintenant à savoir avec qui les veufs et veuves se remariaient. Nous parlerons ensuite de l'homogamie religieuse.

Se remarier, mais avec qui ?

L'état civil des candidats au mariage est une caractéristique qui intervient sur le marché matrimonial. La veuve ou le veuf n'auront pas tout à fait les mêmes chances que la ou le célibataire. Le tableau suivant répartit la population des mariés des trois périodes selon leur état civil avant l'union.

TABEAU 22 : *Etat civil des conjoints (pourcentages)*

	1817		1843		1869	
	H	F	H	F	H	F
Célibataires	82	94	84	92	90	91
Veufs / veuves	16	4	16	7	10	9
Divorcé(e)s	2	2	0	1	0	0
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre	340	340	352	352	334	334

L'évolution est instructive. 2% des époux sont des divorcés en 1817. Le nombre de divorcés devait être relativement important à cette époque, suite sans doute à la politique libérale en matière de divorce du temps de

l'occupation française. Ensuite cette catégorie disparaît presque complètement. L'évolution à la baisse du divorce explique la disparition des cas de remariage de divorcés.

Le cas des veufs et des veuves est intéressant. En 1817-18 il y a proportionnellement quatre fois plus de veufs parmi les mariés qu'il n'y a de veuves (16% contre 4%). En 1843, la proportion de veufs est restée stable alors que celle des veuves a presque doublé. En 1869, enfin, la proportion des veufs et des veuves est identique ou presque. En un siècle, on a donc un progressif équilibre des deux sexes selon ce critère, par une diminution de la proportion des veufs, et une augmentation de la proportion des veuves dans le mariage. Voyons si cette évolution de la structure de la population des mariés peut être mise en rapport avec les phénomènes d'homogamie d'état civil.

TABEAU 23 : *Etat civil des conjoints de veufs*

		1817		1843		1869	
		Fc	Vve	Fc	Vve	Fc	Vve
Veufs épousant une		85%	15%	87%	13%	74%	26%
		N=54		N=55		N=34	
<i>Etat civil des conjoints de veuves</i>							
		1817		1843		1869	
		Hc	Vf	Hc	Vf	Hc	Vf
Veuves épousant un		38%	62%	72%	28%	70%	30%
		N=14		N=25		N=30	

L'abréviation Fc signifie «femme célibataire», Vve «veuve», Hc «homme célibataire» et Vf «veuf».

Il est clair que l'évolution du nombre de veufs et de veuves s'est accompagnée d'une redéfinition des normes sociales concernant les mariages entre veufs et célibataires. En effet, en 1817, moins d'un veuf sur cinq (15%) épousait une veuve, alors que dans le même temps plus d'une veuve sur deux (62%) épousait un veuf. En 1869 ces chiffres passaient respectivement à 26% (pourcentage de veufs épousant une veuve) et 30%

(pourcentage de veuves épousant un veuf). Quels enseignements tirer de ces chiffres ? Premièrement, constatons que le taux d'homogamie selon le critère de l'état civil est en forte baisse sur notre période. Le coefficient de Cramer est de 0,23 en 1817, 0,07 en 1843 et 0,09 en 1869. Le critère de l'état civil, qui a une certaine importance en 1817, perd donc dans les deux périodes suivantes de son influence. Le mariage entre veufs et célibataires se rapproche très fortement d'une répartition au hasard.

D'autre part, les différences entre les veufs et les veuves sont très perceptibles en 1817. Les veufs se marient alors dans 85% des cas avec des célibataires. Ce n'est le cas que de 38% des veuves. La veuve est condamnée au veuf; le veuf peut contester fleurette à qui bon lui semble !

Cette inégalité diminue fortement en 1843 et s'atténue encore, pour devenir négligeable, en 1869¹. Malgré la relative faiblesse des effectifs étudiés, l'évolution est tout à fait claire. Veufs et veuves se distinguent sur un autre point : le délai d'attente pour le remariage après le décès du conjoint.

TABEAU 24 : *Durée moyenne (en années) séparant le remariage du décès du précédent conjoint*

	1817		1843		1869	
Veufs	3,4		2,9		3,2	
Veuves	6,4		3,9		3,6	

En 1817-18, les veuves attendaient près de deux fois plus longtemps que les veufs avant de se remarier. En 1869, les délais d'attente se sont considérablement rapprochés, à cause du raccourcissement du délai de veuvage du sexe féminin².

La condition des veufs et des veuves s'est donc égalisée au cours des années. Dans le même temps les veufs ont vu augmenter leurs chances de se marier avec un célibataire. La proportion de célibataires et de veufs reste relativement stable : 78% des couples étaient des couples de célibataires en 1817, 78% également en 1843, et 82% en 1869. Le remariage des veufs s'est donc maintenu durant le siècle, tout en changeant de visage : il s'est féminisé comme le montre l'augmentation de la proportion de femmes veuves. Il s'est aussi décloisonné comme l'atteste la diminution du V de Cramer, signe d'une perte de signification du critère veufs-célibataires.

Voyons maintenant si l'âge au mariage intervient de façon significative dans cette évolution. Quel âge avaient les veufs et veuves au moment de leur second mariage et quel âge avaient leurs conjoints ?

Tableau 25 : Âge moyen au mariage et état civil

	Âge au mariage	
	de l'individu	du conjoint
1817		
Veufs	45,9	37,1
Veuves	41,3	40,4
1843		
Veufs	40,8	33,4
Veuves	36,4	35,2
1869		
Veufs	46,2	34,7
Veuves	39,1	36,5

Ce qui surprend, ce sont les variations de l'âge du conjoint, selon que l'on a affaire à un veuf ou à une veuve. Les veuves épousent des individus qui ont sensiblement le même âge qu'elles, alors que les veufs épousent des femmes considérablement plus jeunes qu'eux, et ceci sur l'ensemble de la période. Ce n'est qu'en 1869 que les veuves commencent à épouser des hommes significativement plus jeunes qu'elles.

Le mariage des veufs et des veuves a changé de visage pendant le XIX^e siècle à Genève. Les veuves, en particulier, ont vu leur statut matrimonial évoluer. Épousant de plus en plus des célibataires, attendant de moins en moins de temps après le décès de leurs précédents conjoints, elles se lient en secondes noces à des hommes de plus en plus jeunes par rapport à elles.

Les mariages mixtes

La confession des conjoints est une autre des dimensions classiques de la problématique de l'homogamie. Nos données de recensement nous permettent de traiter cet aspect. On voudra bien se rappeler, cependant, les

remarques faites sur la représentativité des couples figurant dans le recensement. Les résultats qui suivent sont donc à considérer avec prudence.

Sur les 61 couples pour lesquels figure la mention de la confession en 1817, nous n'avons que huit individus catholiques. Le faible nombre de catholiques rend difficile la constitution d'un tableau croisé. Nous nous bornerons donc à dire comment se marient les catholiques.

Parmi les quatre hommes catholiques deux se marient avec une catholique et deux avec une protestante. Ce qui logiquement conduit au mariage de deux des femmes catholiques avec un catholique et des deux autres avec un protestant.

Il ne semble donc pas y avoir, en 1817, de discrimination particulière entre confessions. Cependant, le très petit nombre de catholiques dans le mariage en ville ne serait-il pas dû en partie à la législation en vigueur à l'époque (entre 1816 et 1821) qui rendait la bénédiction nuptiale obligatoire ³ ?

En 1843, la situation a changé. Les catholiques sont plus nombreux à se marier à Genève, ceci étant sans doute en relation avec l'augmentation de la population migrante. Nous trouvons 21% de catholiques parmi les hommes et 26% parmi les femmes dont nous connaissons la confession.

Il n'y a pas d'interdits absolus de mariage entre les deux confessions. Les conjoints se marient davantage avec un individu de leur confession, mais dans des proportions qui ne se démarquent que faiblement de l'indépendance statistique. Les proportions suivantes montrent en effet que le mariage avec une personne de la même confession, quoique dominant, n'est pas une norme inviolable :

Tableau 26 : Mariage et confession en 1843 ⁴
Probabilité que :

	Prob.	N
– Un protestant épouse une protestante :	80%	55
une catholique :	20%	14
– Un catholique épouse une protestante :	53%	10
une catholique :	47%	9

Les mariages mixtes semblent donc avoir déjà existé au XIX^e siècle à Genève. Les résultats qui précèdent n'ont pas l'ambition de quantifier précisément le phénomène puisque les données manquantes sont très nombreuses et les effectifs très faibles.

NOTES

1. En 1869, seulement 30% des veuves se marient avec un veuf et 26% des veufs avec une veuve. La comparaison avec 1817 (15% et 62%) est révélatrice d'une évolution du statut du veuvage, en particulier féminin.
2. L'on notera d'ailleurs qu'aucune veuve dans les trois périodes étudiées, ne se marie avant six mois de veuvage, alors qu'environ 10% des veufs le font. On appréhendera ce phénomène comme l'expression locale d'une constante dans la chrétienté. La législation sur le mariage en vigueur à Genève au XIX^e siècle oblige les veuves à respecter ce délai.
3. *Histoire de Genève de 1798 à 1931*, Genève, 1956, p. 82.
4. Nous n'avons pas de chiffres pour 1869 puisque ce n'est pas une année de recensement cantonal.

8

Hétérogamie & divorce

La problématique de l'homogamie a été mise en relation par les sociologues avec le divorce. On remarque en effet une corrélation positive entre hétérogamie et divorce. Les couples hétérogames divorcent, dans la société actuelle, plus que les autres. Est-ce le cas au XIX^e siècle ?

La question est peut-être anachronique. En effet le divorce est un acte très rare au XIX^e siècle. On ne compte à Genève, pour la période allant de 1804 à 1874, que 334 divorces, moins de cinq divorces par an. Acte d'exception, le divorce ne recouvrait pas les phénomènes de séparation dans la famille. Il n'en reste pas moins qu'il peut être intéressant de voir si les couples divorcés se distinguent des mariés¹ par une hétérogamie plus forte.

Hétérogamie d'âge et divorce

Envisageons d'abord le problème de l'hétérogamie d'âge. Les divorcés sont-ils moins bien appariés, de ce point de vue, que la moyenne des mariés² ? Pour répondre à la question, comparons la différence d'âge moyenne des premiers mariages à celle des divorcés. Pour ce faire nous avons distingué trois périodes dans nos divorces : 1804-1830, 1831-1857, 1858-1869. Chacune englobe une de nos cohortes de mariages (1817, 1843, 1869). Bien sûr, la comparaison de divorces et de mariages de la même période est quelque peu périlleuse. En effet, le divorce n'intervient qu'après un certain nombre d'années de mariage. Les couples divorcés d'une période ont donc bien des chances de s'être mariés dans une autre période. La comparaison

des moyennes pour les couples divorcés et mariés de la même période, qui nous est imposée par nos données, doit donc être interprétée avec prudence.

Tableau 27 : *Différence d'âge (en années) entre conjoints en valeur absolue*

Mariages 1817 6.2	divorces de 1804 à 1830 5.3
Mariages 1843 5.4	divorces de 1831 à 1857 5.4
Mariages 1869 5.1	divorces de 1858 à 1874 6.0

D'après ce tableau les couples de divorcés ne présentent pas des contrastes d'âge beaucoup plus violents que les premiers mariages. Les différences ne dépassent jamais, en moyenne, l'année. A remarquer que les divorcés de la première période ont une différence d'âge moyenne moins élevée que les premiers mariages de cette période. La remarque concernant la comparabilité des différences d'âge entre divorcés et mariés d'une même période n'entame pas ce constat d'ensemble.

Le tableau met aussi en avant une évolution assez intéressante. Les différences d'âge des premiers mariages et des divorcés ont une évolution inverse. Alors que les différences d'âge dans les premiers mariages diminuent au cours du siècle, les différences d'âge entre divorcés augmentent. Les deux tendances, inverses, se font dans les mêmes proportions.

Distance sociale et divorce

Compte tenu des faibles effectifs de divorcés, nous devons traiter le problème de la distance sociale sans faire de distinction dans la période. Prenons les hommes se déclarant artisans ³ —environ 60 % des maris— et cherchons à savoir si les artisans divorcés se distinguent des autres artisans par un mariage plus hétérogame. Le tableau qui suit donne le profil des femmes d'artisans.

Tableau 28 : *Profession des femmes d'artisans mariés en 1817, 1843, 1869*

Epouses de :	1817	1843	1869
Classe supérieure	1	1	1
Petit négoci	6	5	2
Employée	2	1	3
Artisane	45	57	43
Domestiques/ manœuvres	13	20	27
Sans profession	33	16	23
Total	100%	100%	100%
Nombre	210	220	177

Voyons maintenant quel était le profil des anciennes épouses des artisans divorcés entre 1804 et 1874.

Tableau 29 : *Profession des anciennes épouses d'artisans divorcés entre 1804 et 1874*

Anciennes épouses	%
Classe supérieure	0
Petit négoci	5
Employée	2
Artisane	29
Domestique/ manœuvre	18
Sans profession	46
Total	100%
Nombre	200

On voit que les unions homogames (liant un artisan à une femme travaillant dans l'artisanat) sont moins fréquentes dans la population de divorcés que dans la population de mariés. Ce qui signifie donc que les couples hétérogames ont bien une tendance plus prononcée que les autres à divorcer. Encore faut-il dire quelle catégorie hétérogame a des taux de divorce plus élevés. Il s'agit des couples liant un artisan à une femme sans profession. Dès lors, le résultat perd beaucoup de sa force. En effet, la catégorie sans profession regroupe sans doute beaucoup de femmes « artisanes », qui ont cessé de travailler après leur mariage. Il n'y a pas de sur-représentation des femmes domestiques ou bourgeoises qui divorcent avec des artisans.

Ni au niveau social, ni au niveau de l'âge, les couples qui divorcent ne sont significativement différents des couples de jeunes mariés. L'analyse qui précède, cependant, doit être considérée comme un essai et non comme définitive. Il est vrai que les données dont nous disposons concernant les divorces genevois ne permettraient pas une analyse approfondie du phénomène. Il nous manque des données essentielles concernant la confession (qu'il faudrait chercher dans les recensements) et l'origine géographique des gens (dont on n'a malheureusement pas tenu compte dans le dépouillement). L'hétérogamie d'âge est difficile à analyser, pour les raisons entrevues. Quant à l'hétérogamie sociale elle est, elle aussi, à considérer avec prudence. En effet, l'homogamie des conjoints a tendance à se renforcer dans le mariage. Une comparaison des statuts socio-professionnels d'individus au moment du mariage et au moment du divorce, après plusieurs années de vie commune, est donc sujette à caution. L'analyse qui précède n'a donc aucune prétention autre que celle d'avoir soulevé le problème du rapport entre hétérogamie et divorce dans le cadre de Genève au XIX^e siècle.

NOTES

1. Nous avons profité du travail de dépouillement des divorces genevois de Silvia Kobi, que nous remercions.
2. On se rappellera les remarques d'Edward Shorter sur l'absence d'amour dans les couples où existe une grande différence d'âge.
3. Nous avons choisi les artisans pour cette démonstration car ils représentent la catégorie la plus nombreuse. De plus ils se situent au milieu de l'échelle sociale et ont donc plus que les autres des comportements hétérogames, ce qui facilite l'analyse.

TROISIÈME PARTIE

Contrôle parental ou liberté des individus ? Les acteurs dans le choix du conjoint

9

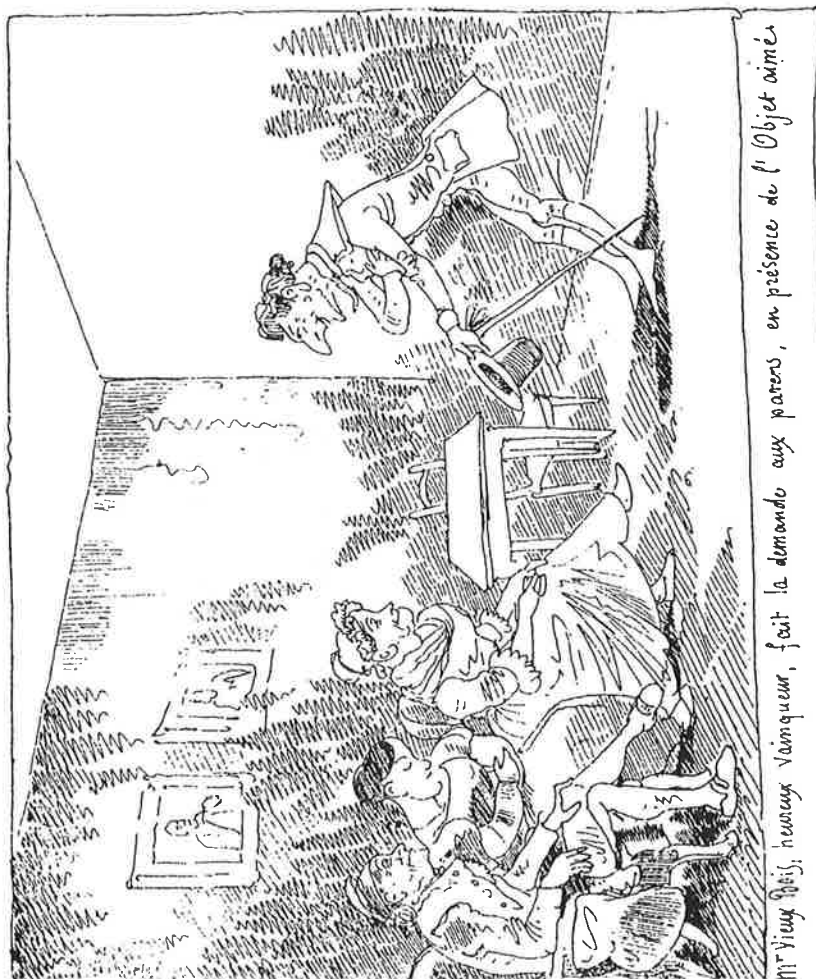
Parents, qui êtes-vous ?

Qui sont les acteurs principaux dans la formation du couple, les conjoints eux-mêmes ou leurs parents ? L'image d'un mariage arrangé par les générations anciennes est-elle confirmée par le cas genevois ? La problématique du choix du conjoint fait référence à la fois à l'homogamie et au contrôle parental. C'est à ce second aspect que l'on s'intéressera maintenant.

Une idée très fréquemment entendue avance que le contrôle parental sur le mariage était total au siècle dernier, et qu'il s'est progressivement effacé dans la marche vers la modernité, synonyme de libération des individus. Les thèses d'Ernest Watson Burgess¹ ont été largement reprises. Que pouvons-nous dire sur le rôle des parents dans le mariage à Genève au XIX^e siècle ?

La première démarche à entreprendre afin de mieux connaître ce rôle est de consulter le *Code civil*. Il donne, nous l'avons dit, sa version du problème, qui ne correspond pas forcément à la réalité vécue des gens. Il faudra donc poursuivre l'analyse en montrant les limites que mettent de simples réalités statistiques à l'application *stricto sensu* du Code.

Selon le *Code civil* de 1804, les hommes peuvent se marier à partir de l'âge de dix-huit ans révolus, les femmes, de quinze ans révolus. Mais les individus n'ayant pas atteint la majorité civile, fixée à vingt-cinq ans pour les hommes, à vingt et un ans pour les femmes, doivent avoir l'autorisation de la personne exerçant la puissance paternelle (le père ou, si celui-ci est décédé, la mère voire un conseil de famille). Dès le moment où les nupturians atteignent la majorité civile, le consentement des parents n'est plus indispensable. La loi prévoyait, cependant, que les futurs époux ayant atteint la majorité civile « sont tenus, avant de contracter mariage, de demander, par un acte respectueux et formel, le conseil de leur père et de leur mère [...] »². Les nupturians doivent donc avoir l'accord de leurs parents, soit verbalement au moment où l'acte de mariage est dressé, soit par écrit si les parents sont absents. En cas de refus des parents l'acte formel devra être répété trois fois ; c'est alors seulement que les futurs conjoints pourront passer outre et se marier. Après l'âge de trente



M^{rs} Vieux Jeû, heureux vainqueur, fait la demande aux parents, en présence de l'Objet aimé

ans l'acte formel n'est plus obligatoire.
On voit par là que l'autorité des parents sur le mariage de leurs enfants était officiellement reconnue et sanctionnée par la loi durant toute la période considérée ³. Ce pouvoir formel des parents correspondait-il à un pouvoir réel ?

Le meurtre du père

Pour approcher la question, retenons la proposition de Janine Combes-Monier, qui nous invite à considérer le nombre de parents encore vivants au moment du mariage de leur enfant ⁴. Fallait-il, pour reprendre l'expression de Martine Segalen «tuer le père» ⁵ pour pouvoir se marier ? On peut faire l'hypothèse que nombre de conjoints avaient vu disparaître avant leur mariage un de leurs parents, si ce n'est les deux. Rappelons, en effet, que l'âge au mariage était plus élevé qu'aujourd'hui et l'espérance de vie beaucoup moins forte. Si tel était le cas, cela serait une première remise en question de l'*omnipotentia parentum*. Les tableaux qui suivent distinguent quatre cas d'espèce, selon que les parents sont vivants, décédés, inconnus ou absents ⁶.

Tableau 30 : Parents vivants, décédés, inconnus ou absents au moment du mariage de leur enfant en 1817 (en %)

	Père de l'époux	Mère de l'époux	Père de l'épouse	Mère de l'épouse
Vivant	42	49	47	59
Décédé	53	50	49	40
Inconnu	1	0	2	0
Absent	4	1	2	1
Total	100%	100%	100%	100%
Nombre	339	339	339	339

On voit dans ce premier tableau qu'environ 50% des parents sont décédés au moment du mariage de leurs enfants en 1817. On remarque également que les pères sont plus souvent décédés que les mères. Cette différence est due à une plus forte mortalité masculine, ainsi qu'au mariage plus tardif des hommes (ainsi les pères sont en moyenne plus âgés que les mères). Les parents de la femme sont moins souvent décédés que les parents de l'homme.

Ceci est particulièrement frappant pour les mères (10 % de moins de décédées pour les mères des épouses que pour les mères des époux). Il faut sans doute interpréter ce phénomène comme la conséquence de la précocité de l'âge au mariage des femmes par rapport à celui des hommes. Quant aux deux catégories «inconnu» et «absent», elles concernent, comme on pouvait s'y attendre, essentiellement les pères, sans différence significative entre l'époux et l'épouse. Voyons si les choses changent en 1843-44 et en 1869.

Tableau 31 : Parents vivants, décédés, inconnus ou absents au moment du mariage de leur enfant en 1843 (en %)

	Père de l'époux	Mère de l'époux	Père de l'épouse	Mère de l'épouse
Vivant	45	55	47	61
Décédé	48	44	45	36
Inconnu	5	1	6	2
Absent	2	0	2	1
Total	100%	100%	100%	100%
Nombre	352	352	352	352

Les conclusions précédentes restent valables en 1843. Il y a surmortalité des pères par rapport aux mères, et surmortalité des parents de l'homme par rapport aux parents de la femme, particulièrement saissante en ce qui concerne les mères. Pour 1869, nous avons les chiffres suivants :

Tableau 32 : Parents vivants, décédés, inconnus ou absents au moment du mariage de leur enfant en 1869 (en %)

	Père de l'époux	Mère de l'époux	Père de l'épouse	Mère de l'épouse
Vivant	47	52	54	65
Décédé	48	48	41	34
Inconnu	3	0	4	0
Absent	2	1	1	1
Total	100%	100%	100%	100%
Nombre	334	334	334	334

Les conclusions concernant 1817-18 sont toujours pertinentes. La principale évolution sur l'ensemble de la période concerne la proportion plus élevée de parents décédés au moment du mariage de leurs enfants. Cette baisse n'est pas spectaculaire puisqu'elle ne dépasse pas les 10 points. Elle est sans doute due pour une part à la diminution de l'âge au mariage, et pour une autre part, à la baisse de la mortalité.

Reste l'essentiel : environ un conjoint sur deux n'a plus, qui son père, qui sa mère, au moment du mariage. Les hommes sont plus « orphelins » que les femmes : environ deux tiers des épouses ont encore leur mère au moment du mariage, alors que la moitié seulement des époux sont dans ce cas. Ces constatations sont une première remise en cause de la thèse de l'*omnipotentia parentum*. Au moment du mariage de leurs enfants, les parents étaient déjà âgés (pour l'époque), souvent proches de la mort ou déjà outre-tombe. Dans ces conditions, il est peu probable qu'ils aient eu une influence déterminante. La seule exception notable concerne l'épouse bourgeoise, qui se marie, rappelons-le, beaucoup plus précocement.

Loin des yeux, loin du cœur ?

Un autre facteur influant sur le contrôle parental est l'immigration. L'immigration, comme le fait remarquer Janine Combes-Monier⁷, amène une nette coupure d'avec les parents, restés au lieu d'origine. Ce fait est confirmé par l'absence très répandue des parents d'immigrés au moment de la signature de l'acte de mariage, soit qu'ils aient stipulé devant notaire leur consentement, soit qu'ils aient nommé un ami, ou un parent, comme leur représentant. L'immigrant acquiert une certaine indépendance économique par son travail, par rapport à sa famille d'origine. Quel est le lieu de domicile des parents vivants, au moment du mariage de leur enfant ? Comme les deux parents habitent dans l'énorme majorité des cas ensemble, nous ne considérons que le domicile de la mère, plus souvent encore vivante que le père :

Tableau 33 : *Domicile des mères vivantes au moment du mariage des conjoints et conjointes (en %)*

Domicile	1817		1843		1869	
	H	F	H	F	H	F
Genève	77	80	68	75	51	61
Suisse rom.	12	16	8	12	5	7
Suisse al.	0	1	7	3	10	7
Savoie	2	1	1	5	18	19
France	5	1	9	4	10	3
Autres pays	4	1	7	1	6	3
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre	164	200	195	215	172	217

Au cours du siècle les conjoints ont des parents qui habitent de moins en moins souvent à Genève. Ceci est une conséquence du développement de l'immigration. En 1869, une mère sur deux n'habite pas au même lieu que son fils qui se marie. Si on tient compte, de plus, des parents décédés, on constate qu'une majorité de conjoints, surtout dans les classes populaires, ont des parents qui sont soit décédés soit habitent au loin. Ces réalités statistiques remettent en question l'idée d'une influence déterminante des parents sur le choix du conjoint. Nous allons maintenant étudier la dot qui est, elle aussi, directement en rapport avec le contrôle parental.

NOTES

1. Ernest Watson BURGESS, *The Family, op. cit.*
2. AEG, *Code genevois*, 1857, article 151, p. 213.
3. Cet aspect va profondément se modifier après la Constitution de 1874. Le Code civil genevois de 1880 n'exige plus aucune requête des nupturians auprès des parents après l'âge de vingt ans (majorité civile), pour les deux sexes.

4. Janine COMBES-MONIER, «Le choix du conjoint à Versailles (1774-1836)», *Annales de démographie historique*, (1981), p. 185.

5. Martine SEGALIN, *Sociologie de la famille*, op. cit.

6. Les enfants illégitimes non reconnus ou abandonnés sont regroupés dans la catégorie «de parents inconnus». La catégorie des «absents» regroupe les parents qui n'ont plus eu aucun contact avec leurs enfants depuis plusieurs années, dont on ignore le lieu de domicile, dont on ne sait s'ils sont encore en vie ou non.

7. Janine COMBES-MONIER, «Le choix du conjoint», 1981, loc. cit.

10

Argent du mariage, mariage d'argent ?

La dot concerne les biens dont l'épouse se réserve la propriété dans le couple, par l'acte notarié du contrat de mariage. Nous avons dépouillé pour nos trois périodes les registres d'enregistrement et du timbre, ainsi que leurs annexes. Ces registres répertorient les contrats de mariage faits à Genève, qui contiennent des indications sur le montant et la nature de la dot, sur les individus ayant constitué cette dot et sur la profession des conjoints. Les contrats de mariage permettent de préciser, à leur manière, le poids des parents sur le mariage de leurs enfants. Ils indiquent également quelle place avaient les considérations financières et matérielles dans la formation du couple.

La dot, un indicateur du contrôle parental

«Jusqu'à l'industrialisation, les parents en Occident pouvaient contrôler le choix du conjoint de leurs enfants surtout par le contrôle de l'héritage, car la terre était la seule source potentielle de revenu»¹. William J. Goode constate, au cours des deux derniers siècles, une baisse continue du pourcentage de couples faisant des contrats de mariage, signe, pour l'auteur, de la diminution du contrôle économique des parents par rapport aux conjoints.

Dans cette partie du travail, on se posera la question de savoir qui a une dot, et qui constitue la dot. Nous chercherons à vérifier l'hypothèse de Goode; concernant le contrôle économique des enfants par les parents. Pour ce faire nous essayerons d'abord de connaître le pourcentage de couples étant passés devant le notaire dans les trois périodes étudiées, en distinguant les individus selon leur appartenance sociale. Ensuite, on analysera la composition des dots, afin de savoir qui des parents et des enfants constituent la dot, et ceci toujours dans une perspective différentielle, selon la catégorie sociale.

Ces questions nous renseignent sur le degré de dépendance des futurs conjoints par rapport à leur famille. En effet, si ce sont essentiellement les parents qui constituent la dot, les enfants devront tenir compte de leur avis concernant le mariage. Par contre, si nous avons affaire à des femmes qui travaillent et épargnent pour se doter elles-mêmes, alors nous pourrions raisonnablement penser que les parents ne devaient avoir qu'un pouvoir limité sur elles et sur leur choix.

La proportion de couples genevois passant devant le notaire diminue très fortement au cours de la période, passant de plus de 50% en 1817 à 17% en 1869. La période précédente avait déjà vu une baisse prononcée puisqu'en 1749, 75% des couples mariés à Genève possédaient un contrat de mariage².

Qui a un contrat de mariage ?

Il est intéressant de comparer, sur le plan de l'appartenance sociale, les couples faisant un contrat de mariage pour les trois groupes d'années. Nous présenterons les résultats selon le critère de la profession du père de l'épouse et de l'épouse elle-même.

Tableau 34 : Proportion de femmes ayant un contrat de mariage selon la catégorie sociale du père de l'épouse et de l'épouse (en %)

Catégories sociales	Proportion de femmes ayant un contrat de mariage (en %)			
	1817		1843	
	Père	Épouse	Père	Épouse
Supérieure	67	67	68	83
Petit négoce	37	79	39	60
Employés	61	17	60	33
Artisans	56	42	41	37
Manœuvres ³	19	34	37	33
Agriculteurs	53	0	37	0
Sans	49	65	38	56
Moyenne	53	53	43	43
			17	17

On voit que les classes supérieures ont, durant toute la période, les pourcentages de contrats de mariage les plus élevés. En 1817, deux tiers des femmes dont le père fait partie de la classe bourgeoise ont passé un contrat de mariage. Cette constatation reste valable en 1843. Pour 1869, le pourcentage a fléchi en baissant de 10 points, suivant en cela l'évolution générale. Il n'en reste pas moins haut, par rapport aux taux des autres catégories sociales. En comparaison avec le reste de la population, le contrat de mariage reste donc relativement stable dans la bourgeoisie. Ne pourrait-on pas voir dans ce fait la confirmation d'un contrôle économique des parents plus important que dans les autres classes sociales⁴ ? Les montants des dots en jeu étant bien plus considérables dans la classe supérieure, et la forme d'acquisition différente, l'hypothèse est plausible.

La catégorie des petits commerçants nous intéresse surtout quant à la profession des épouses. En effet, le pourcentage de contrats de mariage des épouses de ce milieu est élevé par rapport à la moyenne, et ceci sur les trois périodes. Il se situe à peu près au même niveau que celui des femmes ayant un père appartenant à la catégorie supérieure (plus élevé en 1817, moins en 1843 et 1869).

Le contrat de mariage reste donc surtout, en 1869, le fait de ces deux catégories, déjà sur-représentées en 1817 et 1843. Le cas des femmes issues du petit négoce est clair. Elles font souvent des contrats pour garantir leurs droits de propriété sur leur commerce. Quant aux classes supérieures, nous verrons que les montants de la dot, ainsi que l'identité des «doteurs», les singularisent.

La propension au contrat de mariage des autres catégories diminue fortement au cours du siècle. Les filles d'artisans et d'employés qui passaient, dans leur majorité, des contrats en 1817, abandonnent progressivement cette pratique. La baisse est particulièrement forte entre 1843 et 1869.

Quant aux filles de manœuvres-domestiques ou de petits commerçants, elles ont toujours eu, sur les trois périodes, des taux de contrat inférieurs à la moyenne. Cette proximité des deux catégories est intéressante car elle nous ramène à la faible distance sociale les séparant, que nous avions entr'aperçue dans un chapitre précédent. La pratique du contrat de mariage est donc fortement influencée par l'identité sociale. Ceci est un premier signe d'une conception différente du mariage selon la classe sociale. Les classes ayant le plus de capital économique à protéger font en majorité des contrats de mariage durant tout le XIX^e siècle. Les autres classes, par contre, abandon-

ment progressivement la pratique. Cet abandon de la part des catégories démunies de capital économique, n'est-il pas à mettre en rapport avec une conception nouvelle du mariage, où les considérations matérielles prennent, en apparence en tout cas, une place moins importante ?

Le montant de la dot

Les contrats de mariage donnent une évaluation de la valeur pécuniaire de la dot. Avons-nous affaire à des grosses sommes ? On considérera d'abord la question par rapport à la catégorie sociale du père de l'épouse, puis en fonction du statut de l'épouse elle-même.

Tableau 35 : *Montant moyen de la dot et catégorie sociale du père de l'épouse*⁵

Catégories sociales	Montant moyen de la dot		
	1817 Florins	1843 Francs	1869 Francs
Supérieure	42 376 (18)	23 521 (22)	70 500 (10)
Petit négoce	8659 (6)	3239 (6)	4250 (2)
Employés	1913 (11)	6065 (6)	10 000 (1)
Artisans	4686 (52)	3791 (44)	5716 (15)
Manœuvres	12 656 (3)	3014 (6)	0 (0)
Agriculteurs	3046 (13)	2145 (19)	5884 (9)
Sans	13 664 (28)	5080 (28)	5090 (6)
Moyenne	11 752 (131)	7184 (131)	21 990 (43)

On voit dans ce tableau des différences considérables de fortune entre les catégories socio-professionnelles. Les femmes dont le père appartient à la catégorie supérieure ont des dots beaucoup plus élevées que la moyenne. Pour les autres catégories, les positions s'équilibrent. Voyons maintenant les montants en partant de la profession de la femme.

Tableau 36 : *Montant de la dot et catégorie sociale de l'épouse*

Catégories sociales	Montant moyen de la dot		
	1817 Florins	1843 Francs	1869 Francs
Supérieure	5001 (2)	14 698 (5)	72 334 (9)
Petit négoce	7547 (12)	5343 (14)	4390 (5)
Employées	0 (0)	4380 (3)	4167 (3)
Artisanes	2512 (29)	2211 (46)	5300 (6)
Domestiques	2000 (16)	2661 (21)	2536 (6)
Sans	18 530 (72)	14 812 (42)	11 447 (14)
Moyenne	11 752 (131)	7184 (131)	20 761 (43)

Interrogeons-nous sur la signification de ces montants. S'agit-il de grosses sommes ? Combien de mois de salaire représentent-ils ? Roger Girod a calculé pour diverses professions de l'administration les salaires annuels⁶. Ces chiffres représentent une base de comparaison. L'auteur donne ces moyennes pour 1848, 1868, et 1870. Nous n'avons donc pas de chiffres utilisables pour 1817-18.

En 1848, un cadre dans l'administration cantonale gagnait en moyenne 2000 francs par année, un commis 860 francs. Roger Girod donne aussi des chiffres concernant les manuels employés par l'État : maçons, plâtriers, gypsiers, peintres, tailleurs de pierres gagnaient entre 550 et 000 francs par année. Si l'on reprend les montants des dots pour 1843, on se rend compte que la dote moyenne correspond à plusieurs années de salaire (en tous les cas plus de cinq ans d'épargne totale). Si l'on s'en tient à la catégorie artisanale pour les femmes, la moyenne de 2211 francs correspond à deux ans de salaire. Encore s'agit-il, dans les chiffres de Roger Girod, de salaires masculins. Les salaires féminins, concernés au premier plan par la dot, étaient sans aucun doute moins élevés.

Le montant moyen de la dot subit une très nette augmentation entre 1843 et 1869, passant de 7184 francs à 20 761 francs. Ce triplement de la somme de départ n'est-il que l'effet d'une hausse généralisée des salaires ? Ou

l'augmentation des dots dépasse-t-elle celle des salaires ? Les chiffres fournis par le professeur Girod montrent que les salaires ont augmenté d'un tiers, voire doublé, mais en aucun cas triplé comme c'est le cas pour la dot⁷. Mais on ne peut en conclure que la valeur réelle des dots a augmenté pour toutes les catégories sociales. En effet la valeur des dots des catégories salariées — concernées par les chiffres de Roger Girod — a augmenté dans les mêmes proportions que les salaires, voire diminué pour certaines catégories. Ce sont surtout les dots des filles d'hommes de la catégorie supérieure qui font augmenter considérablement la moyenne.

Nous concluons en disant que la dot a une grande valeur, puisqu'elle représente plusieurs années de salaire. L'âge au mariage tardif n'est pas étranger à ce haut niveau de la dot. Économiser plusieurs années avant de pouvoir se marier semble avoir été une obligation. Nous ne devons pas oublier, cependant, la désaffection progressive à l'égard de la dot, signe d'une évolution des mentalités concernant le rôle et l'importance de l'argent dans la formation du couple. N'a-t-on pas vécu, au cours du XIX^e siècle, une transformation telle que celle qui est décrite par Helmut Schelsky ? Avant, «on ne pouvait pas se marier si on n'avait pas déjà une bonne situation (un facteur essentiel de sécurité) alors que maintenant on se marie pour constituer une existence ensemble, pour créer une certaine sécurité»⁸.

La composition de la dot

Passons maintenant à l'analyse de la composition de la dot. De quoi est-elle constituée ? On a créé quatre rubriques : l'épargne, les dons des parents, le mobilier et trousseau (qui ne forment qu'une seule catégorie car il est impossible de les distinguer dans les sources) et la propriété éventuelle d'un commerce. Comme la valeur des différentes possessions a été estimée par le notaire, il nous est possible d'évaluer l'importance relative des différentes rubriques.

La composition de la dot est tout aussi importante que son montant. En effet, son analyse permet de savoir qui constitue la dot (parents ou conjoints) et donc renseigne indirectement sur le poids des parents dans le processus de formation du couple. On distinguera ce qui tient d'abord aux biens de la conjointe (trousseau, mobilier, épargne et possession d'un commerce) de ce qu'elle reçoit directement des parents (leurs dons). De ce point de vue, y a-t-il des différences entre les nupturiantes selon leur

appartenance sociale et selon leur milieu d'origine, indiqué par la profession du père ?

Tableau 37 : *Composition de la dot et appartenance sociale de l'épouse (F) et de son père (P) en 1817 (en %)*⁹

Pourcentage de la valeur de la dot représenté par :	Trousseau Mobilier		Épargne		Commerce		Dons Parents	
	P	F	P	F	P	F	P	F
Catégorie sup.	9	0	10	50	1	0	80	50
Petit négoce	0	15	83	42	0	33	17	10
Employés	41	—	50	—	0	—	9	—
Artisans	23	35	47	55	7	0	23	10
Manœuvres	32	24	50	74	0	0	18	2
Agriculteurs	30	—	61	—	0	—	9	—
Sans	23	19	56	39	0	0	21	42
Moyenne	22	22	47	47	3	3	28	28

Considérons d'abord le milieu d'origine des nupturiantes. On voit qu'en 1817 les conjointes dont les pères appartiennent à la classe supérieure ne constituent elles-mêmes en moyenne que 20% de la dot¹⁰, les 80% restant provenant de dons des parents. On peut donc postuler, pour cette catégorie, une forte dépendance des enfants vis-à-vis des parents, gros bailleurs de fonds. Dans les autres milieux, les parents interviennent en moyenne beaucoup moins, puisque, selon les catégories, leur contribution représente entre 9 et 23% du total. On remarquera la faible participation des parents agriculteurs (due à l'éloignement provoqué par l'immigration ?) ainsi que des parents employés.

Parallèlement, la dot des femmes des classes supérieures ne provient que très marginalement de l'épargne personnelle (10% seulement du montant total de la dot pour cette catégorie), alors que les filles de petits commerçants en font leur mode d'acquisition principal, et que toutes les autres catégories oscillent autour de 50%. L'épargne de la nupturiante est donc un facteur important de la constitution de la dot en 1817, sauf dans la classe bourgeoise.

Mettons en rapport la composition de la dot et le statut social de la femme. Les femmes travaillant dans le petit commerce voient l'estimation de leur fonds de

commerce compter pour un tiers dans le total. Ceci les distingue de toutes les autres catégories, même des femmes artisanes qui ne se situent qu'à 7%, preuve de l'utilité de la distinction entre artisanat et petit négoce¹¹.

Les femmes des classes les plus défavorisées (les manœuvres-domestiques) constituent avec leur épargne 75% de leur dot alors que la contribution des parents ne représente qu'un très modeste 2% du montant total. Quant aux femmes sans profession, elles ont des taux d'épargne personnelle moins forts que la moyenne, mais que compense l'apport des parents, qui constituent plus de 40% de la dot. Ceci résulte sans doute de l'appartenance aux classes supérieures d'une partie de cette catégorie de femmes¹². C'est aussi la conséquence assez logique du fait qu'une personne qui ne travaille pas ne peut constituer d'épargne personnelle.

Passons maintenant à la seconde période, et voyons si nos conclusions sont toujours valables. Gardons à l'esprit que la force de la pratique du contrat n'a diminué que de 10 points entre 1817 et 1843, et ceci de façon relativement uniforme dans l'ensemble des catégories sociales. La grande chute n'a donc pas encore eu lieu.

Tableau 38 : *Composition de la dot et appartenance sociale de l'épouse (F) et de son père (P) en 1843 (en %)*

Pourcentage de la valeur de la dot représenté par :	Trousseau Mobilier		Épargne		Commerce		Dons Parents	
	P	F	P	F	P	F	P	F
Catégorie sup.	10	3	31	45	8	38	52	15
Petit négoce	75	27	9	21	15	44	0	7
Employés	34	4	51	36	14	0	0	59
Artisans	35	45	45	50	4	0	15	5
Manœuvres	49	33	46	66	0	0	5	1
Agriculteurs	31	—	60	—	5	—	4	—
Sans	30	24	60	43	6	0	3	32
Moyenne	32	32	47	47	6	6	15	15

Prenons d'abord les chiffres globaux, sans distinction entre les classes sociales. On remarquera la grande stabilité de l'épargne dont la proportion — 47% du total — ne varie pas entre 1817-18 et 1843-44. Les dons des parents sont moins importants (15% du total contre 28%) qu'en 1817. Commerce et trousseau sont plus présents.

Les résultats de 1817 restent valables pour 1843, quoique les différences entre catégories ont tendance à diminuer. Les filles d'individus de catégories supérieures, par exemple, épargnent beaucoup plus qu'en 1817 (31% contre 10%), alors que les femmes domestiques ou manœuvres ne constituent leur dot par l'épargne qu'à raison de 66% (contre 74% en 1817). Mais les constats globaux sont les mêmes : les femmes d'origine bourgeoise ne constituent pas elles-mêmes leur dot, les parents participant très fortement. Les autres catégories sociales continuent à privilégier d'autres modes de constitution de la dot comme l'épargne.

Entre 1843-44 et 1869 se produit la plus grande partie de la baisse. Celle-ci s'est-elle répercutée sur la composition des dots ? Gardons à l'esprit les faibles effectifs que nous avons pour cette année : 43 contrats comprenant une évaluation de la valeur de la dot ont été retenus. Les résultats ne sont donc pas forcément très fiables statistiquement, tout au moins pour les catégories aux effectifs les plus faibles.

Premier constat, l'écart entre la classe supérieure et les autres catégories s'est creusé : les trois quarts des dots des femmes des classes supérieures proviennent dorénavant des parents. On retrouve donc la situation de 1817. Second constat, l'estimation du commerce représente 82% de la dot des commerçantes, alors que ce pourcentage n'était que de 33% en 1817 et 44% en 1843. Les filles d'artisans voient la proportion de l'épargne augmenter, tout comme les domestiques-manœuvres, dont l'évolution est particulièrement frappante : en 1869 leur épargne constitue 94% de la dot, alors que leurs parents ne les aident tout simplement plus.

Tableau 39 : *Composition de la dot et appartenance sociale de l'épouse (F) et de son père (P) en 1869 (en %)*

Pourcentage de la valeur de la dot représenté par :	Trousseau Mobilier		Épargne		Commerce		Dons Parents	
	P	F	P	F	P	F	P	F
Catégorie sup.	2	2	23	15	0	11	75	72
Petit négoce	37	7	20	11	0	82	43	0
Employés	—	25	—	47	0	0	—	28
Artisans	31	18	48	65	13	0	8	17
Manœuvres	—	6	—	94	—	0	—	0
Agriculteurs	9	—	60	—	25	—	6	—
Sans	2	27	66	46	32	7	0	20
Moyenne	15	15	45	45	14	14	26	26

Conclusion

Les femmes issues de la bourgeoisie se distinguent très nettement des femmes des autres milieux. Les premières ne possèdent souvent que ce que les parents leur donnent; elles dépendent donc plus étroitement du cercle parental. Au contraire, les femmes «actives» travaillant dans le commerce, dans l'artisanat, les domestiques, constituent en grande partie elles-mêmes, par leurs gains et épargnes, la dot. Il est intéressant de mettre ces faits en relation avec l'âge au mariage des différentes catégories sociales que nous venons étudiées. En effet, les femmes d'origine bourgeoise qui, le plus souvent, ne travaillent pas, se marient beaucoup plus jeunes que les autres. N'ayant pas d'emploi, encore fortement dépendantes des parents, ces femmes ne peuvent se marier selon leur rang — ce qui sous-entend de l'argent — qu'avec l'accord des parents puisque ceux-ci contribuent financièrement au mariage. Le fait que ces conjointes soient jeunes, qu'elles résident chez leurs parents, est une confirmation supplémentaire du statut très dépendant de la future épouse bourgeoise.

Les choses sont différentes pour les autres catégories, d'origine populaire. La femme s'y marie beaucoup plus tardivement, généralement après avoir fait quelques économies. La femme d'origine populaire travaille. Elle dépend moins de ses parents que la femme des classes supérieures, ce qui se traduit par le pourcentage significativement plus faible des dons des parents. La plus forte proportion de migrantes et d'orphelines dans ces catégories va, elle aussi, dans le sens d'une prise d'indépendance par rapport aux parents. De même, l'égalité d'âge avec l'époux fait supposer des rapports plus égalitaires entre maris et femmes que dans la bourgeoisie où des hommes accomplis épousent des demoiselles encore très jeunes.

Voilà les informations que la statistique nous donne. Résultats modestes, peut-être, mais fiables. Ils nous permettent de préciser les poids respectifs des différents acteurs dans le processus de formation du couple, et indirectement, nous renseignent sur les fonctions que remplir le couple dans chaque milieu social. Avec leur fortune très imposante, les couples des classes supérieures ne peuvent-ils pas être considérés comme des groupes responsables de la gestion d'une fortune, d'un patrimoine, d'un nom ? Ils seraient donc des unités de reproduction économique et sociale. Différemment, le couple populaire est une unité de production, qui doit travailler pour survivre, et qui choisit l'alliance non pas pour la sauvegarde du patrimoine mais avant tout

pour le labeur, la création d'un avoir. Les nécessités de l'alliance sont donc autres. Les qualités recherchées chez le conjoint également. Il faudrait, comme dit Alain Desrosières, s'interroger sur les «fonctions différentielles du mariage selon les classes sociales»¹³. Pour cette raison, les parents n'ont sans doute ni le même poids, ni le même rôle dans les différentes classes sociales. L'image d'un mariage arrangé par les parents dans les siècles passés cache donc mal tout ce qu'elle doit aux idéologies contemporaines, qu'elles se situent dans la tradition libérale ou marxiste¹⁴.

La manière dont le couple se construit est affectée par les fonctions différentes du mariage selon les classes sociales. L'analyse des ressources mises en jeu par les individus et par le groupe familial dans le mariage est l'une des clefs d'interprétation du choix du conjoint.

NOTES

1. William J. GOODE, *World Revolution*, op. cit.
2. Alfred PERRENOUD, *Les contrats de mariage. Une source pour l'étude des structures sociales*, mémoire de licence de la Faculté SES, Université de Genève, Genève, 1966, p. 12.
3. Comme dans les autres chapitres cette catégorie comprend les domestiques.
4. Cette interprétation est mise en avant par Goode pour les classes supérieures : «Les mésalliances ont un impact plus fort sur les strates supérieures qui possèdent des moyens de contrôle. C'est pourquoi ces strates atteignent un degré de contrôle supérieur à la fois sur les probabilités des relations amoureuses et sur leur influence sur l'action». William J. GOODE, *World Revolution*, op. cit., p. 235.
5. Pour 1817, l'unité est le florin. Pour 1843 et 1869, les montants sont exprimés en francs. Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre d'individus de chaque catégorie. Nous n'avons pas tenu compte des dots où aucune estimation en argent ne figurait. Les moyennes sont donc établies à partir des couples dont le montant total est supérieur à zéro.
6. Roger GIROD, «Evolution comparée du gain annuel de manœuvres, d'ouvriers, d'employés et de dirigeants depuis un siècle environ. Le cas de Genève», *Revue suisse d'Economie politique et de Statistique*, 94^e année, (1958), fascicule 2, p. 255.
7. Le salaire moyen d'un cadre de l'administration passe de 2000 à 2860 francs, celui

11

Chronique d'une rencontre annoncée: le couple Naville-Arnold

L'analyse statistique a dessiné une esquisse du choix du conjoint à Genève au XIX^e siècle. Nous connaissons mieux, maintenant, les formes homologiques du siècle dernier. La proportion de parents décédés ou résidant au loin et les caractéristiques de la dot ont permis une évaluation du poids potentiel des ascendants sur la formation du couple.

Ces résultats, que la statistique était seule à même de nous révéler, ne prennent tout leur sens que complétés par une démarche plus qualitative. Alain Girard l'avait bien compris, puisqu'il demandait aux couples qu'il interrogeait de décrire rapidement leur première rencontre¹. L'analyse quantitative ne nous dit rien, en effet, sur la manière dont l'homogamie était perçue, ressentie, comprise par les gens qui la vivaient. Or cette question est tout aussi importante que celles que nous avons étudiées jusqu'à maintenant. Elle précise le sens vécu des pratiques matrimoniales.

Nous avons cherché des documents qui nous permettraient de faire une analyse compréhensive, une reconstruction du sens donné au choix du conjoint. Nous avons commencé par consulter quelques ouvrages de droit matrimonial, mais ce type de documents a déjà été exploité par d'autres et on ne sait jamais vraiment à quelles pratiques correspondent les normes juridiques, en matière de mariage.

Nous nous sommes alors intéressés aux archives de famille. Un certain nombre de documents à caractère privé, «familial», sont en effet disponibles aux Archives d'État du canton de Genève. Nous cherchions des lettres, des journaux intimes, des souvenirs qui auraient pu nous faire revivre ces

d'un commis de 860 à 1625 francs. Un maçon gagne entre 554 et 738 francs en 1848. En 1868, son salaire varie de 1000 à 1200 francs. Ibidem, p. 253.

William J. GOODE, *World Revolution*, op. cit., p. 34.

Les pourcentages sont présentés en ligne. Le total, par exemple, pour les épouses dont le père est de catégorie supérieure est de 9% + 10% + 1% + 80% = 100%. Cette remarque concerne également les deux tableaux suivants.

Ce chiffre n'est pas, de plus, représentatif des épargnes ou d'une propriété acquise par le travail de la future épouse. En effet, ce que nous avons classé sous «épargne» faute de mieux, provient souvent pour cette catégorie d'héritages faits avant le mariage.

En effet, la catégorie artisanale est plus composite socialement que la catégorie du petit négoce. Elle regroupe des petits patrons et des ouvriers ce qui est beaucoup moins le cas des professions du petit négoce.

L'énorme majorité des femmes ayant un père de la catégorie supérieure, ne travaillent pas.

Alain DESROSIERES, «Marché matrimonial et classes sociales», *Actes de la recherche en sciences sociales*, (1978), no 20-21, p. 106.

Le choix du conjoint a été, comme tant d'autres sujets d'histoire, prétexte à propagande. Ainsi, dans l'historiographie de l'ancienne Union soviétique à propos du choix du conjoint dans la Russie de la fin du XIX^e siècle : «On met en avant les cas où les fiancés ne se connaissent même pas, la décision appartenant seulement aux parents. C'est souvent l'image que nous donnent les publications soviétiques, soucieuses qu'elles sont de noircir l'image de la situation de la femme d'avant la Révolution» (Wladimir BERELOWITCH, «Le choix du conjoint en Russie à la fin du XIX^e siècle», *Annales de démographie historique*, (1986), p. 164).

moments d'incertitude, de passion ou de raison, qui accompagnent le choix du conjoint.

Le dépouillement des inventaires des familles genevoises n'a pas donné une récolte abondante. En effet, les documents concernant le mariage, qui sont à disposition sont rares². On trouve fréquemment, il est vrai, des actes de contrat de mariage, mais ceux-ci sont pour nous d'un intérêt très limité, puisque nous les avons déjà dépouillés de manière systématique pour notre période. Un petit cahier intime³, qui retraçait la rencontre de son auteur, François Marc Louis Naville, avec sa future femme, Adrienne Arnold, a été notre aubaine.

En 1808, François Marc Louis Naville, jeune pasteur genevois célibataire, obtient une année de congé pendant laquelle il va voyager. Au retour, il s'arrête chez une connaissance à Grenoble. Nous allons le suivre quelque temps, au fil de ses espoirs⁴.

Une suite de hasards heureux ou la destinée ?

Voyons d'abord les événements qui amènent Naville à faire la connaissance d'Adrienne.

A Crêt M. L. me remit une lettre de recommandation pour M. Mayor pasteur à Grenoble [...]. J'allai dans la matinée porter ma lettre de recommandation à M. Mayor; il me sollicita de prêcher pour lui le dimanche, mais j'étais pressé de rejoindre ma patrie [...]. Mr. Mayor employa encore son éloquence pour m'engager à retarder mon départ; il me soutint que je ne pouvais me dispenser d'aller voir le vieux château de Vizille, une position romantique – une famille agréable du Genevois – Mlle Arnold, une beauté du pays – mon imagination s'anima, je me laissai gagner encore et le dimanche après-midi, nous partîmes pour Vizille.

Monsieur Mayor loue le vieux château, et parle de la famille qui l'habite, en soulignant le fait que la fille de la maison est une beauté. Naville est sans doute au courant de la situation sociale et matérielle de la famille. Il sait également qu'il s'y trouve une jeune fille jolie non encore mariée. Le pasteur Mayor a donc été le premier intermédiaire. Il a donné au futur conjoint quelques indices prometteurs. A-t-il orienté Naville volontairement vers ce château ? Il savait en tout cas qu'il s'y trouvait une fille à marier. Ou cette visite n'est-elle que le fruit de l'intérêt porté aux châteaux... ?

Naville va donc faire la connaissance de sa femme à l'occasion d'une visite. Remarquons qu'il ne connaît Monsieur Mayor que depuis peu; il lui a été recommandé. Une suite de hasards, à première vue, est donc à l'origine de la rencontre entre Naville et Mlle Arnold. Suivons avec Naville la suite des circonstances fortuites qui amènent à la rencontre :

Il fallait pour cela que mon ami Dt. fut à Marseille, que j'allasse lui faire visite, qu'un projet particulier de course que j'avais formé avec lui et qui n'a pas pu s'exécuter, m'empêchat de revenir avec la famille Dt., il fallait encore que je prisse la résolution de revenir à pied, que j'eusse autrefois connu Morin à Genève – et que je lui eusse promis d'aller le voir, que Mr Lombard eut connu Mr Mayor, qu'il pensât à m'offrir une lettre de recommandation pour lui [...].

Le chemin qui mène les conjoints l'un vers l'autre est hasardeux. Si, de toutes les conditions énumérées par Naville, une seule n'avait pas été remplie (et rétrospectivement Naville en tremble), le jeune amoureux n'aurait pas connu Adrienne. Mais ces conditions, ou hasards, qui mènent à la rencontre, s'inscrivent dans un réseau social. Nous restons entre personnes de même condition. Ce n'est pas un hasard si Monsieur Mayor, tout comme Naville, est pasteur. Le fil improbable qui lie Naville à Adrienne, aussi mince soit-il, a donc été filé dans un atelier bien gardé, où n'entre pas qui veut. Naville invoque la Providence :

Ma bonne amie, je n'aime pas que l'on fasse intervenir légèrement la providence dans les événements humains, mais ici il s'agissait du bonheur de ma vie, je me plais à croire que c'est elle-même qui m'a dirigé vers vous.

Laissons la question ontologique de la Providence aux philosophes et aux théologiens. Du point de vue sociologique la providence existe : c'est le réseau des relations sociales dans lequel Naville évolue et qui le pousse vers Adrienne. Bien entendu, Naville aurait pu ne pas connaître Adrienne, mais il y avait une forte probabilité pour qu'il se soit marié avec une femme lui ressemblant de bien des manières.

La rencontre

La rencontre entre Naville et Mlle Arnold a lieu dans la demeure familiale, lors de l'accueil des invités. Naville et Monsieur Mayor attendent dans le salon :

Première approche, mi-succès, mi-échec. Adrienne, par son comportement, laisse entendre à Naville qu'elle tient à lui. Le jeune homme a cependant quelques difficultés d'interprétation concernant la fuite d'Adrienne. On remarquera, par ce passage, que le jeu de séduction est bien présent dans ces élites que l'on voudrait si riches d'argent et si pauvres de cœur. Bien sûr, les occasions sont rares. Parents et parenté veillent. Mais quand elles se présentent, le futur conjoint n'hésite pas à mettre en pratique des stratégies visant à faire connaître son sentiment et à connaître celui de la jeune fille. Le jour suivant, Naville fait ses adieux et rentre à Genève.

De retour à Genève, Naville se confie à Monsieur Duby qui «douta que je fusse aimé et voulut s'en assurer». Une visite est donc prévue à Vizille pour octobre à laquelle Naville participera⁵. A cette occasion, les futurs nupturians sont encore et toujours chaperonnés par des proches. Cela n'empêche pas la quête de progresser :

J'aime — je suis aimé — je le crois — je le sais. Son émotion, le son de sa voix, quelques phrases obscures m'en disent assez. Les deux et trois premiers jours, j'espérai peu; un simple mot qui paraît ne rien signifier me rendit courage. C'était après souper. Dans la journée Adrienne avait écrit à son père. Nous étions, elle Me B. et moi. Je lui demandai, si elle avait présenté mes respects à Mr Arnold. Non, me répondit-elle, vous ne m'en aviez pas chargé. Je gage, dit Me B, sa cousine, qu'elle n'a même pas seulement parlé de vous. Tu crois — reprit-elle. Le mot fut dit avec un accent qui me pénétra et des larmes vinrent mouiller ses paupières. A quoi bon cette tournure et cette émotion si Adrienne ne m'aimait pas. Elle aurait répondu par oui ou par non.

La présence de la famille d'Adrienne semble peut-être un peu pesante à Naville.

Je n'ai pas encore vu Adrienne seule un instant. C'est l'effet de la pluie qui nous a tenu dans les appartements et de ce qu'au défaut d'autres personnes, ses frères qui sont dans leurs fêtes se trouvent auprès d'elle.

Mais, plus le temps passe, plus la famille se montre compréhensive, et les conjoints peuvent enfin se retrouver seuls. Le grand moment arrive :

Ce matin, vers les 10 h. et demi (elle était dans la grande salle avec sa mère) je lui demande si elle veut lire de l'Italien. Elle me répond que oui. L'on délibère si l'on passera à la chambre de Madame Arnold; cette chambre était si chaude que je combats cette idée et nous restons seuls. Notre lecture était entrecoupée par mille digressions. Je lui dis une fois que les trois mois que j'avais passés sans elle, m'avaient paru bien longs. — «Peut-être ne m'ont-ils pas paru moins longs qu'à vous» — Elle m'a

Ces dames arrivèrent l'une après l'autre. J'étais légèrement ému en les entendant s'approcher. Je me flattais toujours que c'était vous [...]. Vous parûtes enfin par une porte secrète, que je n'avais pas observée. Je vous trouvai belle en effet. Je vous cédai la place que j'occupai sur le sofa, à côté de votre mère, et j'allai m'asseoir vis-à-vis de vous; là j'admirai plus à mon aise vos traits angéliques, vos longs et beaux cheveux qui s'étaient détachés en partie et flottaient sur vos épaules.

La première rencontre se fait donc sous l'œil d'autrui. Les futurs conjoints s'admirent, se jaugent en présence des parents et des invités. Remarquons que Naville attend Adrienne, nouvelle confirmation du fait que Monsieur Mayor a dû lui échauffer l'esprit. Naville et le pasteur Mayor partirent de Vizille dans l'après-midi. Suite à ce premier contact les parents d'Adrienne engagent Naville à revenir les trouver. Naville diffère son départ pour Genève. La semaine suivante Naville fait une nouvelle visite et dort à Vizille.

Les fréquentations

Dès lors Naville et Adrienne vont se voir, se parler, mais presque toujours en présence d'un tiers, la plupart du temps la mère d'Adrienne, quelquefois une cousine faisant office de dame de compagnie. On passe le temps par des promenades, des lectures au salon. Puis on se retrouve, comme par miracle, un instant seuls; il faut en profiter pour faire avancer les choses.

[...] le moment ne pouvait être plus favorable, il m'importait d'en profiter; mais je tremblais de tout mon corps. Quoique m'étant si bien préparé à ce tête à tête je ne savais pas par où commencer. « — Mademoiselle, vous dis-je, j'ai une faveur à vous demander. — Laquelle monsieur ? — Elle n'est pas grande, je voudrais entendre de votre bouche que je vous déplais. — Pourquoi vous le dirais-je Monsieur ? Je ne peux pas dire ce que je ne pense pas » (votre voix et votre visage manifestaient de l'émotion). Après un silence, je pris de nouveau courage et je continuai : « Mademoiselle je vais partir, car enfin je ne peux pas passer ici ma vie. Il me faut partir mais pas tel que je suis venu. Une fois que je serai loin de vous, vous m'oublierez, mais pour moi j'emporterai dans mon cœur votre image chérie [...] — Pourquoi vous oublierai-je ? Je ne vous oublierai pas »; votre émotion devint extrême et vous mîtes comme pour la cacher vos deux mains sur votre visage. Pour moi déjà fort troublé par le sujet dont je vous entretenais, encore plus embarrassé de ce que j'avais à dire, ne sachant plus que devenir, je me levai, soit effet de mon agitation, soit désir de m'approcher de vous. Non, quand une bête féroce serait entrée dans votre chambre, vous ne vous seriez pas enfuie avec plus de rapidité, vous prîtes votre livre et vous vous sauvâtes.

Ce sont, dans ce milieu de la haute bourgeoisie, les futurs conjoints qui prennent les devants, et non leurs parents. C'est Naville qui rencontre sa future femme. C'est le prétendant qui mène sa cour et une relation d'une grande intimité s'établit entre les futurs conjoints. On est donc loin d'une forme d'union ou de fréquentation où tout serait décidé d'avance par les parents, sans égard pour les sentiments des enfants. C'est d'abord l'auto-contrainte ou simplement la similitude des goûts sociaux, des conjoints, qui conduit au mariage homogame ⁶.

Mariage d'affinité donc. Le sentiment amoureux est le moteur de toute l'action, sentiment à première vue partagé par les deux futurs conjoints. Les considérations matérielles n'apparaissent pas - cela ne veut pas dire qu'elles n'existent pas - et l'idéal du «romantic love», de l'idéologie de l'amour, perçu comme seule base solide du couple, transparaît à de multiples occasions.

La relation a donc comme acteurs principaux les conjoints. Mais elle se forme dans un univers social complice. En effet, Naville rencontre et courtise sa future femme au domicile des parents de celle-ci. Les parents sont omniprésents. Ils ont tout loisir d'accélérer le processus de formation du couple, par des absences diplomatiques, ou au contraire de le ralentir, voire de le stopper complètement. En effet, rien n'est plus facile que de prétendre l'arrivée de nouveaux invités pour faire comprendre au prétendant qu'il est peut-être de trop dans la maisonnée. Les frères, la cousine de la jeune fille, constituent un réseau de contrôle serré, dont le prétendant vit quotidiennement la pesanteur.

Les parents ont donc une grande importance dans le processus, d'autant que les conjoints ne mettent absolument pas en question leur autorité. Au contraire, ils l'appellent de leurs vœux. En effet, la censure maternelle est invoquée par l'épouse. Lui : «Si je vous écris, me répondrez-vous ?» Non, m'a-t-elle dit ou bien avec la permission de maman». La conjointe fait d'elle-même référence à sa mère comme à une sorte de garde-fou. Nulle coercition ici ; il s'agit plutôt de profiter de l'expérience et de respecter une autorité perçue comme légitime.

Ce contrôle des parents passe sans doute en partie par le lieu dans lequel prend forme la relation. Les futurs conjoints se rencontrent et apprennent à se connaître au domicile des parents, lieu protégé et protecteur par excellence. Bozon et Hérin ont bien montré que de tels lieux de rencontre sont encore actuellement sollicités par les classes supérieures, car ils garantissent des unions homogames ⁷.

tenu plusieurs propos obscurs dont voici le sens clair - Vous vous conduisez mal avec moi, vous m'en dites trop ou pas assez, je ne crois pas que vous parliez ou agissiez contre votre pensée, mais je ne sais au juste quelle force donner à vos paroles et à votre conduite et quand vous serez parti, je resterai dans le plus cruel doute - Vous êtes un ange ou un démon lui ai-je dit. - Comment cela ? Je ne suis pas un ange, mais je n'ai rien d'un démon. - Vous êtes mon ange, ou mon démon veux-je dire ; mon ange, pour faire le bonheur de ma vie, ou mon démon pour en faire le tourment. - Je voudrais alors être votre ange. - Oui vous l'êtes, vous le serez ; l'ange de mes pensées, l'ange de mon cœur, l'ange de ma vie. Notre émotion allait nous entraîner lorsque quelqu'un a traversé la salle. Nous avons dit encore quelques paroles. J'ai eu bien des inquiétudes lui ai-je dit ; je savais bien ce qui m'a séduit en vous, mais je ne voyais rien en moi qui fut capable de vous captiver. Des larmes coulaient de nos yeux. Il faut nous en aller, m'a-t-elle dit, à la chambre de maman - Allez y la première, je vous y rejoindrai bientôt - Je suis monté un moment à ma chambre, puis redescendu à celle de Madame Arnold où elle n'avait pas encore paru et où elle n'est venue que peu avant le dîner.

Madame Arnold mère s'était faite très discrète ce jour-là. Dès lors les rencontres vont être plus faciles. Adrienne et Naville vont faire comme tous les amoureux du monde.

Le temps de l'amour

Alors commença un bonheur plus vif mais troublé ; je serrais ses mains dans les miennes, j'étais hors de moi ; mon âme ne pouvait suffire à cet excès de félicité, qui l'angoissait à force de la rendre heureuse [...]. Vous rappelez-vous ce premier baiser que j'osai ravir sur vos lèvres ? Le souvenir en est encore brûlant - et ces rendez-vous délicieux ; le soir dans la chambre de Madame Arnold. Avec quelle ineffable volupté je vous serrais sur mon sein ! Un soir votre mère s'endormit ; les portes étaient fermées et comme elle était malade, n'osant pas les ouvrir de crainte de la réveiller, nous attendîmes dans la chambre jusqu'après minuit ; vous aviez froid et sommeil ; vous vous étendîtes sur le sofa ; je vous couvris de tout ce que je pus trouver et je m'assis auprès de vous. Vous n'osiez pas vous endormir, craignant que cela ne fut pas convenable, je cherchai à vous rassurer. Le réveil de M^{re} A. vous tira d'embarras. Arrivés dans le salon nous rîmes de tout notre cœur. Comme l'on avait donné ma chambre au général portugais, vous montâtes avec moi une partie des marches de la tour pour m'indiquer celle que l'on m'avait destinée.

Le 19 novembre 1810, soit deux ans plus tard, François Marc Louis Naville et Adrienne Arnold se mariaient. Lui était âgé de vingt-six ans, elle tout juste de dix-neuf. Au risque de trahir l'émotion et la passion qui se dégagent de ces lignes, nous présenterons quelques éléments d'analyse.

Conclusion

L'homogamie prend, à la lumière de ces remarques, un caractère plus humain, plus compréhensible. Les hypothèses coûteuses⁸ d'une explication qui verrait dans le mariage arrangé, a-sentimental, la condition commune, générale des couples du XIX^e siècle, sont remplacées par une compréhension intuitive des comportements homogames, qui sont logiques si l'on tient compte des contraintes structurelles.

Ces quelques éléments aident à la compréhension du fait homogame dans la bourgeoisie urbaine genevoise au XIX^e siècle. L'amour romantique est sans nul doute une valeur importante dans ce milieu, comme le montre le couple Naville-Arnold⁹. On ne peut avouer, dans la bourgeoisie, l'absence de sentiment, le danger que représente le sentiment, au contraire de ce qui est la règle dans la société rurale. L'amour, l'inclination romantique pour l'autre, sont revendiqués par les conjoints. Mais cet amour est étroitement canalisé vers un être socialement identique, sans que cette restriction apparaisse comme une contrainte. En effet, les individus savent très bien qu'ils peuvent être fréquentés et qui doit être évité; ils ont intériorisé les normes parentales en matière de choix du conjoint. De même ils acceptent les conseils de leurs parents; bien plus, ils les appellent de leurs vœux¹⁰. Pour reprendre Pierre Bourdieu : « Ici comme ailleurs, l'amour heureux, c'est-à-dire l'amour socialement approuvé, donc prédisposé à la réussite, n'est autre chose que cette sorte d'amour de son propre destin social, qui réunit les partenaires socialement prédestinés par les voies apparemment hasardeuses et arbitraires d'une élection libre »¹¹.

En montrant que la situation de la classe bourgeoise est moins nette qu'il ne pourrait y paraître à première vue, nous posons la question de savoir si la formation du couple dans les communautés urbaines au XIX^e siècle suivait les mêmes schémas que ceux dégagés pour les sociétés rurales. Nous n'avons pas encore trouvé le moyen d'aborder de manière qualitative le problème de la formation du couple au XIX^e siècle dans les classes populaires. Les documents font défaut. Mais si le sentiment s'exprime dans le mariage des classes supérieures, où la mésalliance qu'il pourrait entraîner est beaucoup plus grande de conséquence que pour le peuple, ne peut-on pas raisonnablement penser que l'amour devait aussi exister dans les autres catégories sociales ?

1. Alain GIRARD, *Le choix du conjoint*, op. cit. et *L'homme et le nombre d'hommes*, Paris, 1984.
2. Les papiers de familles, hélas, échappent au chercheur, étant bien souvent conservés par les particuliers. Si des doubles de ces documents précieux pouvaient être rassemblés, cela permettrait à la recherche d'avancer.
3. AEG, *Archives de la famille Naville*, XIII. B 1.2/6.
4. Nous reproduisons le texte avec sa ponctuation et son orthographe d'origine.
5. Passages extraits de copies des lettres que Naville envoya à Monsieur Duby durant son second séjour à Vizille.
6. « C'est en outre que la prime éducation, renforcée par toutes les expériences sociales, tend à imposer des schèmes de perception et d'appréciation, en un mot des goûts qui s'appliquent, entre autres objets, aux partenaires sexuels et qui, en dehors même de tout calcul proprement économique ou social, tendent à écarter la mésalliance » (Pierre BOURDIEU, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales ESC*, 27^e année, (1972), n° 4-5, juillet-octobre, p. 1124).
7. Michel BOZON, François HÉRAN, « La découverte du conjoint », loc. cit., 1987 et 1988.
8. Ces hypothèses sont qualifiées de coûteuses car leur vérification suppose un certain nombre de postulats fortement contestables. Par exemple, l'idée que les parents décidaient de tout dans le choix du futur conjoint de leurs enfants est fondée sur une conception très rigide de la notion de pouvoir qui devient l'attribut exclusif d'un groupe – les parents – alors qu'un autre groupe – les enfants – en est privé. Or, de très nombreux travaux ont analysé le pouvoir comme une ressource que tous les groupes possèdent à des degrés divers et qu'ils vont chercher à activer dans des stratégies. Les enfants de la classe bourgeoise au XIX^e siècle n'étaient pas les esclaves de leurs parents.
9. Engels lui-même, pourtant peu suspect d'indulgence pour les classes bourgeoises, a fait, rappelons-le, la même constatation. L'hypothèse que le couple Naville-Arnold est représentatif des élites genevoises du XIX^e siècle, ne peut être cependant garantie. L'accès aux journaux intimes et lettres d'autres familles permettrait d'arriver à un degré de certitude plus élevé. Nous ne pouvons qu'encourager le public à mettre à disposition des Archives les vieux papiers de famille, source infiniment précieuse pour les historiens. Le couple Naville-Arnold doit donc, pour l'instant, être considéré comme une sorte de preuve qu'il existait bien des stratégies sentimentales à cette époque plutôt que comme le signe que ce type de stratégies était statistiquement dominant.
10. Comme l'écrit René Pillorget, « quelques cas particuliers, émouvants et douloureux,

tendent à faire oublier que jeunes gens et jeunes filles, dans leur grande majorité, se soumettent à la volonté de leurs parents; qu'ils semblent fort bien adapter leurs sentiments aux impératifs sociaux et religieux» (René PILLORET, *La tige et le rameau. Familles anglaises et françaises (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1979, p. 49).

11. Pierre BOURDIEU, «Les stratégies», *loc. cit.*, p. 1124.

Conclusion

Un siècle, trois destins

Nous avons cherché à définir les formes du mariage à Genève au XIX^e siècle, tant du point de vue des pratiques que des représentations. Le choix du conjoint, en ville de Genève durant cette période, n'est pas aux antipodes de la réalité actuelle. Du point de vue socio-professionnel, nous n'avons pas affaire à autre chose qu'à des constellations d'alliances assez lâches, qui ne rejettent que les extrêmes. L'endogamie, contrairement à ce que prédisait la théorie, augmente au cours du siècle. Les mariages mixtes, en matière de religion, existent déjà.

Bien sûr, il y a aussi des contrastes frappants avec l'époque actuelle. Le statut de la femme bourgeoise en est un bon exemple. On ne peut nier les transformations qu'a connues le choix du conjoint : le progressif abandon de la dot, l'augmentation de la mobilité sociale et matrimoniale, l'atténuation des différences d'âge, l'intégration du remariage féminin. L'histoire du mariage à Genève est changements. Elle n'est ni évolution linéaire, ni rupture brutale.

La famille, n'a pas aujourd'hui les fonctions qu'elle avait hier. Unité de reproduction ou de production sociale et démographique alors, elle s'est tournée de plus en plus vers des tâches expressives, cherchant à assurer aux individus chaleur et compréhension. N'idéalisons pas, cependant, la famille moderne, qui souffre de bien des contradictions. La famille n'a plus le même rôle qu'il y a un siècle. L'homogamie a suivi le mouvement : elle est maintenant fondée avant tout sur des similitudes culturelles entre les conjoints, qui rendent le dialogue dans le couple — ce dialogue si précieux — plus aisé.

Au XIX^e siècle la situation est un peu différente. Les préoccupations matérielles sont au premier plan. Gérer les biens et assurer la permanence des supériorités sociales, en évitant la mésalliance, est la fonction de la famille

dans les classes aisées. Mais sans nier le sentiment. Faire vivre, contrôler le labeur, la démographie et la propriété de l'instrument de travail est la sienne dans les classes moyennes, artisanales. Survivre, tant bien que mal, plutôt mal que bien sans doute; survivre et donner un espoir, une chance, voilà peut-être ce que le mariage apporte aux domestiques et manœuvres de la Genève du XIX^e siècle.

Un siècle homogène, donc, dans la tendance des familles à se centrer sur les productions, qu'elles soient matérielles ou démographiques. Trois destins cependant, car cette préoccupation n'est pas vécue dans les mêmes termes par tous les acteurs sociaux. Des destins qui vont s'incarner, l'espace de quelques lignes, dans trois mariages de l'année 1843¹.

Edmond est banquier. Il épouse Adélaïde qui n'a pas de profession. Il a trente ans; elle en a dix-neuf. Edmond habite chez ses parents sur la Treille. Son père, François, est membre du Grand Conseil. Il gère par ailleurs ses terres. Adélaïde est la fille d'un propriétaire, Pierre qui fait, lui aussi, partie du Grand Conseil. La mère de la jeune fille, tout comme sa belle-mère, n'a aucune activité professionnelle. Adélaïde reçoit pour son mariage 40 000 francs en plus des 13 000 qu'elle possédait déjà grâce à un héritage.

Abraham est né en 1813, il a trente ans au moment du mariage. Il est bijoutier, à la différence de son père, un verrier et vitrier tout à la fois, qui a eu la mauvaise idée de mourir alors qu'Abraham n'avait que sept ans. La mère d'Abraham vit à Cartigny de petits travaux de repassage et, sans doute, de l'aide de son fils. Abraham va épouser une jeune modiste, Jeanne, vingt-cinq ans, qui est orpheline depuis que son père est mort dans son village du canton de Vaud, il y a quatre ans. Elle n'a pas de dot.

Jean est un Bernois de trente ans. Il est déménageur. Ses parents habitent dans le canton de Berne; cela fait sans doute longtemps qu'il ne les a plus vus. En tout cas ils ne sont pas présents pour son mariage. Jean a trouvé une femme de chez lui, qui le comprend dans sa langue. C'est Marie, une domestique bernoise. Ses parents à elle ne sont pas là non plus. Elle a 30 ans et est sans dot.

Voilà des couples bien réels, de cette réalité que l'analyse statistique fait parfois oublier, tant les chiffres banalisent les situations. Trois couples à qui nous avons voulu donner le dernier mot. Ils nous disent, chacun à sa manière, ce que fut, pour eux, il y a bien longtemps, la réalité d'un choix où se mêlaient, sans doute, le cœur et la raison.

1. Pour ne pas rompre l'anonymat, les noms ont été omis et les prénoms modifiés.

Annexes

Annexe I

Analyses statistiques

Nous donnons ici un aperçu succinct des outils statistiques qui ont servi à définir les phénomènes d'homogamie et qui peuvent être utiles dans d'autres contextes, dès lors qu'on cherche à montrer les relations existant entre des variables nominales¹. Il s'agit de trois procédures très classiques de l'analyse quantitative des données en sociologie : les tableaux croisés, les résidus et l'analyse des correspondances. Les calculs ont été faits grâce au système de traitement statistique des données *Spss*², sur le réseau IBM de l'Université de Genève.

Les tableaux croisés et le modèle d'indépendance

La problématique développée dans cet ouvrage est fondée sur la comparaison du milieu social des conjoints. Les concepts d'homogamie et d'endogamie sont opérationnalisables par le recours aux tableaux croisés. Prenons un exemple concret, celui du tableau croisé qui présente la relation entre la catégorie sociale de l'époux et du père de l'épouse, en 1817.

TABLEAU 40 : CSP de l'époux et CSP du père de l'épouse en 1817
(nombre d'individus)

ÉPOUX	PÈRE DE L'ÉPOUSE						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Classe supérieure (1)	25	3	3	7	1	1	9
Petit négoce (2)	2	1	1	5	0	6	8
Employés (3)	1	3	4	11	0	3	3
Artisans (4)	5	10	14	105	10	17	49
Manoeuvres et domestiques (5)	0	2	1	5	4	2	6
Total	33	19	23	133	15	29	75
							327

(6) Agriculteurs, (7) Sans profession ou profession inconnue.

Nous pourrions faire, à partir de ce tableau, une description des pourcentages en ligne ou en colonne. Ainsi, à première vue, les époux de la classe supérieure ne sont pas plus homogames que ceux de l'artisanat. Dans les deux cas on a affaire à 50% de mariages homogames (soit 25 sur 49 pour les premiers et 105 sur 210 pour les seconds). Mais ce constat est trompeur car la proportion d'épouses de la classe supérieure n'est que de 10% (33 sur 327), alors que les épouses de l'artisanat représentent 40% de la population genevoise (133 sur 327). Ce qui est l'expression d'une forte homogamie dans le premier cas n'est donc que le signe d'une tendance homogamique très moyenne dans le second.

Que 50% des artisans épousent des filles d'artisans, quand celles-ci représentent 40% de la population, est tout à fait «normal». Par contre, que 50% des conjoints de la classe supérieure se lient à des demoiselles de leur milieu, quand celles-ci ne sont qu'à raison d'une sur dix dans la population, est bien la preuve de comportements homogames. Il faut donc tenir compte des distributions marginales du tableau.

Ces remarques feront comprendre pourquoi nous nous sommes généralement abstenu de présenter les résultats sous forme de pourcentages. L'autre problème qui est lié aux pourcentages concerne l'incapacité où ils nous mettent de saisir globalement le phénomène d'homogamie, toutes classes sociales confondues. Le pourcentage ne donne aucune vue d'ensemble et la tentation est grande, à son contact, de se perdre dans des détails statistiquement peu significatifs³. Il faut l'employer dans la description de réalités simples : la composition d'une dot, les écarts d'âge entre conjoints, la proportion de veufs ou d'étrangers. Les phénomènes d'endogamie et d'homogamie sont statistiquement trop complexes pour être décrits à travers les pourcentages, qui nous font perdre la vision globale.

Si nous désirons savoir si l'homogamie est forte *globalement* nous devons comparer les chiffres réels avec les chiffres qui seraient présents si les individus se mariaient complètement au hasard (homogamie nulle). Dans ce cas, on parlera d'indépendance statistique entre la catégorie sociale de l'époux et celle du père de l'épouse. Pour construire les effectifs théoriques qui représenteraient l'absence complète d'homogamie (le mariage «au hasard» ou «indépendance statistique») nous gardons les distributions marginales du tableau.

TABEAU 41 : CSP de l'époux et CSP du père de l'épouse en 1817
Marge du tableau

ÉPOUX	PÈRE DE L'ÉPOUSE						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) Total
Classe supérieure (1)							49
Petit négoce (2)							23
Employés (3)							25
Artisans (4)							210
Manoeuvres et domestiques (5)							20
Total	33	19	23	133	15	29	75 327

A partir des marges nous calculons les effectifs théoriques (en anglais *expected values*, d'où le «E» qu'on emploie pour les nommer) correspondant à l'indépendance :

TABEAU 42 : CSP de l'époux et CSP du père de l'épouse en 1817
Valeurs théoriques

ÉPOUX	PÈRE DE L'ÉPOUSE						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) Total
Classe supérieure (1)	5	3	3	20	2	4	11 49
Petit négoce (2)	2	1	2	9	1	2	6 23
Employés (3)	3	2	2	10	1	2	6 25
Artisans (4)	21	12	15	85	10	19	48 210
Manoeuvres et domestiques (5)	2	1	1	8	1	2	5 20
Total	33	19	23	133	15	29	75 327

Comment ces effectifs sont-ils obtenus ? Le 5 correspondant à l'intersection de la première ligne avec la première colonne est calculé comme suit : 49 (total de la ligne) multiplié par 33 (total de la colonne), le tout divisé par

327 (total général). Le résultat est ensuite arrondi à l'unité. On répète l'opération pour toutes les cases du tableau. Le 2 à l'intersection de la deuxième ligne et de la première colonne est le produit de 23 et 33, divisé par 327, etc. Nous arrivons donc à la formule suivante. L'effectif théorique (E) de la case i-j est égal au total de la ligne i multiplié par le total de la colonne j, le tout divisé par le total du tableau.

$$E_{ij} = \frac{\text{Total ligne } i \times \text{Total colonne } j}{\text{Total du tableau}}$$

Le tableau que l'on obtient (tableau 42) est un tableau d'indépendance. Il donne la distribution des effectifs théoriques correspondant à une situation où la catégorie sociale de l'époux et celle du père de l'épouse sont indépendantes : quelle que soit la catégorie sociale du père de l'épouse, les chances que celle-ci a d'épouser un homme d'une catégorie sociale donnée, sont identiques. Ainsi, par exemple, la probabilité pour une fille de bourgeois d'épouser un artisan est ici de 0,64 (21 divisé par 33) comme celle d'une fille de manoeuvre (10 sur 15)⁵. De même, la probabilité qu'a un époux, manoeuvre de profession, d'épouser une femme dont le père est de la classe supérieure, est la même que celle d'un époux bourgeois (2 sur 20 dans le premier cas, 5 sur 49 dans le second, soit 0,1). Nous définissons l'homogamie nulle comme la situation correspondant à un tableau d'indépendance.

On peut comparer la distribution réelle (ou observée, d'où le «O» qui la symbolise dans les équations) à cette distribution théorique. Pour ce faire, on calcule pour chaque case l'écart entre l'effectif observé (O) et l'effectif théorique (E). Cet écart se nomme le résidu. Nous faisons ensuite la somme des résidus. Si cette somme est petite cela signifie que la distribution observée est identique à la répartition théorique représentant l'absence d'homogamie. Par contre, si la somme des résidus est élevée, cela signifie que la distribution observée s'écarte de la distribution théorique. Dans ce cas, nous pourrions dire qu'il y a un phénomène de dépendance entre les catégories socio-professionnelles des époux, donc que l'homogamie est forte. L'importance de la somme des résidus est donnée par le test du CHI-2. Le CHI-2 (χ^2) se calcule en faisant la somme des résidus au carré, divisés par les effectifs théoriques :

$$\chi^2 = \sum_i \sum_j \frac{(O_{ij} - E_{ij})^2}{E_{ij}}$$

On compare ensuite le chiffre obtenu à la table du CHI-2, qui produit une estimation de la probabilité de l'indépendance entre les deux variables, en fonction du nombre de degré de liberté du tableau ⁶. Le V de Cramer, que nous avons abondamment utilisé dans cet ouvrage (et dont l'auteur n'a rien à voir avec un certain personnage de l'histoire genevoise), est un coefficient d'association basé sur le CHI-2. Il se calcule en divisant le CHI-2 par la taille de la population (N) multipliée par le plus petit nombre de colonnes ou de lignes (K) moins un, le tout à la racine carrée. On obtient donc la formule suivante :

$$V = \sqrt{\frac{\chi^2}{N(k-1)}}$$

Alors que le CHI-2 peut varier entre 0 et l'infini et qu'il croît avec la taille de la population considérée (le N), le V de Cramer a l'avantage d'évoluer entre 0 et 1 et de ne pas dépendre de la taille de la population considérée (puisqu'on divise le CHI-2 par N). On peut donc, par le V de Cramer, avoir une idée relativement précise de la force de l'association entre deux variables, et comparer le résultat à d'autres résultats, obtenus sur des populations de tailles différentes. Si le V de Cramer est de 0, cela indique une complète indépendance entre les variables considérées, donc, dans notre cas, un mariage au hasard. Si le V de Cramer est de 1, cela indique une corrélation parfaite entre les variables, donc, pour notre problème, un mariage absolument homogame ⁷. Les coefficients de 0,3-0,4 obtenus dans notre étude sont le signe d'une association moyenne. Ils dénotent des mariages préférentiels dans les différentes classes ou communautés de la population, mais en aucun cas des interdictions matrimoniaux absolus.

Les résidus

L'étude des tableaux croisés peut être complétée par une description plus détaillée des résidus. L'analyse des résidus, développée notamment par Haberman ⁸, permet d'aller plus loin que les coefficients globaux comme le CHI-2 ou le V de Cramer. Ceux-ci considèrent le tableau dans son ensemble, sans distinction entre les cases. On doit, de manière complémentaire, étudier les résidus pour chacune des cases du tableau. Ainsi, il sera possible de dire quelles cases se distinguent véritablement de l'hypothèse d'indépendance,

sans succomber aux difficultés inhérentes à l'analyse des pourcentages en ligne ou en colonne. On pourra donc estimer, par ce moyen, la force homogamie de chaque catégorie sociale, prise séparément. Le constat global d'homogamie sera ainsi rapporté aux milieux sociaux en présence. On pourra dire que telle ou telle classe est plus fermée ou plus ouverte que les autres. Dans notre analyse, les résidus montrent que ce sont les classes extrêmes (bourgeoise, domestiques et manoeuvres) qui sont les plus homogames.

Le résidu est la différence, en valeur absolue, entre l'effectif observé et l'effectif théorique de la case. Dans le cas de la case 1-1, le résidu serait donc de 20, soit la valeur absolue de 25 (tableau 40) moins 5 (tableau 42). Ce résidu doit encore être transformé. En effet, il varie trop suivant la grandeur de l'effectif de la case. Si une des cases contient beaucoup plus d'individus que les autres, il est normal que son résidu soit plus grand. C'est le cas, dans notre exemple, de l'artisanat qui concernent 105 mariages homogames. Le résidu des mariages entre artisans est de 20. On concluerait donc, si on en restait là, que les artisans sont tout aussi homogames que les classes supérieures. Or, il n'est que trop évident qu'un résidu de 20 rapporté à un effectif de 25 est beaucoup plus important qu'un résidu de 20 rapporté à un effectif de 105. On revient, si l'on veut, au problème que posaient les pourcentages. On désire éviter à tout prix que la mesure de l'écart des effectifs réels aux effectifs théoriques dépende du nombre d'individus. Nous divisons donc le résidu par l'erreur standard des observations, qui a la propriété intéressante d'augmenter avec le nombre d'individus concernés. On appellera cette nouvelle mesure le résidu ajusté ⁹.

$$\text{résidu ajusté} = \frac{n_{ij} - (n_i \times n_j / N)}{n_i [1 - (n_i / N)] \times n_j [1 - (n_j / N)] / N}$$

Le résidu ajusté des classes supérieures est de 1,1, celui des artisans de 4,8 ! L'homogamie de chacun des deux groupes est évaluée de manière adéquate. On a donc une meilleure estimation de la force des tendances homogamiques dans les différents milieux sociaux grâce au résidu ajusté. Nous avons choisi, en nous inspirant de l'article de Desrosières ¹⁰, de considérer qu'il y avait une forte homogamie à partir d'un résidu ajusté de 2,5 ; une homogamie moyenne entre 2,5 et 1 ; il y a absence de relation (répartition au hasard) entre +1 et -1 ; hétérogamie moyenne entre -1 et -2,5 ; enfin, forte hétérogamie

pour les cases dont le résidu ajusté est plus petit ou égal à -2,5. Ce sont ces scores que l'on a pris en compte dans la construction des figures du chapitre sur l'homogamie.

L'analyse des correspondances

L'intérêt de l'analyse des correspondances réside dans les représentations graphiques claires qu'elle permet, de plusieurs variables en même temps. Elle peut prendre en compte simultanément un grand nombre de dimensions, alors que le tableau croisé condamne le chercheur, dans bien des cas, à l'analyse bivariable. Il n'est pas aisé, en effet, de réfléchir sur plusieurs tableaux croisés à la fois. L'analyse des correspondances permet de contourner cette difficulté par la représentation graphique des variables, qui peuvent être en nombre très élevé. Elle montre les attirances et les répulsions entre les différents états des variables considérées. Dans notre cas, l'analyse des correspondances a marqué plus clairement que n'aurait pu le faire une analyse des fréquences ou des résidus, la distance matrimoniale existant entre les élites, la classe artisanale et les manoeuvres et domestiques à Genève au XIX^e siècle. La démarche est à l'inverse de celle des analyses confirmatoires, qui créent des modèles et comparent ensuite les données réelles à ces modèles. Ici, on part des données sans hypothèses¹¹ avec comme but la description globale d'une réalité. «L'analyse factorielle traite des tableaux de nombres et elle remplace un tableau difficile à lire par un tableau plus simple à lire qui soit une bonne approximation de celui-ci»¹². La décomposition des écarts entre valeurs réelles et valeurs théoriques sur des facteurs (les axes des graphiques) est la base des analyses factorielles.

L'analyse des correspondances est pratiquée par de nombreux chercheurs du monde francophone. Elle a fait ses preuves dans la problématique du choix du conjoint¹³. La difficulté de la méthode réside dans l'interprétation des axes. En effet le graphique est muet sur lui-même, et c'est au chercheur de donner le sens des axes horizontaux et diagonaux. Cette représentation graphique a cependant l'avantage de la simplicité. Elle permet de visualiser les rapports entre les statuts socio-professionnels sans le recours aux tableaux croisés qui sont parfois difficiles à déchiffrer. Pour une introduction, on lira avec profit l'ouvrage de Cibois¹⁴.

1. Si les états d'une variable ne peuvent pas être ordonnés, la variable est dite nominale ou qualitative. Contrairement au revenu ou à l'âge des individus, on ne peut classer hiérarchiquement des nationalités ou des professions. Celles-ci sont l'expression d'une place spécifique dans la structure sociale et non d'une valeur sur une échelle. On utilise, pour ce type de données, d'autres techniques statistiques que dans le cas des variables métriques, telles que, par exemple, l'âge ou le revenu.
2. *Spss* était classiquement le sigle de «*Statistical Package for the Social Sciences*» qui exprime bien l'orientation «sciences sociales» de ce logiciel. Récemment *Spss Inc.* a remplacé cette explication par la suivante: «*Superior Performing Software System*». *Spss* offre une très grande variété de procédures statistiques, des plus simples aux plus complexes, dont la procédure «*Crosstabs*» que l'on a exploitée dans ce travail.
3. Il serait exagéré de voir dans nos chiffres l'expression de différence de stratégie entre, par exemple, les employés et les commerçants. Les effectifs sont trop faibles ! Il faut plutôt, comme nous l'avons fait, insister sur les tendances les plus lourdes et le constat global de l'homogamie, dont on est sûr qu'ils ne sont pas des artefacts statistiques.
4. La formule est empruntée au *Introductory Statistics Guide for SPSS-x* Release 3, 1988.
5. Puisque les effectifs théoriques ont été arrondis on a chaque fois une différence de quelques pour cents.
6. Le nombre de degré de liberté est calculé comme suit: (nombre de lignes-1) X (nombre de colonnes-1). Dans le cas du tableau 40 on a: (5-1) X (7-1)=24 degrés de liberté. Ce chiffre correspond au nombre de cases qui peuvent être remplies arbitrairement, une fois les marginales fixées.
7. Il faut encore considérer quelles cases sont liées entre elles. Dans nos tableaux, il est clair que les cases de la diagonale (les cases «homogames») sont plus représentées que les autres. Donc, le V de Cramer est un bon indicateur de la force de l'homogamie.
8. Shelby Joe HABERMAN, *Analysis of Qualitative Data*, London, 1978.
9. *Spss* calcule les résidus ajustés dans la procédure «*Crosstabs*».
10. DESROSIERES, «Marché matrimonial», *loc. cit.*
11. L'ambition de Benzecri dans son livre, *L'analyse des données*, paru en 1973, n'est-elle pas de proposer une méthode statistique qui respecterait scrupuleusement la réalité des faits, sans qu'intervienne une sélection préalable des observations ? Cette conception des données comme des réalités *sui generis* peut être critiquée mais la

Annexe II

Liste des tableaux

1.	Milieu social de l'époux et du père de l'épouse en 1817 (nombre d'individus)	38
2.	Milieu social de l'époux et du père de l'épouse en 1843 (nombre d'individus)	40
3.	Milieu social de l'époux et du père de l'épouse en 1869 (nombre d'individus)	40
4.	Proportion de personnes nées à Genève par catégorie sociale	45
5.	Homogamie par secteur d'activité en 1817-18	47
6.	Homogamie par secteur d'activité en 1869	48
7.	Mobilité sociale et mobilité matrimoniale (1817, 1843, 1869)	50
8.	Lieux de naissance de l'époux et de l'épouse en 1817	62
9.	Lieux de naissance de l'époux et de l'épouse en 1843	63
10.	Lieux de naissance de l'époux et de l'épouse en 1869	63
11.	Taux d'endogamie en 1869	64
12.	Lieux de naissance des conjoints, hommes et femmes (en %) (1817, 1843, 1869)	65

volonté d'éviter l'influence des hypothèses et postulats de départ n'est pas dénuée d'intérêt.

12. Philippe CIBOIS, *L'analyse factorielle*, Paris, 1983, p. 5.
13. Voir DESROSIERES, «Marché matrimonial», *loc. cit.* Egalement Claude THÉLOT, *Tel Père, tel Fils ?*, 1982.
14. Philippe CIBOIS, *L'analyse factorielle*, *op. cit.*

13.	Lieux de domicile des conjoints, hommes et femmes (en %) (1817, 1843, 1869)	67	31.	Parents vivants, décédés, inconnus ou absents au moment du mariage de leur enfant en 1843	99
14.	Âge moyen au mariage (1817, 1843, 1869)	73	32.	Parents vivants, décédés, inconnus ou absents au moment du mariage de leur enfant en 1869	99
15.	Âge moyen au premier mariage (1817, 1843, 1869)	73	33.	Domicile des mères vivantes au moment du mariage des conjoints et conjointes (en %) (1817, 1843, 1869)	101
16.	Distribution des différences d'âge au mariage	75	34.	Pourcentage d'individus ayant un contrat de mariages selon la catégorie sociale du père de l'épouse et de l'épouse (1817, 1843, 1869)	103
17.	Distribution des différences d'âge au premier mariage	76	35.	Montant moyen de la dot et catégorie sociale du père de l'épouse (1817, 1843, 1869)	105
18.	Âge moyen au mariage de l'époux (H) et de l'épouse (F) selon la catégorie sociale du mari	77	36.	Montant de la dot et catégorie sociale de l'épouse (1817, 1843, 1869)	106
19.	Âge au mariage de l'épouse selon la catégorie sociale de son père et selon son propre statut	78	37.	Composition de la dot et catégorie de l'épouse et de son père en 1817	108
20.	Âge et lieu de naissance en 1817, 1843, 1869	80	38.	Composition de la dot et catégorie de l'épouse et de son père en 1843	110
21.	Âge au mariage et lieu de naissance de l'époux et de l'épouse en 1817, 1843, 1869	81	39.	Composition de la dot et catégorie de l'épouse et de son père en 1869	111
22.	État civil des conjoints (pourcentages)	86	40.	Csp de l'époux et csp du père de l'épouse en 1817 (nombre d'individus)	130
23.	État-civil des conjoints d'individus veufs (1817, 1843, 1869)	87	41.	Csp de l'époux et csp du père de l'épouse en 1817. Marges du tableau	132
24.	Durée (en années) séparant le remariage du décès du précédent conjoint	88	42.	Csp de l'époux et csp du père de l'épouse en 1817. Valeurs théoriques	132
25.	Âge au mariage et État-civil	89			
26.	Mariage et confession en 1843	91			
27.	Différences d'âge (en années) entre conjoints en valeur absolue	93			
28.	Profession des femmes d'artisans mariés en 1817, 1843, 1869	94			
29.	Profession des anciennes épouses d'artisans di vorcés entre 1804 et 1874	94			
30.	Parents vivants, décédés, inconnus ou absents au moment du mariage de leur enfant en 1817	98			

Annexe III

Liste des figures

1. Catégorie sociale de l'époux et du père de l'épouse en 1817	41
2. Catégorie sociale de l'époux et du père de l'épouse en 1843	42
3. Catégorie sociale de l'époux et du père de l'épouse en 1869	42
4. Distance et proximité matrimoniales entre les milieux sociaux à Genève au XIX ^e siècle (1817, 1843, 1869)	44
5. Evolution de l'endogamie à Genève (1845-1899)	59
6. Proportion de Genevois dans la population de Genève au XIX ^e siècle	60
7. Quartiers de Genève et Endogamie en 1817	69
8. Quartiers de Genève et Endogamie en 1843	69

Les sources

Sources imprimées

- Archives d'Etat de Genève [désormais AEG], *Code genevois*, 1857.
 AEG, *Comptes rendus du Conseil municipal*.
 AEG, *Les naturalisations à Genève de 1814 à 1898*, Genève, 1899.
 AEG, *Rapport général sur l'oeuvre pendant ses onze années d'existence (1867-1877)*. Collection Girod 168/39, G81/16, G82/39, G83/23.
 AEG, *Tableaux de la population du canton de Genève. Extraits du recensement de l'année 1843*, Genève, 1843, cote 564.

Sources manuscrites

- AEG, *Annexes des registres de mariages*, Etat civil.
 AEG, *Archives de la famille Naville*, XIII B 1.2/6.
 AEG, *Recensements de 1816 et 1843*, microfilms.
 AEG, *Registres des mariages (1817, 1818, 1843, 1844, 1869)*, Etat civil.
 AEG, *Répertoire des contrats de mariages*. Terrassière, Enregistrement et timbre, cote cg.
 AEG, *Répertoires des recensements*.

Bibliographie

Bert N. ADAMS, «Mate Selection in the United States: A Theoretical Summarization» in William R. Burr et al. (éds), *Contemporary Theories About the Family*, New York, 1979, pp. 259-267.

Honoré DE BALZAC, *Physiologie du mariage*, Paris, réédition, 1987.

Jean Pierre BARDET, *Rouen au XVII^e et XVIII^e siècles. Les mutations d'un espace social*, Paris, 1983.

Conrad André BEERLI, *Rues basses et Molard. Genève du XIII^e au XX^e siècle. Les gens, leur quartier, leurs maisons*, Genève, 1983.

Jean-Paul BENZÉCRI, *L'analyse des données*, Paris, 1973.

Wladimir BERELOWITCH, «Le choix du conjoint en Russie à la fin du XIX^e Siècle», in *Annales de démographie historique*, (1986), pp. 155-168.

Peter L. BERGER, *Comprendre la Sociologie*, Paris, 1973.

Louis BINZ, *Brève histoire de Genève*, Genève, 1985.

Pierre BOURDIEU, «Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction», in *Annales ESC*, 27^e année, (1972), n° 4-5, juillet-octobre, pp. 1105-1127.

Michel BOZON, François HÉRAN, «La découverte du conjoint. I. Evolution et morphologie des scènes de rencontre», in *Population*, 42^e année, (1987), n° 6, nov.-déc., pp. 943-985.

—«La découverte du conjoint. II. Les scènes de rencontre dans l'espace social», in *Population*, 43^e année, (1988), n° 1, janv., pp. 121-149.

Ernest-Watson BURGESS, *The Family: From Institution to Companionship*, New York, 1945, réédition, 1963.

E.L. BURNET, «Contribution à l'étude de l'ancien droit matrimonial genevois: les deux mariages d'Etienne Delorme, 1781-1782», in *Zeitschrift für schweiz. Recht*, (1924), N.F. 43, pp. 471-486.

Jean CAZENEUVE, *La Sociologie*, Paris, 1970.

Philippe CIBOIS, *L'analyse factorielle*, Paris, 1983.

Janine COMBES-MONIER, «Le choix du conjoint à Versailles (1774-1836)», in *Annales de démographie historique*, (1981), pp. 169-187.

Adeline DAUMARD, «Une référence pour l'étude des sociétés urbaines en France aux XVIII^e et XIX^e siècles. Projet de code socio-professionnel», in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, (1963).

Alain DESROSÈRES, «Marché matrimonial et classes sociales», in *Actes de la recherche en sciences sociales*, (1978), n° 20-21, pp. 97-107.

H. A. DIEDERIKS, «Le choix du conjoint à Amsterdam au début XIX^e siècle», in *Annales de démographie historique*, (1986), pp. 183-194.

Norbert ELIAS, *La société de cour*, Paris, 1985.

Friedrich ENGELS, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'état*, 1884, Paris, réédition, 1946.

Jean Louis FLANDRIN, *Les amours paysannes*, Paris, 1975.

Jean GAUDEMET, *Le mariage en Occident*, Paris, 1987.

John R. GILLIS, *For Better, for Worse. British marriages, 1600 to the present*, New York, 1985.

Alain GIRARD, *Le choix du conjoint*, Paris, 1964.

— «Sociologie du mariage», in *Encyclopaedia Universalis*, 1974.

— *L'homme et le nombre d'hommes*, Paris, 1984.

Roger GIROD, «Evolution comparée du gain annuel de manœuvres, d'ouvriers, d'employés et de dirigeants depuis un siècle environ. Le cas de Genève», in *Revue suisse d'Economie politique et de Statistique*, 94^e année, (1958), fascicule 2.

— *Mobilité sociale*, 1971.

— *Inégalité, inégalités*, 1977.

William J. GOODE, «The Theoretical Importance of Love», in *The American Sociological Review*, vol. 24, (1959), pp. 38-47.

William J. GOODE, *World Revolution and Family Patterns*, New York, 1963.

Jean-Marie GOUESSE, «Le choix du conjoint. Présentation», in *Annales de démographie historique*, (1981), pp. 141-153.

Madeleine GRAWITZ, *Lexique des sciences sociales*, Paris, 1986.

Shelby Joe HABERMAN, *Analysis of Qualitative Data*, London, 1978.

— *Histoire de Genève de 1798 à 1931*, Genève, 1956.

Albert JACQUARD, Martine SEGALIN, «Choix du conjoint et homogamie.

Essai de mesure de la tendance à l'homogamie socio-professionnelle dans un village normand», in *Population*, 28^e année, (1971), n° 3, mai-juin, pp. 487-498.

Albert JACQUARD, Martine SEGALIN, «Isolement sociologique et isolement génétique», in *Population*, 30^e année, (1973), n° 3, mai-juin, pp. 551-569.

Jean KELLERHALS, Jean-François PERRIN, Geneviève STEINHAUER-CRESSON,

Laura VONÈCHE, Geneviève WIRTH, *Mariages au quotidien. Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, Lausanne, 1982.

Jean KELLERHALS, Pierre-Yves TROUTOT, Emmanuel LAZEGA, *Micro-sociologie de la famille*, Paris, 1984.

Hervé LE BRAS, Emmanuel TODD, *L'invention de la France*, Paris, 1981.

François LEBRUN, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1973.

Yves LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Lyon, 1977.

Michel LORIAUX, «Profession, statut social, classe: un tiers gagnant pour la Sociologie ?», in *Population et structures sociales*, vol. 17, (1984), n° 2457.

Thomas MANN, *Les Buddenbrook*, France, réédition, 1981.

Barrie S. MORGAN, «A Contribution to the Debate of Homogamy, Propinquity and Segregation», in *Journal of Marriage and the Family*, vol. 43, (1981), n° 4, pp. 909-921.

Talcott PARSONS, *Eléments pour une Sociologie de l'action*, Paris, 1955.

Alfred PERENNOUD, *Les contrats de mariage. Une source pour l'étude des structures sociales*, Mémoire de licence de la Fac. SES, Université de Genève, Genève, 1966.

— *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle. Etude démographique*, Genève 1979, MDG 47.

Michèle PERROT, Anne MARTIN-FUGIER, «Les acteurs» in Philippe Ariès, Georges Duby, *Histoire de la vie privée. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, 1986, tome 4.

René PILLORET, *La tige et le rameau. Familles anglaises et françaises (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, 1979.

Claude RAFFESTIN, *Genève. Essai de géographie industrielle*, 1968.

Françoise RAISON JOURDE, «Migrants auvergnats à Paris au XIX^e siècle», in *Ethnologie française*, vol. X, (1980), n° 2, pp. 151-161.

Guy ROCHER, *Introduction à la Sociologie générale*, Tome 2 : L'organisation Sociale, Paris, 1968.

Louis ROUSSEL, *Le mariage dans la société française contemporaine*, Paris, 1975.

Louis ROUSSEL, *La famille incertaine*, Paris, 1989.

Marvin SUSSMAN, Susanne STEINMETZ, *Handbook of Marriage and the Family*, New York, 1987.

Joseph SCHUMPETER, *Impérialisme et classes sociales*, 1927, réédition, Paris, 1972.

Martine SEGALIN, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, 1980.
— *Sociologie de la famille*, Paris, 1981.

— «La révolution industrielle: du prolétaire au bourgeois» in André Burguière, *Histoire de la famille*, tome 2: Le choc des modernités, Paris, 1986.

Edward SHORTER, «Amour, sensibilité et classe sociale depuis 1750. L'exemple de la France», in *Annales ESC*, 29^e année, (1974), no 4, juillet-août, pp. 1034-1055.

— *Naissance de la famille moderne*, Paris, 1977.

François DE SINGLY, «Théorie critique de l'homogamie», in *L'année sociologique*, vol. 37, (1987) pp. 181-205.

Herbert SPENCER, *Principes de Sociologie*, Paris, 1897.

SPSS-X INTRODUCTORY. *Statistics Guide for Spss-x*, Release 3, 1988.

Claude THÉLOT, *Tel père, tel fils ?*, Paris, 1982.

Max WEBER, *Economie et société*, tome I, 1924, réédition, 1971.

Pierre WEISS, *La mobilité sociale*, Paris, 1986.

Eric WIDMER, *La structure socio-professionnelle de Genève dans la première moitié du XIX^e Siècle*, mémoire de trois-quarts de licence, Fac. des Lettres, Université de Genève, Genève, 1988.

REMARQUE :

J'ai moi-même traduit les citations d'ouvrages lus en anglais.

Index

A	ARNOLD Adrienne 114-120
B	BALZAC Honoré DE 1, 53 BOURDIEU Pierre 120 BOZON Michel 22, 41, 42, 119 BRAEKER Ulrich 15 BURGESS Ernest-Watson 9, 10, 11, 14, 95
C	CIBOIS Philippe 136 COMBES-MONTIER Janine 96, 98
D	DESROSÈRES Alain 14, 111, 135 DIEDERIKS H.-A. 58, 61 DUBY "Monsieur" 117
E	ENGELS Friedrich 5, 6, 7, 8, 10
F	FLANDRIN Jean-Louis 57
G	GAUDEMET Jean 2 GIRARD Alain 13, 14, 113 GIROD Roger 105, 106 GOODE William J. 11, 52, 101 GRAWITZ Madeleine 20
H	HABERMAN Shelby Joe 134 HÉRAN François 22, 41, 42, 119
J	JACQUARD Albert 61
K	KELLERHALS Jean 12, 21, 76
L	LEBRUN François 58 LEQUIN Yves 46
M	MAYOR pasteur 115
N	NAVILLE François M. L. 115-120
P	PARSONS Talcott 10, 11, 14, 17, 35
R	RAISON JOURDE Françoise 66 ROUSSEL Louis 13, 14
S	SCHELSKEY Helmut 106 SCHUMPETER Joseph 8, 9 SEGALEN Martine 57, 61, 66, 73, 96 SHORTER Edward 16, 48, 74 SPENCER Herbert 7, 8, 9, 10
T	THÉLOT Claude 51
W	WEBER Max 8, 9, 11

Table des matières

AVERTISSEMENT	I
INTRODUCTION	1
<i>Première partie</i>	
LE CADRE CONCEPTUEL	3
1 DE ENGELS AUX MODERNES : GENÈSE D'UNE PROBLÉMATIQUE	5
Les classiques	5
La sociologie américaine	9
La sociologie française	13
Des sociologues aux historiens	15
2 LE CONCEPT D'HOMOGAMIE	20
Les interprétations de l'homogamie	21
Homogamie et mariage d'affinité	22
<i>Deuxième partie</i>	
LE CHOIX DU CONJOINT DANS LA GENÈVE DU XIX ^{ème} SIÈCLE	25
3 L'ENQUÊTE GENEVOISE : PÉRIODISATION ET SOURCES	26
La période	26
L'état civil	28
Les recensements	29
Les contrats de mariage	31
Conclusion	32

4 L'HOMOGAMIE SOCIALE 34

La nomenclature socio-professionnelle 35

La foudre et la diagonale 38

Choix du conjoint et analyse des correspondances 43

L'homogamie à l'atelier 46

Mobilité sociale et mobilité matrimoniale 48

Conclusion 51

5 L'ENDO GAMIE 57

Analyse sérielle des lieux d'origine 59

Lieux de naissance et endogamie 61

Le lieu de domicile 66

Conclusion 70

6 L'ÂGE AU MARIAGE 72

L'âge moyen au mariage 72

Les différences d'âge 74

L'influence du statut social 77

L'influence du lieu de naissance 80

Conclusion 81

7 VEUF S ET CÉLIBATAIRES, PROTESTANTS ET CATHOLIQUES 83

Se remarier, mais avec qui ? 83

Les mariages mixtes 86

8 HÉTÉRO GAMIE & DIVORCE 89

Hétérogamie d'âge et divorce 89

Distance sociale et divorce 90

Troisième partie

CONTRÔLE PARENTAL OU LIBERTÉ DES INDIVIDUS ?

LES ACTEURS DANS LE CHOIX DU CONJOINT 93

9 PARENTS, QUI ÊTES-VOUS ? 95

Le meurtre du père 96

Loin des yeux, loin du cœur ? 98

10 ARGENT DU MARIAGE, MARIAGE D'ARGENT ? 101

La dot, un indicateur du contrôle parental 101

Qui a un contrat de mariage ? 102

Le montant de la dot 104

La composition de la dot 106

Conclusion 110

II CHRONIQUE D'UNE RENCONTRE ANNONCÉE: LE COUPLE NAVILLE-ARNOLD 113

Une suite de hasards heureux ou la destinée ? 114

La rencontre 115

Les fréquentations 116

Le temps de l'amour 118

Conclusion 120

Conclusion

UN SIÈCLE, TROIS DESTINS 125

Annexes

ANNEXE I : ANALYSES STATISTIQUES 130

Les tableaux croisés et le modèle d'indépendance 130

Les résidus 134

L'analyse des correspondances 136

ANNEXE II : LISTE DES TABLEAUX 139

ANNEXE III : LISTE DES FIGURES 142

LES SOURCES 143

BIBLIOGRAPHIE 144